

3 Portrait de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

3.1 Description du territoire et organisation territoriale

La région de l'Abitibi-Témiscamingue couvre un territoire de 64 656 km² (Institut de la Statistique du Québec, 2010), ce qui correspond à environ 3,9 % de la superficie du Québec. De ce territoire, 57 339 km² correspondent à la superficie en terre ferme, soit plus de 88 % de la région. Constituée à 85 % de terres publiques (MRNF, 2011), l'Abitibi-Témiscamingue compte des concentrations de terres privées principalement dans les MRC d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi ainsi qu'à proximité de Rouyn-Noranda, de Val-d'Or, de Senneterre, de Témiscaming et de Ville-Marie.

Le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue comprend les cinq MRC suivantes : Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée-de-l'Or, Rouyn-Noranda (ville avec compétences de MRC) et Témiscamingue. L'Abitibi-Témiscamingue compte 65 municipalités et dix territoires non organisés, quatre réserves indiennes (Kebaowek, Lac-Simon, Pikogan et Timiskaming) et trois établissements amérindiens (Hunter's Point, Grand-Lac-Victoria et Winneway). En 2010, la population régionale s'élevait à 145 835 habitants, ce qui représente 1,8 % de la population québécoise. Elle se répartit en deux communautés culturelles, soit francophone et autochtone, qui se concentrent principalement autour des centres urbains de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, Ville-Marie, Témiscaming et Senneterre.

En général, on attribue à la région une image d'éloignement des grands centres urbains de la province. En effet, elle se trouve en retrait des principaux circuits de transport de marchandises. Cet éloignement entraîne des coûts additionnels qui influent sur le prix des biens de consommation et la possibilité d'établissement de nouvelles entreprises. De plus, le territoire de la réserve faunique La

Vérendrye agit comme zone tampon et contribue à accroître l'effet d'éloignement de la région (MRNF, 2006).

Les principales routes de la région sont la route 117, principal lien vers le sud du Québec qui supporte aussi la circulation transitant vers l'Ontario et l'Ouest canadien, la route 101, important lien vers le sud de l'Ontario, et les routes 109 et 113 qui relient respectivement la région à la Baie-James et au Saguenay-Lac-Saint-Jean via Chibougamau. Cette relative proximité de l'Ontario et des États-Unis amène une autre clientèle, particulièrement pour la villégiature et le séjour en pourvoiries (MRNF, 2006).

Au réseau routier principal se greffe un réseau de chemins secondaires et d'accès aux ressources (forêts, ressources minières) qui rend le territoire public accessible. La plupart de ces chemins sont sous la responsabilité des utilisateurs, principalement les compagnies forestières et minières. Leur entretien devient souvent problématique lorsqu'il n'est plus assumé par ces dernières. Dans ce contexte, la qualité des chemins devient très variable et limite d'autant l'accès au territoire dans plusieurs secteurs pour les autres utilisateurs (villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, etc.). Le sud et l'est de la région sont presque exclusivement sillonnés par cette catégorie de voies d'accès (MRNF, 2006).

Deux aéroports régionaux sont présents en région, l'un à Val-d'Or et l'autre à Rouyn-Noranda. Tous deux assurent des liaisons vers Montréal, Québec et le nord du Québec (MRNF, 2006). Il y a quatre aéroports locaux desservant la région, soit les aéroports de Senneterre, d'Amos, de La Sarre et de Saint-Bruno-de-Guigues. La région compte aussi deux voies navigables : celle de l'Harricana supérieur et celle du Témiscamingue et de l'Outaouais (MRNF, 2006).

Tableau 1. Organisation administrative et territoriale de l'Abitibi-Témiscamingue

| MRC | Superficie MRC/Région (%) | Réserves et établissements indiens | Nombre de municipalités | Population | Population (%) |
|----------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------|------------|----------------|
| Rouyn-Noranda | 9,4 | 0 | 1 | 40 891 | 28,0 |
| Vallée-de-l'Or | 42,8 | 2 | 6 | 42 815 | 29,4 |
| Témiscamingue | 29,8 | 4 | 20 | 16 550 | 11,3 |
| Abitibi-Ouest | 5,3 | 0 | 21 | 20 787 | 14,3 |
| Abitibi | 12,6 | 1 | 17 | 24 792 | 17,0 |
| Total | — | 7 | 65 | 145 835 | 100 |

Source : ISQ, 2010

3.2 Portrait écologique

3.2.1 Milieu physique

La description de la géomorphologie, de l'hydrographie et du climat de l'Abitibi-Témiscamingue revêt une grande importance pour la création et la compréhension des aires protégées et tout particulièrement pour les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. En effet, le processus de sélection de territoires représentatifs de la biodiversité s'appuie, entre autres, sur la protection de territoires en fonction de la diversité du milieu physique. Ainsi, la première étape de sélection de territoires à des fins de réserve de biodiversité ou aquatique consiste à déterminer les sites représentatifs de la diversité des formes ou formations géomorphologiques. Cette première étape est basée sur l'analyse des différents ensembles physiographiques de l'Abitibi-Témiscamingue, soit le niveau 3 du CER (voir section 3.6.1 pour plus de détails sur les niveaux du CER). La sélection de territoires d'intérêt est ensuite raffinée par l'analyse de représentativité des éléments biologiques, puis par l'analyse des contraintes économiques.

Géologie

La région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue recoupe deux provinces géologiques du Bouclier canadien, soit celles du Grenville et du Supérieur (figure 4). L'assise géologique que constitue le Bouclier canadien est principalement composée de roches volcaniques, mais comporte également des roches sédimentaires et métamorphiques. Des huit aires protégées faisant l'objet de la présente consultation publique, quatre sont situées dans la province géologique du Grenville et quatre se trouvent dans la province géologique du Supérieur.

La province géologique du Grenville, qui occupe la portion sud de la région, est caractérisée par des roches issues de l'orogénèse, qui a eu lieu il y a entre 1,5 Ga et 900 Ma, et elle est principalement composée de roches felsiques, intermédiaires ou gneissiques (roches acides). Ces roches se caractérisent par une complexité des déformations structurales et un degré élevé de métamorphisme (Veillette et coll., 2000).

La province géologique du Supérieur, composée de roches plus vieilles allant jusqu'à 2,7 milliards d'années, se divise en deux sous-provinces, soit les sous-provinces de l'Abitibi et de Pontiac. La sous-province de l'Abitibi est constituée d'alternances de roches volcaniques et sédimentaires. On y trouve également de nombreuses intrusions granitoïdes. Elle constitue le plus grand ensemble volcano-sédimentaire archéen au monde. La sous-province de Pontiac est un noyau archéen (plus de 2,9 milliards d'années) venu s'intégrer au socle de la province géologique du Supérieur au début du protérozoïque (2,7 à 2,6 milliards d'années). La composition géologique du substratum (roches granitiques et paragneiss) présente une résistance à l'érosion plus forte que celle des territoires situés plus au nord (roches volcaniques et sédimentaires).

La géologie de l'Abitibi-Témiscamingue est constituée de systèmes de failles complexes, généralement d'orientation est-ouest, qui délimitent les roches intrusives granitiques. Certaines de ces failles comportent des potentiels miniers importants en raison de leur pro-pension à la minéralisation, par exemple la faille Cadillac-Larder Lake.

Géomorphologie

La région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue englobe, en tout ou en partie, trois provinces naturelles du CER (figure 5). Des huit aires protégées projetées qui font l'objet du présent document d'information, quatre se situent dans la province naturelle des Laurentides méridionales, soit celles de la Rivière-Dumoine, de Wanaki, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi. Trois autres sont situées en tout ou en partie dans la province naturelle des hautes-terres de Mistassini, soit les réserves de biodiversité projetées du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr et des marais du lac Parent. Cependant, cette dernière touche aussi à la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi où la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic est entièrement située.

L'histoire du Quaternaire permet de bien comprendre les grands ensembles géomorphologiques en place aujourd'hui. La province naturelle des basses-terres de l'Abitibi, une plaine ondulée, percée par endroits par de basses collines et légèrement inclinée vers la baie James dont l'altitude générale passe de 350 m au sud-est jusqu'à atteindre le niveau des mers sur les rives de la baie James, se distingue par la présence d'immenses étendues d'argile et de limon. Ces fins dépôts résultent du broyage de la roche par les glaces et de leur transport sur de longues distances, puis de leur dépôt dans les eaux calmes de lacs proglaciaires. Dans ce cas-ci, il s'agit des lacs Barlow et Ojibway qui sont à l'origine de la mise en place de ces dépôts glacio-lacustres. Ces deux lacs sont issus du retrait du glacier et ont occupé le territoire il y a entre 8 000 et 10 000 ans. Ces lacs ont été formés par les eaux de fonte du glacier qui ont été retenues entre les topographies plus élevées du sud et le front du glacier. Toutefois, il y a environ 8 000 ans, le lac glaciaire Ojibway s'est vidangé dans la baie d'Hudson, car ses eaux n'étaient plus retenues par le glacier qui se retirait vers le nord et par le fait que la dépression créée par le poids du glacier disparaissait en raison du soulèvement isostatique.

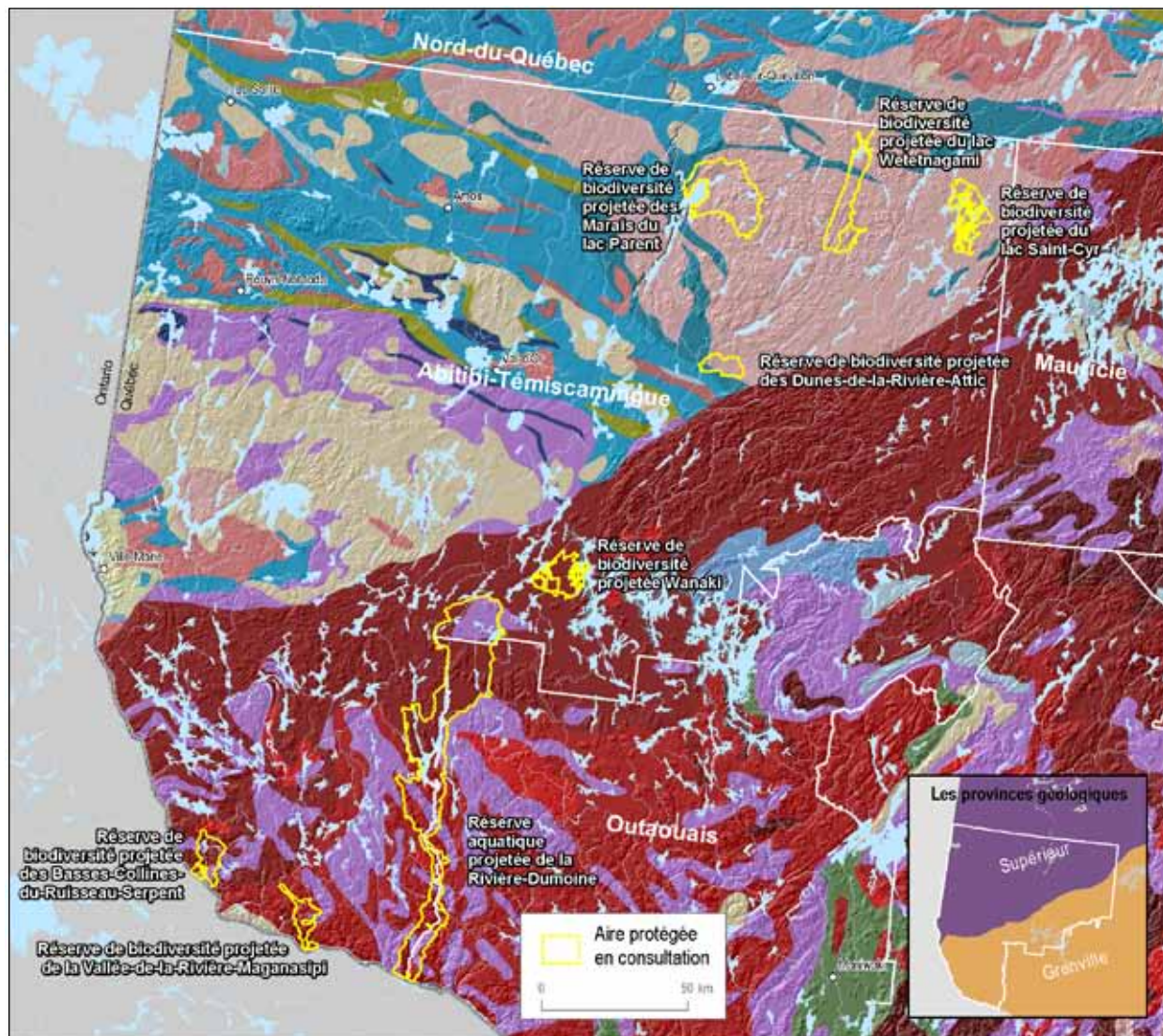
Les deux régions naturelles qui se trouvent en Abitibi, soit la région naturelle des basses-terres du lac Témiscamingue et celle de la Plaine de l'Abitibi, sont d'ailleurs très révélatrices de ces événements passés, avec une forte proportion d'écosystèmes basés sur des dépôts d'argile et de limon (figure 6). La région naturelle de la plaine de l'Abitibi accueille la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic et celle des marais du lac Parent. Cette dernière protège des milieux argileux peu perméables parsemés de

grandes tourbières. La première protège quant à elle des écosystèmes dont les sables et les graviers ont été transportés par les immenses fleuves sous le glacier ou en aval du glacier pendant la période de déglaciation. Dans ce secteur, les sables les plus fins ont été transportés ultérieurement par les vents dominants pour laisser des dépôts éoliens (dunes) dont une bonne partie est située dans l'aire protégée.

Le retrait du glacier dans ce secteur a par ailleurs créé d'autres phénomènes d'intérêt, en particulier les formations fluvioglaciaires

qui ont notamment amené la création de la moraine interlobaire d'Harricana et de nombreux eskers retenant des nappes phréatiques de grande qualité. Ces eaux souterraines ont pu s'y former en raison des couches supérieures poreuses composées de sable et de gravier par lesquelles les eaux de pluie percolent et d'un fond d'argile très imperméable empêchant les eaux de percoler plus en profondeur. La moraine, quant à elle, peut se définir comme étant un amas de débris minéral (till) issu de la roche en place qui a été érodée par un glacier, puis transporté et déposé par ce dernier. Le till est ainsi associé aux dépôts glaciaires.

Figure 4. Provinces géologiques du bouclier canadien



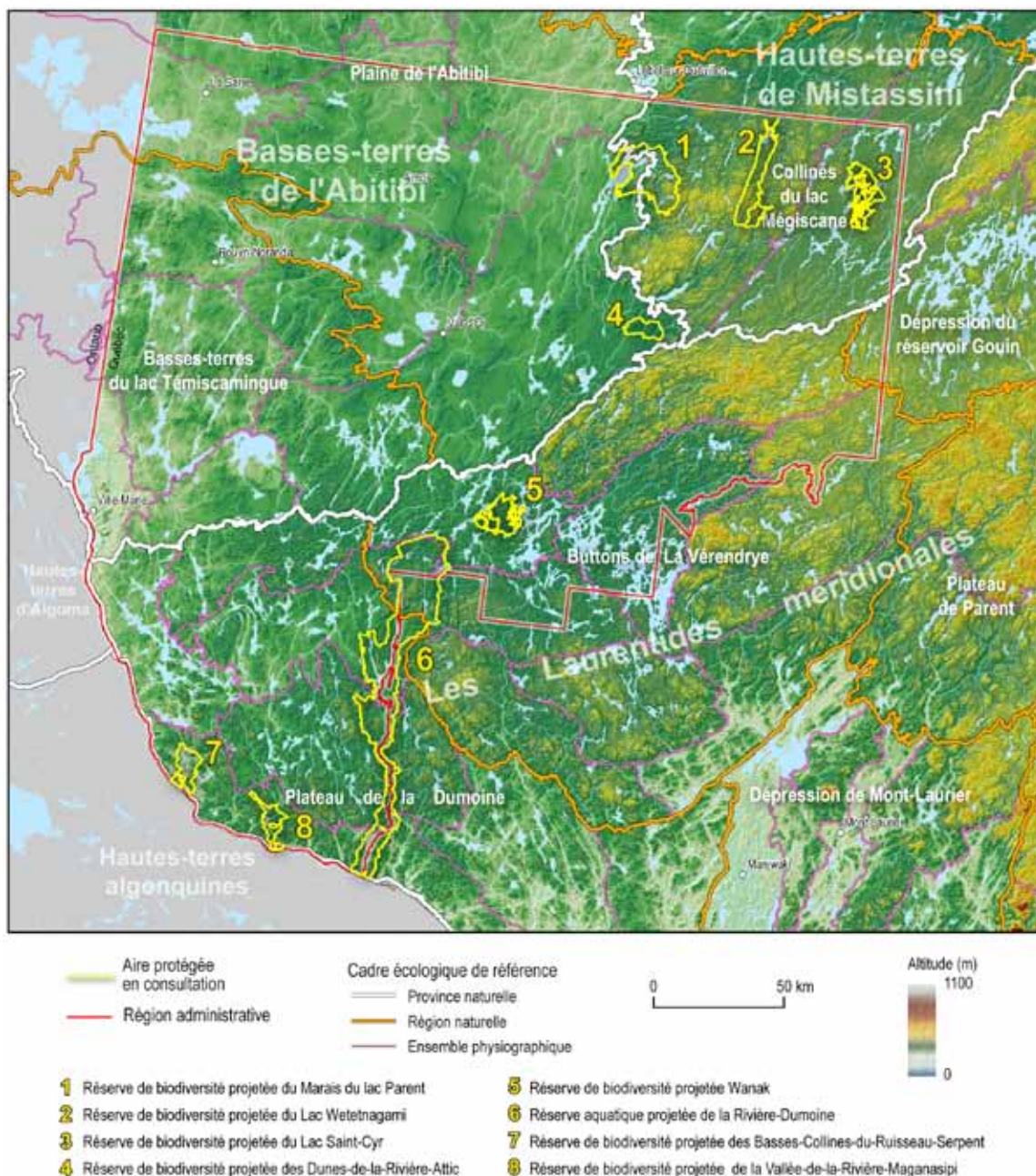
| Géologie | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|---------------------|
| Granite | Gneiss granitique et gneiss tonalitique | Amphibolite | Schistes |
| Granitoides | Gneiss charnockitique, granulite | Roches ultra-mafiques | Calcaire et dolomie |
| Tonalite | Paragneiss | Conglomérat | Marbre |
| Volcanites felsiques | Diorite, gabbro, métagabbro | Quartzite | Formation de fer |
| Syénite, syénite alcaline, monzonite | Anorthosite | Gres, arkose, grauwacke | Impactites |
| Migmatite | Basalte, metabasalte | Mudrock | |

La province naturelle des hautes-terres de Mistassini est quant à elle caractérisée par une topographie (figure 5) beaucoup plus accidentée et est composée majoritairement de dépôts glaciaires (till). Elle se présente comme un grand plateau parsemé de collines dont le relief varie de 350 à 550 m. La portion abitibienne de cette province naturelle est occupée par la région naturelle des collines du lac Mégiscane. Ce territoire est principalement composé de till, un ensemble de blocs, de sable, de silt et d'argile mélangés, donc hétérogène et de volumétrie variée. Étant principalement composée d'un substrat de granite, une roche dure, cette région naturelle présente donc un till à texture plutôt grossière. Les réserves de bio-

diversité projetées du lac Saint-Cyr et du lac Wetetnagami ainsi que la moitié est de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent sont situées dans cette région naturelle.

La province naturelle des Laurentides méridionales occupe le sud de la MRC de La Vallée-de-l'Or et le Témiscamingue sous la forme de deux régions naturelles, soit celle du plateau de la Dumoine, au Témiscamingue, et celle des boutons de La Vérendrye, dans la partie orientale de la région. Ces secteurs ont été moins influencés par la présence des lacs Barlow et Ojibway en raison d'une altitude plus élevée que les basses terres de l'Abitibi, ce qui explique la rareté

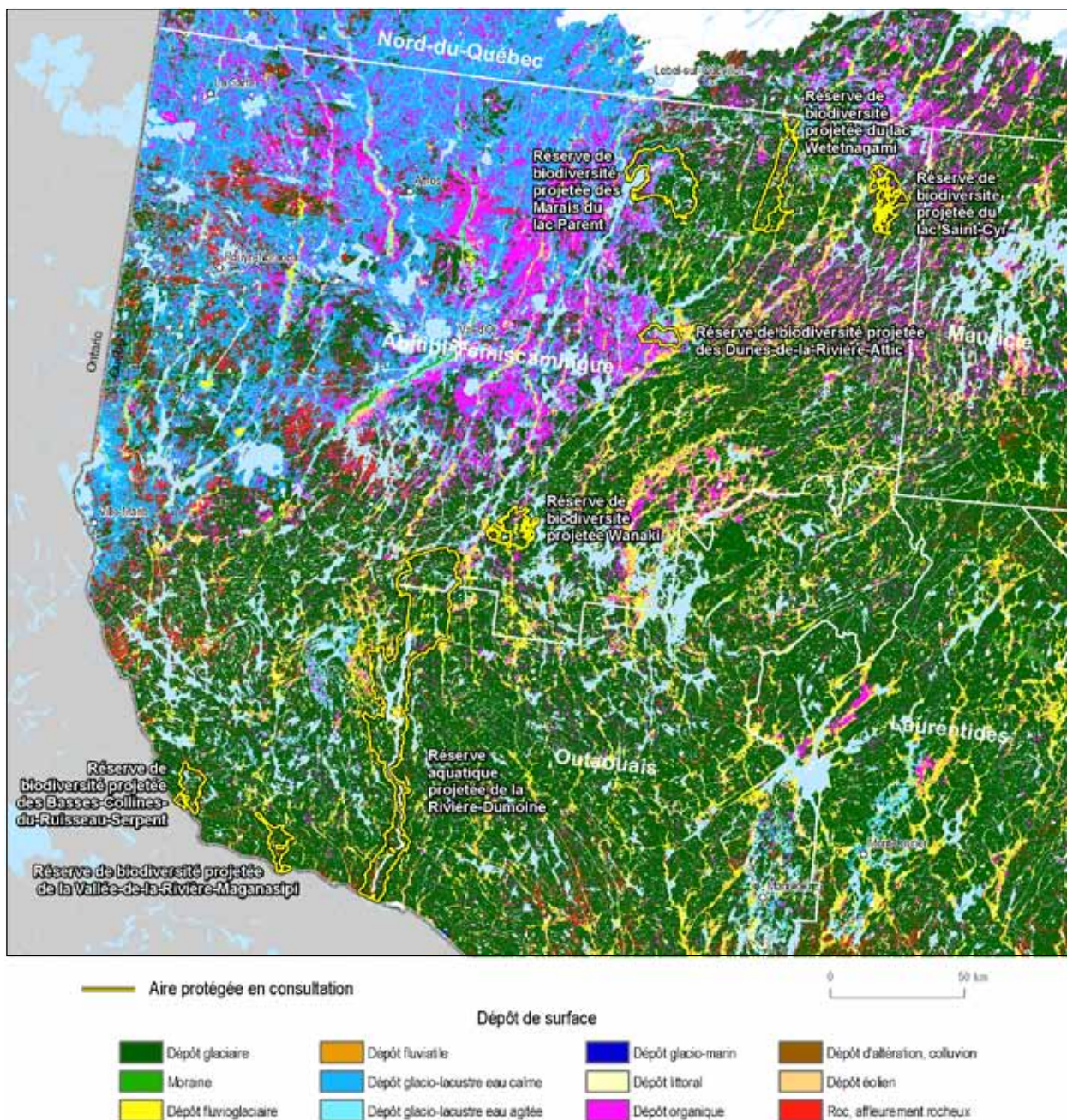
Figure 5. Cadre écologique de référence pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue



des écosystèmes basés sur les dépôts d'argile. Le till est le dépôt de surface dominant, notamment sur les collines et les plateaux, alors que des dépôts fluvioglaciaires occupent les vallées et les dépressions. Cette portion de l'Abitibi-Témiscamingue correspond à la province géologique du Grenville qui est principalement composée de gneiss. Ces deux régions naturelles, représentatives de leur province naturelle, sont plus hétérogènes quant aux formes de terrain qui les composent, comparativement à la physiographie des deux provinces naturelles précédemment décrites. On y trouve entre autres des basses collines, des plateaux et des dépressions

entrecoupées ici et là de massifs plus élevés. L'altitude des massifs peut atteindre les 600 m d'altitude dans la portion témiscabitiébienne. Les réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi ainsi que les trois quarts sud de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine sont situées dans la région naturelle du plateau de la Dumoine, tandis que la portion nord de l'aire protégée de la Rivière-Dumoine et la réserve de biodiversité projetée Wanaki se trouvent dans la région naturelle des boutons de La Vérendrye.

Figure 6. Dépôts de surface – Abitibi-Témiscamingue



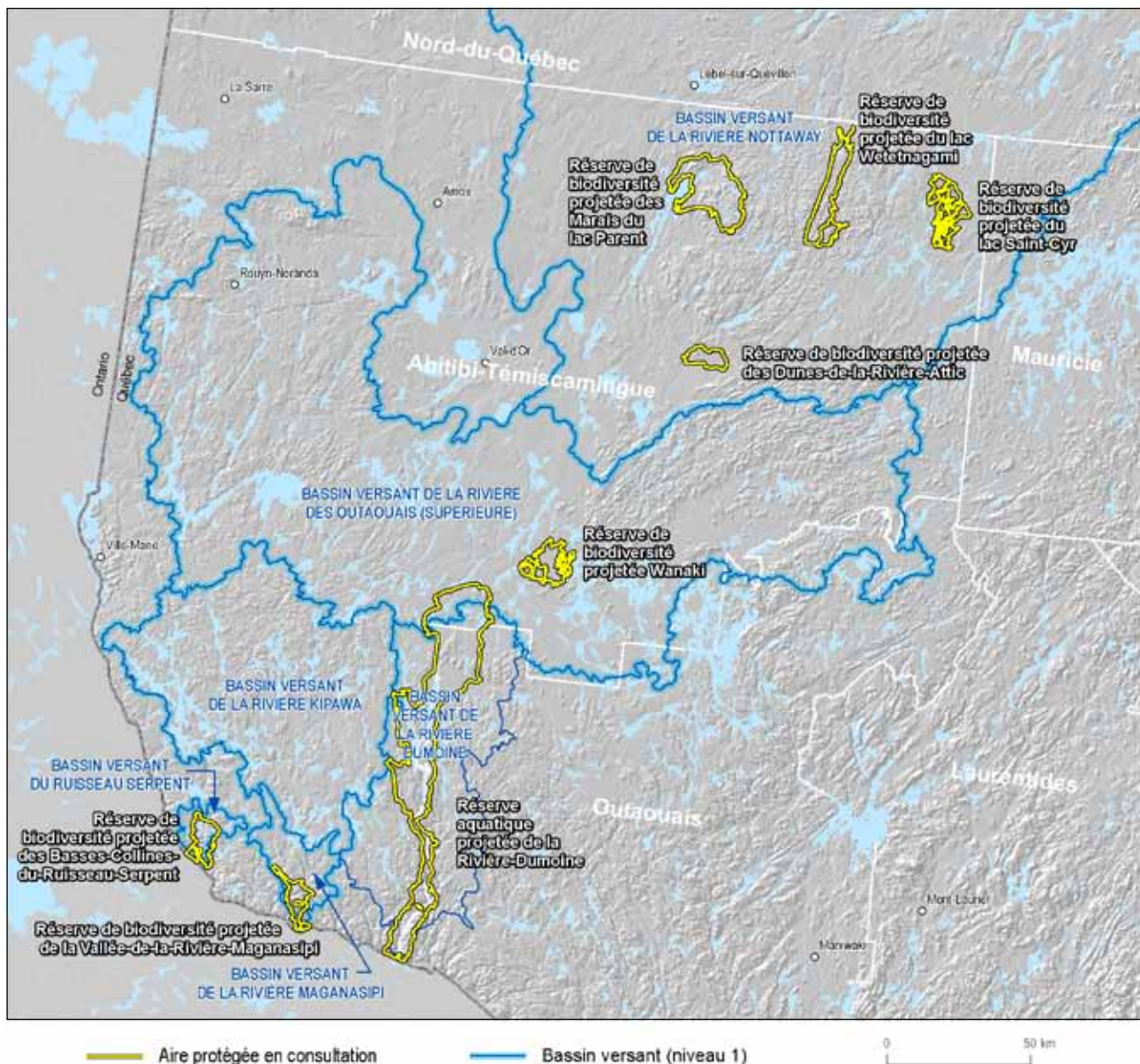
Hydrographie

Le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est partagé par deux grands bassins versants (figure 7). La portion nord de l'Abitibi est drainée par les bassins versants des rivières Harricana et Nottaway qui se jettent toutes deux dans la baie James. Ce territoire couvre notamment Val-d'Or, Amos, Senneterre et La Sarre. À l'extrémité est, soit approximativement sur le territoire de la Ville de Senneterre, près de la région de la Mauricie, l'écoulement local se fait vers l'ouest par la rivière Mégiscane. Cette dernière remonte cependant vers le nord par la rivière Bell, laquelle forme le lac Parent. Le sens général de l'écoulement pour le bassin versant de la Nottaway, auquel la rivière Bell appartient, sera nord-est-nord jusqu'à la baie James. Quant à

la partie ouest aux environs d'Amos, de La Sarre et de Val-d'Or, soit le bassin versant de la rivière Harricana, l'écoulement général est franc nord jusqu'à la baie James. Cet écoulement correspond au relief général de la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi. Quatre réserves de biodiversité projetées sont situées dans le bassin versant de la rivière Nottaway, soit celles des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr et des Dunes-de-la-Rivière-Attic.

Le sud de la MRC de La Vallée-de-l'Or, la majorité de la Ville de Rouyn-Noranda et la totalité de la MRC de Témiscamingue font partie du bassin versant de la rivière des Outaouais. La majorité de ce territoire est drainé par le bassin versant supérieur de cette

Figure 7. Bassins versants dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue



rivière, tandis que le sud du Témiscamingue est surtout drainé par les rivières Kipawa et Dumoine. Dans sa portion amont située dans l'est de la région administrative, la rivière des Outaouais s'écoule vers l'ouest en passant par le réservoir Dozois, le Grand lac Victoria, le réservoir Decelles ainsi que par les lacs Simard et des Quinze. Cependant, dans la portion sud de son bassin versant, là où la rivière entame son parcours aval, l'écoulement général s'oriente vers le sud-ouest. Le bassin versant de la rivière Kipawa s'écoule aussi vers l'ouest jusqu'à la rivière des Outaouais. La rivière Dumoine draine quant à elle un territoire dont l'écoulement se fait vers le sud. La réserve de biodiversité projetée Wanaki se situe sur un territoire compris entre le réservoir Dozois et le Grand lac Victoria. Les réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi sont situées dans des bassins versants locaux dont elles portent le nom et qui se jettent directement dans la rivière des Outaouais.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte 20 034 lacs totalisant 5 870 km², soit environ 9 % de la superficie de la région administrative (FAPAQ, 2002). Les MRC de Témiscamingue (7 544 lacs) et de La Vallée-de-l'Or (11 301 lacs) se partagent la grande majorité des plans d'eau de la région. De ces 20 034 lacs, moins d'une dizaine ont une superficie supérieure à 100 km², soit les lacs Témiscamingue, Kipawa, Abitibi, des Quinze, Decelles, Dozois et Parent. Cependant, seuls les lacs Abitibi et Parent sont des lacs naturels, les autres étant des lacs-réservoirs dont le niveau est maintenu ou géré artificiellement. Parmi les autres lacs d'importance de la région, nommons notamment les lacs Preissac, Macamic, Duparquet, Malartic, Blouin, Lemoine, Mégiscane et Dufault. La majorité de ces lacs sont utilisés pour la pêche, le nautisme ou la villégiature.

Les lacs sont généralement peu profonds et plusieurs présentent des fonds d'argile productifs et favorables à la croissance de la végétation aquatique (Canards Illimités, 2009). Les principales rivières de la région sont les rivières Mégiscane, Harricana, des Outaouais (supérieure) et Maganasipi.

Tableau 2. Principaux plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue

| Lacs | Superficie (km ²) | Vocation/utilisation |
|----------------|-------------------------------|--|
| Témiscamingue* | 306 | Pêche sportive et commerciale, nautisme, résidentielle |
| Kipawa* | 300 | Pêche, nautisme, villégiature, résidentielle |
| Abitibi | 878 | Pêche, nautisme, villégiature, résidentielle |
| Des Quinze* | 145 | Pêche, nautisme, villégiature, résidentielle |
| Decelles* | 203 | Pêche, nautisme, villégiature, résidentielle |
| Dozois* | 335 | Pêche, canot-camping |
| Parent | 122 | Pêche |
| Preissac | 73 | Pêche, villégiature, résidentielle |
| Macamic | 45 | Pêche, nautisme, résidentielle |
| Duparquet | 46 | Pêche, villégiature, résidentielle |
| Malartic | 76 | Pêche, villégiature |
| Blouin | 14 | Pêche, villégiature, développement domiciliaire |
| Lemoine | 29 | Villégiature, développement domiciliaire |
| Mégiscane** | 41 | Villégiature commerciale, pêche |
| Dufault | 21 | Eau potable, pêche, développement domiciliaire |

* Réservoir hydroélectrique

Source : MDDEP, 1998

** Possibilité de mise en valeur du potentiel hydroélectrique

Tableau 3. Principaux cours d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue

| Rivières | Débit moyen (m ³ /s) | Débit maximum (m ³ /s) | Débit minimum (m ³ /s) | Années observées (nb) | Période mesurée |
|----------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Mégiscane | 392 | 2 200 | 58,6 | 34 | 1962-1996 |
| Harricana | 59 | 337 | 7,7 | 63 | 1933-1996 |
| Des Outaouais (sup.) | 39 | 452 | 7,8 | 31 | 1965-1996 |
| Maganasipi | 9,2 | 140 | 0,19 | 26 | 1970-1996 |

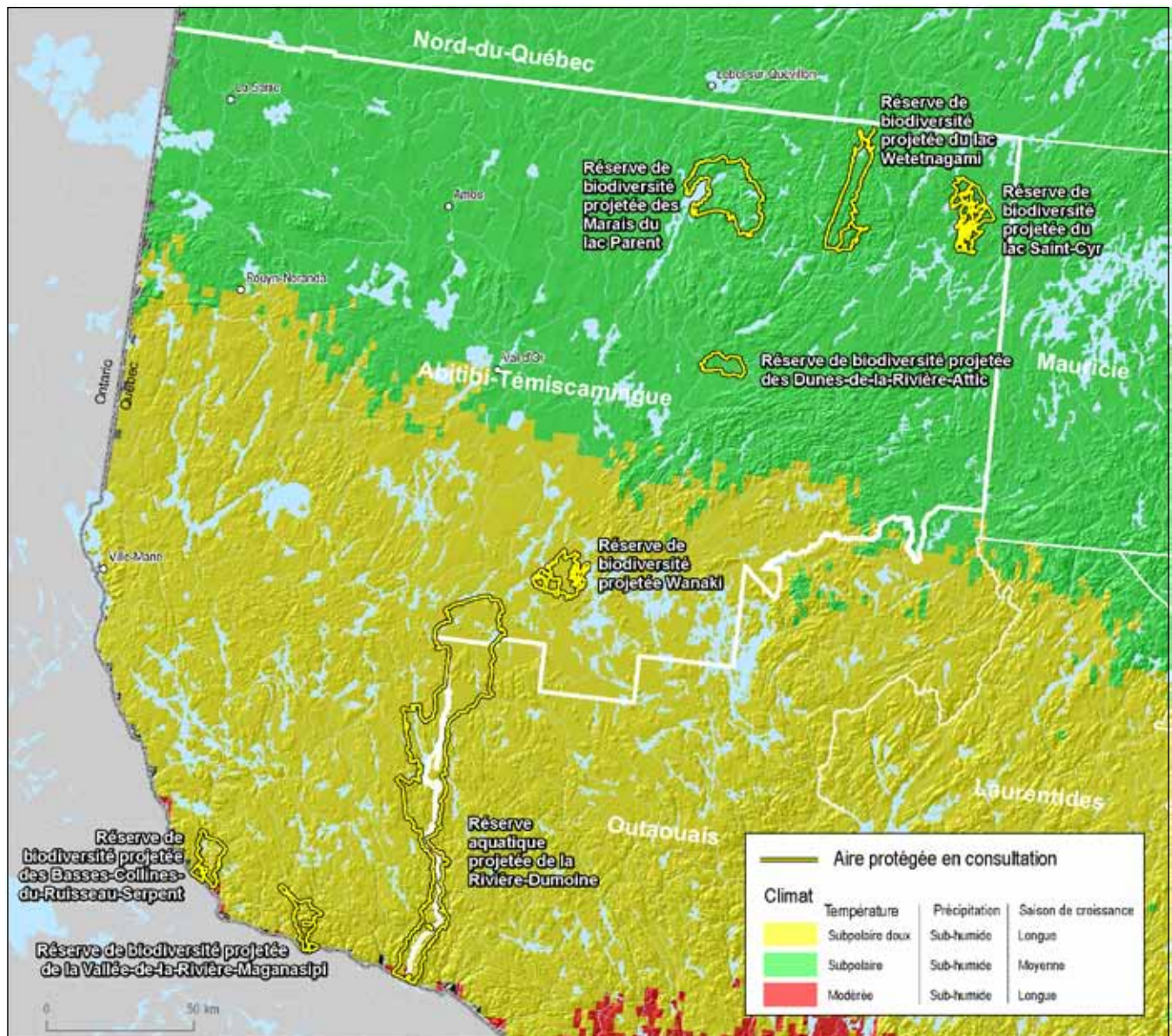
Source : MDDEP, 1999

Climat

Le climat de l'Abitibi-Témiscamingue se distingue suivant deux régions climatiques. Ces deux régions sont séparées entre le nord et le sud selon un axe de séparation passant à la hauteur de Rouyn-Noranda et Val-d'Or (figure 8). La partie nord est couverte par un climat subpolaire subhumide à saison de croissance moyenne. De façon plus détaillée, le nord de l'Abitibi subit une température annuelle moyenne de 0,13 °C. La température moyenne des trois mois les plus chauds varie entre 13,2 °C et 15,9 °C alors que la température moyenne des trois mois les plus froids varie entre -18,5 °C et -13,7 °C. Les précipitations annuelles totales varient entre 835 et 1 145 mm. La saison moyenne de croissance varie entre 153 et 177 jours. Les quatre aires protégées projetées situées à Senneterre se trouvent influencées par ce climat.

Le vaste territoire situé au sud de l'axe Rouyn-Noranda – Val-d'Or est couvert par un climat subpolaire doux subhumide à longue saison de croissance. Plus précisément, ce territoire subit une température annuelle moyenne de 2,19 °C. La température moyenne des trois mois les plus chauds varie entre 14,7 °C et 17,5 °C et la température moyenne des trois mois les plus froids varie entre -16,0 °C et -10,3 °C. Les précipitations annuelles totales varient entre 797 et 1 253 mm et la durée annuelle moyenne de la saison de croissance varie entre 167 et 197 jours. Les quatre aires protégées projetées plus au sud sont influencées par ce climat. Sur des sites ponctuels près de la rivière des Outaouais, il est possible de trouver des milieux sous l'influence d'un climat modéré subhumide à longue saison de croissance.

Figure 8. Classification climatique – Abitibi-Témiscamingue



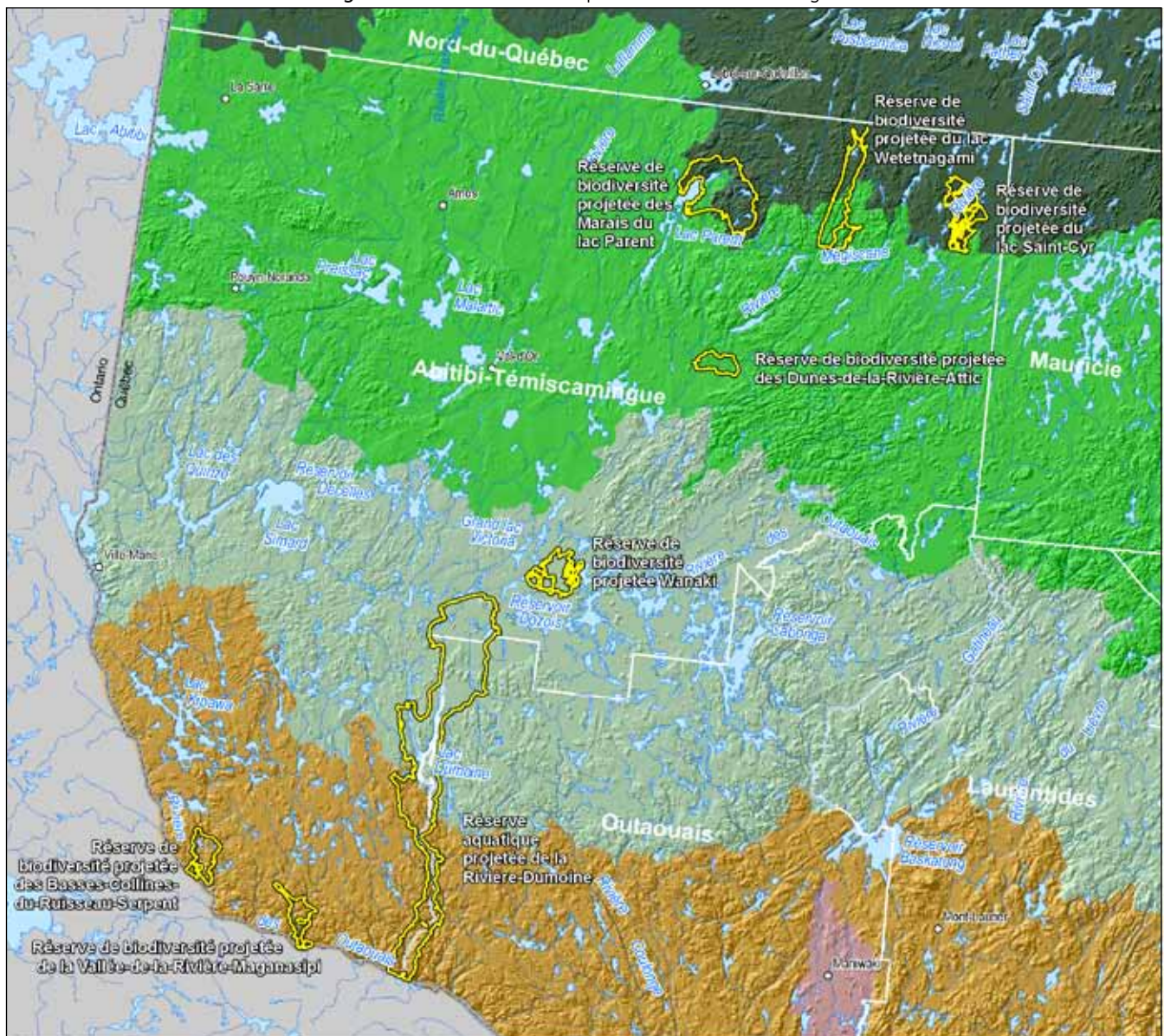
3.2.2 Milieu biologique

La flore

La ligne de séparation entre les deux climats influençant l’Abitibi-Témiscamingue correspond aussi approximativement à la séparation entre les deux domaines bioclimatiques que sont la sapinière à bouleau blanc, au nord, et la sapinière à bouleau jaune, au sud (figure 9). Cependant, le nord de Senneterre abrite le domaine de la pessière à mousses, alors que le territoire au sud de l’axe Ville-Marie–lac Dumoine est couvert par l’érablière à bouleau jaune.

Dans le sud du Témiscamingue, la forêt se présente sous la forme d’érablières à bouleau jaune et parfois même d’érablières à chêne rouge, puis elle migre vers la bétulaie jaune en remontant au nord. Faisant partie du sous-domaine de l’ouest, le climat y est relativement sec. Ce régime favorise les feux et les communautés liées à cette perturbation naturelle, notamment les chênaies rouges, les pinèdes blanches et les peupleraies à grandes dents (Manuel de foresterie, 1996). Les peupleraies à grandes dents ne se voient cependant pas en Abitibi-Témiscamingue, la région étant trop nordique.

Figure 9. Domaines bioclimatiques en Abitibi-Témiscamingue



Le tilleul et le hêtre accompagneront à l'occasion l'érable et le bouleau jaune, alors que les rares sapinières verront la présence du thuya occidental ou du frêne noir selon le type de milieu (plus sec pour le thuya et plus humide pour le frêne). Sur les sites bien drainés, le sapin sera aussi accompagné de l'épinette rouge, tandis que les sites sableux seront plutôt habités par les pessières noires. Les sites hydriques, mal drainés, verront la présence de la sapinière à épinette rouge et sphaignes ou seront le lieu d'accueil de l'érable à bouleau jaune et du frêne noir, parfois accompagnés du tilleul. Lorsque les dépôts sont organiques (tourbières), la pessière noire dominera, qu'elle soit à sphaignes ou à éricacées. À certains endroits précis dans les tourbières minérotrophes, on peut même voir des cédrières à sapin, alors que les rives, marais ou marécages accueilleront le frêne noir, accompagné de l'orme d'Amérique. Le mélèze laricin peut se rencontrer dans tous les types de milieux très mal drainés.

Les pinèdes blanches sont très présentes le long d'une bande de 15 km à 20 km de profondeur au nord riverain de la rivière des Outaouais, et ce, de l'embouchure de la rivière Dumoine jusqu'à l'ouest du lac Kipawa (figure 10). Ces pinèdes occupent particulièrement les sites aux pentes fortes et aux dépôts très minces, voire inexistant, tels les affleurements rocheux. On en trouve une concentration particulièrement élevée à l'ouest du lac Kipawa. Des prucheraies à bouleau jaune occupent certains milieux précis dans les environs des lacs Marin, Beauchêne et Kipawa. Les cédrières occupent de petites superficies par-ci par-là, mais on remarque quelques concentrations de ces peuplements à l'ouest de la rivière Dumoine, à la hauteur des lacs du Fils, du Pin Blanc et Malouin ainsi qu'aux environs du lac Kipawa. À partir du lac Kipawa, l'érable et le bouleau jaune cèdent la place au peuplier faux-tremble et au bouleau blanc. Ces deux espèces sont d'ailleurs les plus promptes à occuper les secteurs perturbés par le feu ou par l'humain. Par ailleurs, cette portion nord du domaine bioclimatique aurait fait l'objet de coupes forestières plus fréquentes dans les dernières décennies, les feux ne pouvant expliquer à eux seuls la forte proportion de feuillus intolérants.

Dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune, le sapin et le bouleau jaune cèdent la place aux feuillus intolérants que sont le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc. Il va sans dire que ces deux espèces sont présentes en aussi grand nombre en raison des interventions humaines étalées sur plusieurs décennies. La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et les feux ne peuvent expliquer la rareté du bouleau jaune et du sapin baumier. Les impacts causés par les épidémies de TBE aux sapins habitant les bétulaies jaunes à sapin auraient dû avoir pour effet de favoriser le bouleau jaune. Les forêts équiennes à dominance de sapin se perpétuent principalement par l'intermédiaire des épidémies de TBE. Les importantes coupes de récupération effectuées dans les années 1980 à la suite aux épidémies de TBE, le tout combiné aux feux de forêt font en

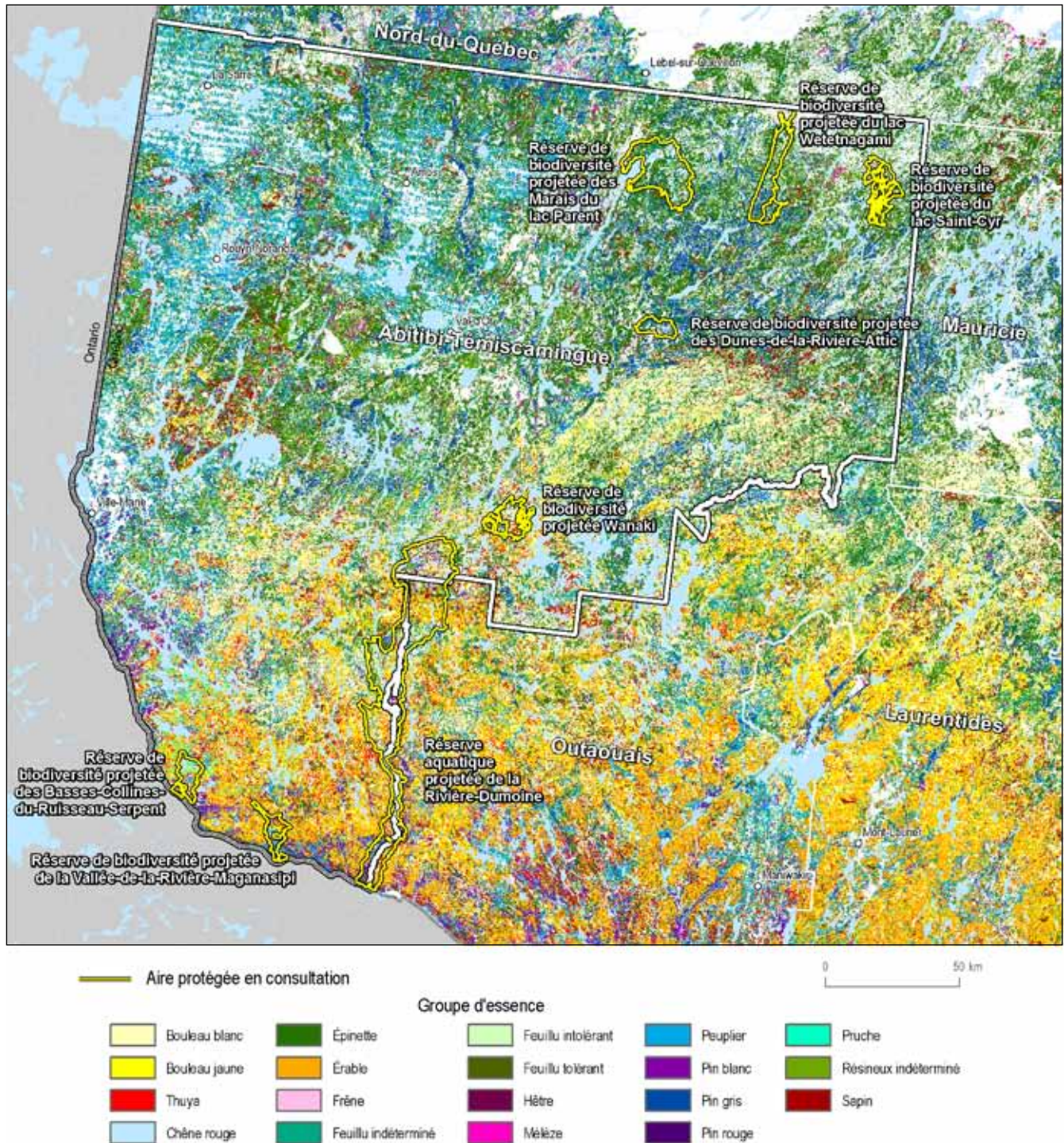
sorte que les sapinières à bouleau jaune matures sont excessivement rares (Manuel de foresterie, 1996).

Les sapinières se trouvent principalement au nord du lac Simard (figure 10). Selon les types de sites (mésique, xérique ou hydrique) et selon les types de formes de terrain et de dépôts de surface, les communautés végétales occupant théoriquement les divers milieux sont très apparentées à celles présentées pour l'érable à bouleau jaune. Cependant, la bétulaie jaune remplacera généralement l'érable sur les sites mésiques. Les érables (à ostryer, à hêtre ou à bouleau jaune) seront encore présentes, mais limitées, au haut de pente et aux sommets. Les bétulaies jaunes sont principalement concentrées aux environs du lac Dumoine (figure 10), soit dans la portion la plus méridionale du domaine bioclimatique au Témiscamingue. Dans ce secteur, on note la présence de grands ensembles fluvioglaciaires (figure 6). L'érable à bouleau jaune est elle aussi surtout présente dans ce secteur.

À l'extrémité est de la portion témiscabitiennne de ce domaine bioclimatique, on remarque un secteur présentant un agencement de dépôts fluvioglaciaires et de tourbières (figure 6). Ce secteur abrite quelques communautés de pins gris et des pessières noires. Le reste du territoire du domaine bioclimatique situé à l'est du lac Simard est principalement composé de dépôts glaciaires (till). Le bouleau blanc est particulièrement présent et sa dominance s'accroît vers l'est. La pessière noire lui dispute plusieurs sites. Enfin, toute la portion ouest, soit à partir du lac Simard, présente majoritairement des milieux glacio-lacustres d'argile et de limon, entrecoupés de boutons de till ou de dépressions aux dépôts organiques (figure 6). Les plaines argileuses présentent un faible couvert forestier, car elles ont été colonisées par des terres agricoles où le peuplier faux-tremble occupe généralement les quelques superficies forestières. Cependant, à l'est du lac des Quinze, on note une concentration de bétulaies jaunes et d'érables ainsi que plusieurs sapinières (figure 10). Quelques sites très bien drainés où la roche affleure sont peuplés de pins gris. La pessière noire occupe particulièrement le nord-est du lac Simard (figure 10).

Plus au nord, le domaine de la sapinière à bouleau blanc (sous-domaine de l'ouest) peut être séparé en deux parties, selon un axe nord-sud longeant plus ou moins la rivière Bell. De façon générale, l'épinette noire est très présente alors que le sapin est pratiquement absent (figure 10). Ce dernier devrait naturellement occuper la majeure partie de ce territoire, mais il est maintenant remplacé par le peuplier et le bouleau blanc, témoins des coupes forestières passées. Le sous-domaine de l'ouest est essentiellement modelé par les feux, les épidémies d'insectes et les chablis. La partie située à l'ouest de la rivière Bell est principalement composée de plaines argileuses parsemées de grandes tourbières (figure 6). Les pessières noires, les tremblaies et les bétulaies blanches sont les forêts dominantes (figure 10). Fait intéressant, on peut encore remarquer la

Figure 10. Groupement d'essence général – Abitibi-Témiscamingue



présence des forêts de pins gris sur les grands ensembles aux sols sableux tels que la moraine d'Harricana ou les complexes fluvioglaciers ayant créé des eskers. Dans l'ouest, où de nombreuses terres forestières ont été remplacées par des terres agricoles, les peupleraies sont dominantes dans les quelques boisés. La partie est offre principalement des terrains plus accidentés constitués de till avec

des ensembles fluvioglaciers dans les vallées et des tourbières dans les dépressions (figure 6). Le sud-est est largement dominé par les bétulaies blanches, les pessières noires et quelques sapinières se partageant le reste de ce secteur (figure 10). Les pinèdes grises occupent certains sites sableux.

La pessière noire à mousses occupe une petite superficie de la région. Elle est limitée au sud par un axe passant approximativement du nord du lac Mégiscane au sud du lac Parent, mais demeure à l'est du lac Parent. Largement perturbé par les coupes forestières des récentes décennies, ce territoire, qui devrait être dominé par les pessières noires et les sapinières, abrite encore quelques pessières noires de faible superficie et certains secteurs de pins gris. Il est principalement composé de buttons de till, de sables et graviers fluvioglaciers dans les vallées et de nombreux milieux aux dépôts organiques (figure 6). Quelques secteurs, généralement plats, présentent cependant des dépôts glacio-lacustres plutôt grossiers (sables). Selon les sites, et s'ils n'ont pas été récoltés, on trouvera diverses pessières noires, à mousses, à éricacées, à sphaignes ou à lichens, accompagnées parfois de quelques sapinières par endroits ou, sur des sites mal drainés, de quelques mélèzaies (figure 10).

Dans les domaines bioclimatiques de la pessière noire à mousses, de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune, on remarque que les peuplements sont généralement jeunes (moins de 40 ans) ou d'âge moyen (entre 40 et 80 ans) (figure 11). Cependant, dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune, la majorité des peuplements sont matures. À l'ouest de la réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine, le domaine de la sapinière à bouleau jaune compte aussi une concentration de forêts matures.

Le tableau 4 illustre bien la répartition des diverses classes d'âge des peuplements pour la région administrative, dans chacun des domaines bioclimatiques de l'Abitibi-Témiscamingue et dans le réseau d'aires protégées de cette région.

À la lecture du tableau suivant, qui correspond à la figure 11, on remarque que la moyenne des peuplements matures dans les aires protégées est plus élevée que dans la région administrative.

Figure 11. Classes d'âge des peuplements – Abitibi-Témiscamingue

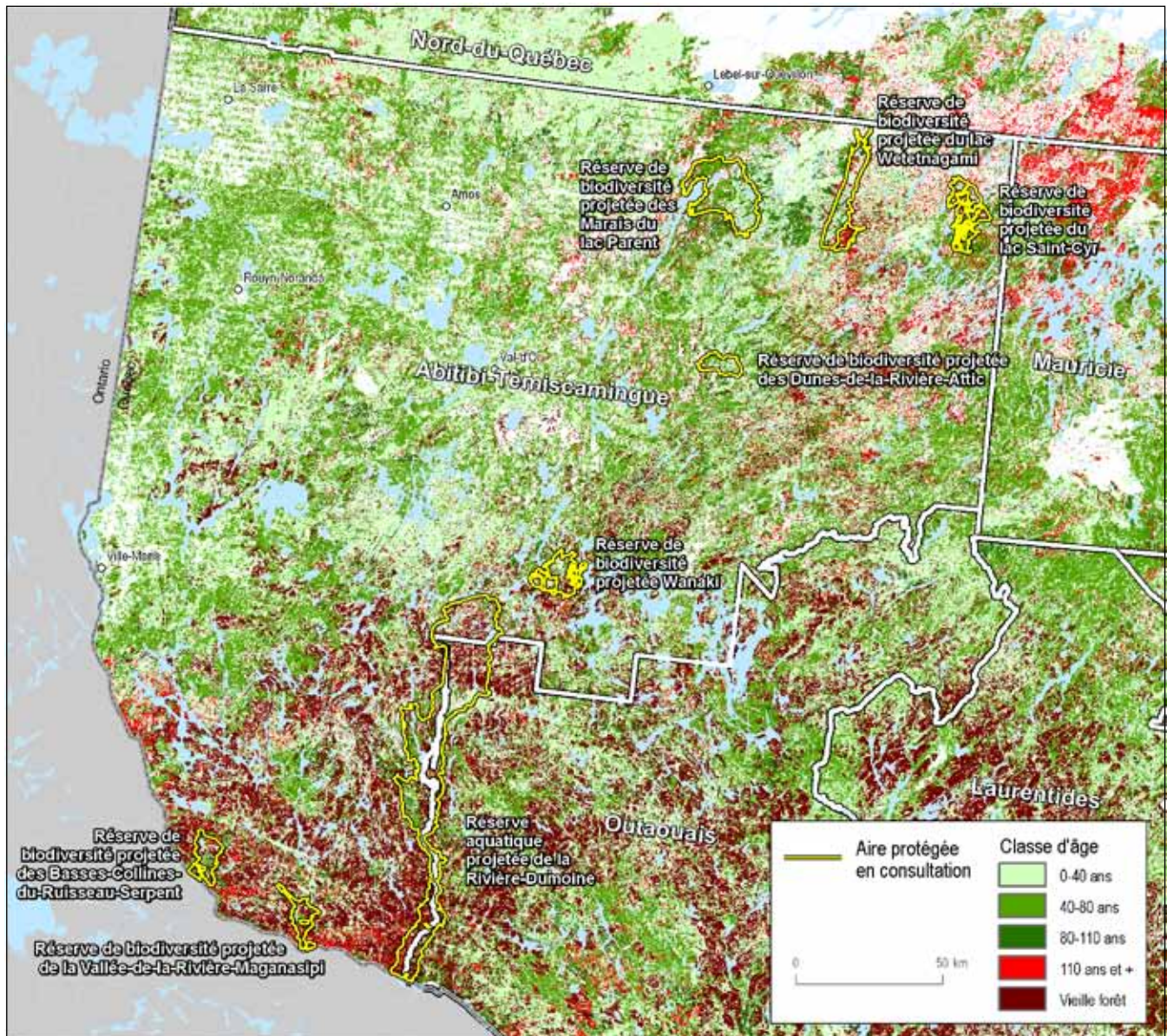


Tableau 4. Répartition des classes d'âge des peuplements

| Classe d'âge (%) | Région 08 (%) | Pessière noire à mousses (%) | Sapinière à bouleau blanc (%) | Sapinière à bouleau jaune (%) | Érablière à bouleau jaune (%) | Aires protégées (%) |
|-----------------------|---------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 0-40 ans | 36,3 | 35,7 | 39,6 | 37,5 | 23,3 | 27,0 |
| 40-80 ans | 35,2 | 29,7 | 41,2 | 34,2 | 19,7 | 30,3 |
| 80-110 ans | 7,0 | 18,1 | 6,5 | 5,5 | 7,7 | 10,8 |
| 110 ans et + | 5,2 | 13,5 | 5,2 | 2,3 | 8,5 | 8,8 |
| Vieilles forêts SIEF* | 16,3 | 3,0 | 7,6 | 20,5 | 40,9 | 23,2 |

* SIEF : Tel qu'indiqué dans la cartographie écoforestière du MRNF. Ces données sont issues du 4^e décennal; les proportions peuvent donc avoir été évaluées depuis la date de prise de données et de leur compilation.

Les vieilles forêts, déterminées en fonction de l'âge des peuplements et variables selon les essences forestières⁵, se concentrent principalement dans le sud de la région, dans le Témiscamingue (figure 12).

Le tableau qui suit indique la répartition des vieilles forêts pour la région administrative, dans chacun des domaines bioclimatiques de l'Abitibi-Témiscamingue et dans le réseau d'aires protégées de cette région.

⁵ Voir l'annexe 1 pour plus de détails

Figure 12. Localisation des vieilles forêts de l'Abitibi-Témiscamingue

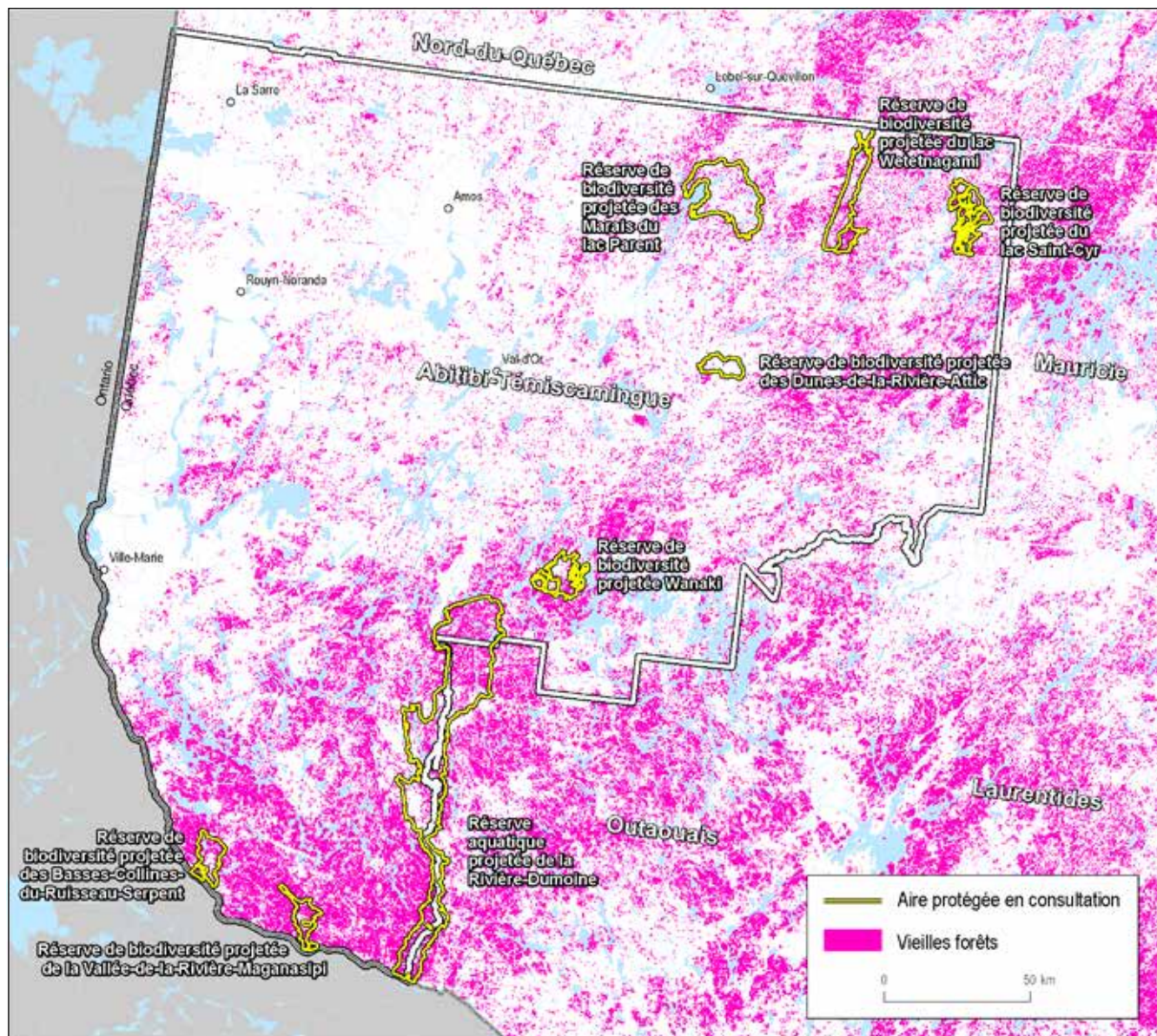


Tableau 5. Répartition des vieilles forêts

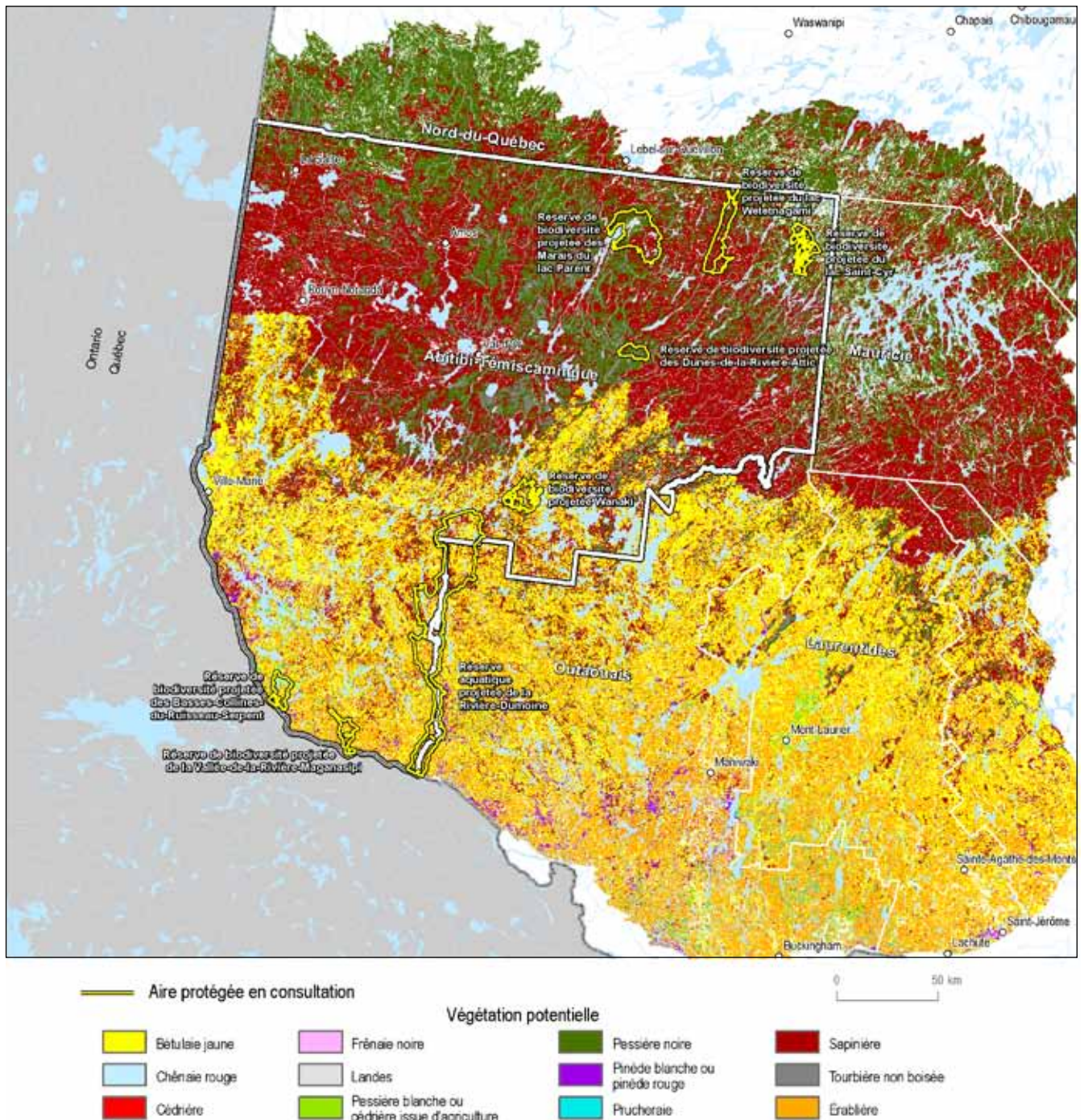
| Classe d'âge (%) | Région 08 (%) | Pessière noire à mousses (%) | Sapinière à bouleau blanc (%) | Sapinière à bouleau jaune (%) | Érablière à bouleau jaune (%) | Aires protégées (%) |
|------------------|---------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Vieilles forêts | 26,1 | 36,2 | 16,1 | 27,7 | 52,6 | 37,5 |
| Autres forêts | 73,9 | 63,8 | 83,9 | 72,3 | 47,4 | 62,5 |

Le tableau 5 montre que la proportion de vieilles forêts dans le réseau régional des aires protégées est plus élevée que dans la région administrative.

Lorsqu'on compare la végétation arborescente actuelle (figure 10) à la végétation potentielle (c'est-à-dire la végétation attendue à terme en l'absence de perturbations) (figure 13), on remarque une transformation du couvert forestier sur la majorité du territoire

témiscabibien. Seule la partie sud du Témiscamingue, aux environs du sud du lac Kipawa, semble relativement représentative de la végétation potentielle que l'on devrait retrouver dans ces types d'écosystèmes. Le territoire forestier témiscabibien couvre environ 70 % de la région. Il est majoritairement constitué de forêts mixtes (55 %), alors que les forêts résineuses couvrent plus du quart du territoire forestier (27 %) et que les forêts feuillues occupent les zones forestières restantes, soit environ 17 %.

Figure 13. Types de végétation potentielle – Abitibi-Témiscamingue



Sur le plan écologique, les milieux humides sont des écosystèmes à très forte productivité biologique dont la diversité floristique et faunique est considérable. L'Abitibi-Témiscamingue compte deux grands types de tourbières : les tourbières ombrotrophes et les tourbières minérotrophes. Uniquement alimentées par les eaux de pluie, les tourbières ombrotrophes, dont les sols sont relativement pauvres, seront colonisées par des arbustes bas et des épinettes noires, mais seront souvent dominées par des éricacées et espèces herbacées associées à ces milieux. Les tourbières minérotrophes étant enrichies par un cours d'eau ou par un substrat minéral, elles sont plus productives que les tourbières ombrotrophes et elles supportent une faune et une flore diversifiées et abondantes (MRNF, 2007).

Le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est couvert par 4 027 km² de milieux humides, soit environ 6,3 % du territoire de la région (figure 14). Les deux tiers se trouvent dans la partie abitibienne de la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi, plus particulièrement dans les bassins versants des rivières Nottaway, des Outaouais et Harricana. Les basses terres de l'Abitibi forment une région riche en tourbières. Leur abondance s'explique surtout par l'ondulation du relief et par l'imperméabilité des sédiments glacio-lacustres (Couillard et Grondin, 1986). Toujours dans les basses terres, on note la présence d'importants marais sur argile (Canards Illimités, 2009).

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau compte un peu plus de la moitié (53 %) des milieux humides de la région. Les marais du lac Parent compte parmi les marais les plus importants de la région. La majorité des tourbières de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment celles des basses terres de l'Abitibi à 85 % (Jurdant et Gilbert, 1979) ainsi que les plus vastes, sont des tourbières ombrotrophes (bog). Il s'agit généralement de bogs uniformes boisés, arbustifs et herbacés (Couillard et Grondin, 1986). Les tourbières minérotrophes (fen) sont principalement structurées et sont bordées par des fens uniformes, herbacés ou boisés ainsi que par des bogs uniformes (Grondin et Ouzilleau, 1980). Ces fens ont de nombreuses lanières très étroites et leur structure semble provenir d'un déchirement de la tourbe consécutif à son glissement sur l'argile (Couillard et Grondin, 1986). La présence disséminée du thuya occidental sur les lanières des fens structurés constitue une particularité des basses terres de l'Abitibi (Couillard et Grondin, 1986). Selon la classification des images Landsat, les milieux humides les plus importants se trouvent à l'ouest du lac Parent et au sud et à l'est du lac Sabourin. La zone de confluence des rivières Attic et Mégiscane présente aussi des tourbières de bonne taille. La cartographie régionale des milieux humides effectuée par Canards Illimités met en lumière la présence de concentrations importantes de milieux humides aux alentours de Barraute et du lac Sabourin, au sud-est de Senneterre et aux environs du lac Mégiscane.

Les plantes herbacées et ligneuses, les prêles, les lycopodes, les fougères, les mousses et les lichens sont nombreux et une liste de ces espèces n'est pas fournie dans le présent document. D'ailleurs, aucune compilation floristique spécifique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'existe dans la documentation scientifique. Baldwin (1958) a étudié la flore vasculaire de la ceinture argileuse de l'Abitibi et du Nord-Est ontarien. Or, seules la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic et la moitié ouest de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent touchent au périmètre de la ceinture argileuse, qui est principalement caractérisée par une flore boréale.

Quelques compilations réalisées depuis l'étude de Baldwin permettent d'établir que la flore vasculaire de la région compte environ 1 000 espèces. Ce total est sans doute plus élevé, car le sud de la région (MRC de Témiscamingue et de La Vallée-de-l'Or) abrite une flore caractéristique de l'érablière à bouleau jaune qui n'a pas été considérée dans les récentes estimations floristiques. De plus, l'étude des espèces introduites ou encore des milieux humides en région permettrait d'ajouter de nombreux autres taxons à la flore régionale (Jean Gagnon, MDDEP, comm. pers., 2006).

Quant à la flore invasculaire, la littérature cite 125 espèces de lichens, 30 espèces d'hépatiques et 159 espèces de mousses. Ces chiffres sont bien en deçà du nombre probable d'espèces, un nombre qui est sans doute au moins trois fois plus élevé dans le cas des lichens et des hépatiques et deux fois plus élevé dans le cas des mousses, si l'on compare le nombre d'espèces avec celui d'autres régions du Québec (Jean Gagnon, MDDEP, communication personnelle, 2006).

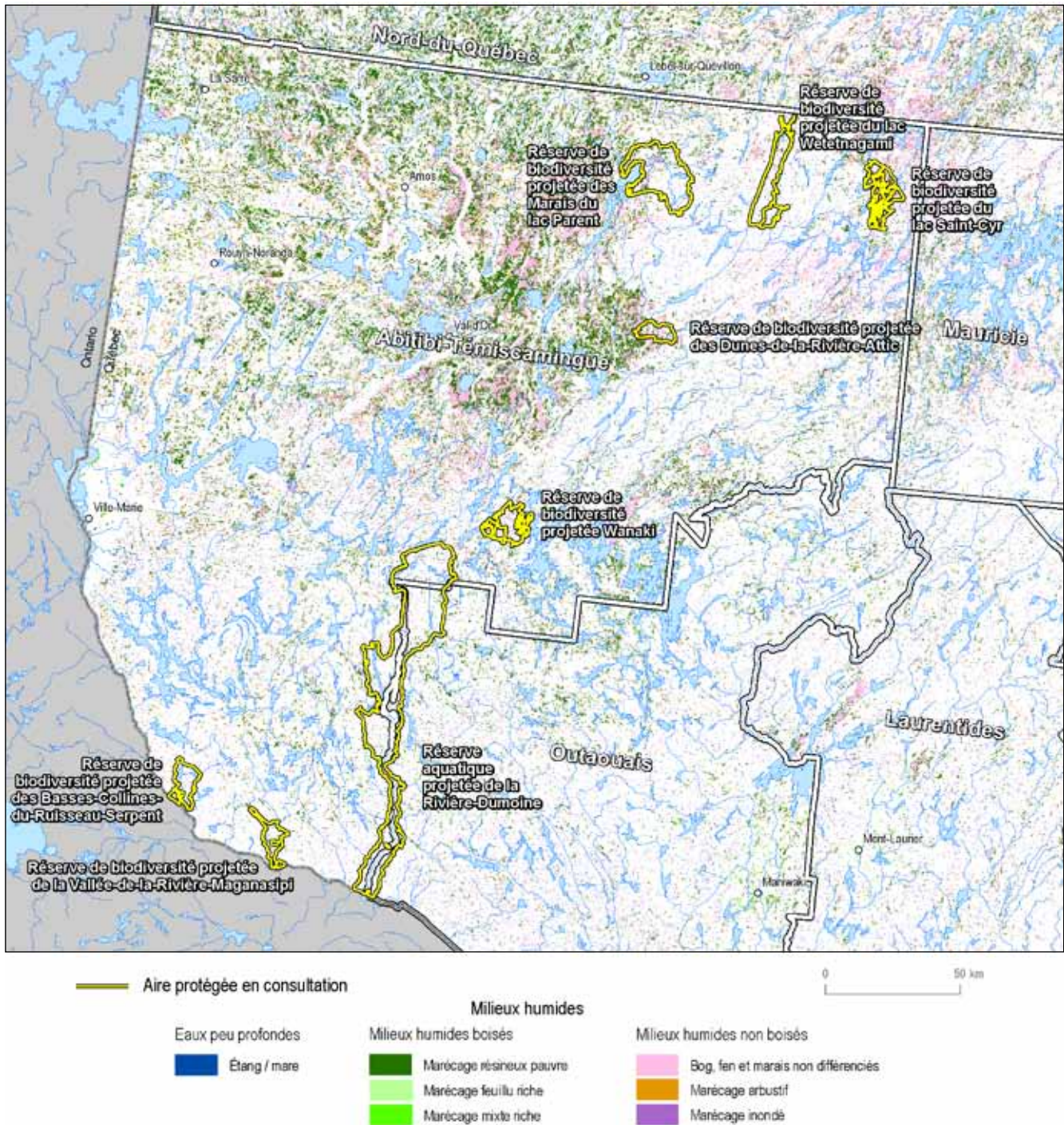
Comme c'était le cas des plantes vasculaires, les études floristiques et les inventaires ont été réalisés principalement dans la région abitibienne. Aucune estimation n'a été faite concernant les champignons ou les algues de la région.

Les données du Centre de données sur le patrimoine écologique du Québec (CDPNQ) indiquent 146 occurrences relatives à 37 espèces floristiques qui seraient menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Selon le CDPNQ, aucune espèce floristique menacée ou vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été repérée à l'intérieur de ces huit aires protégées projetées. Toutefois, leur présence demeure possible.

La faune

En raison du grand nombre de plans d'eau et de cours d'eau, par ailleurs plutôt diversifiés quant à leurs caractéristiques (plaines argileuses, tourbières, complexes de basses collines, etc.), l'Abitibi-Témiscamingue présente des habitats aquatiques tout aussi diversifiés que productifs. On passe ainsi de lacs peu profonds et à la turbidité élevée, en raison de la présence de l'argile, à des lacs plus profonds au fond des basses collines ou entre les buttes

Figure 14. Milieux humides de l'Abitibi-Témiscamingue



et buttons de till, avec des eaux claires et un écoulement plus rapide. La faune aquatique se voit ainsi offrir un large spectre de possibilités d'habitats et d'écosystèmes. Environ 48 espèces de poissons peuvent se trouver dans les lacs et les rivières de l'Abitibi-Témiscamingue. Les espèces vedettes sont le doré jaune, le grand brochet, l'achigan à petite bouche, le touladi et l'omble de fontaine. Le tableau 6 présente la liste des espèces de poissons de l'Abitibi-Témiscamingue (MRNF, 2006).

La faune terrestre peuple quant à elle les différents milieux de l'Abitibi-Témiscamingue que sont les forêts, les friches, les zones agricoles ainsi que les secteurs urbains et périurbains. Les milieux forestiers de tenure publique sont les plus importants, car ils représentent près de 80 % du territoire terrestre régional.

Parmi les espèces caractéristiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest du Québec, citons le lièvre

Tableau 6.
Poissons de
l'Abitibi-Témiscamingue

| | | | |
|-------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------|
| Achigan à petite bouche | Doré noir | Méné de lac | Omble de fontaine |
| Barbotte brune | Épinoche à cinq épines | Méné émeraude | Omisco |
| Chabot à tête plate | Épinoche à neuf épines | Méné jaune | Ouitouche |
| Chabot tacheté | Esturgeon jaune* | Méné pâle | Perchaude |
| Chabot visqueux | Fouille roche zébré | Meunier noir | Queue à tache noire |
| Chevalier blanc | Grand brochet | Meunier rouge | Raseux de terre noir |
| Chevalier rouge | Grand corégone | Moulac | Tête de boule |
| Cisco de lac* | Laquaiche argentée | Mulet à cornes | Touladi |
| Crapet de roche | Laquaiche aux yeux d'or | Mulet perlé | Truite arc-en-ciel |
| Crapet soleil | Lotte | Museau noir | Truite brune |
| Dard à ventre jaune | Malachigan | Naseux des rapides | Ventre citron |
| Doré jaune | Méné à nageoires rouges | Naseux noir | Ventre rouge du Nord |

* Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

Tableau 7.
Herpétofaune
de l'Abitibi-Témiscamingue

| Urodèles (salamandres et tritons) | | |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------|
| Necture tachetée | Salamandre à points bleus | Salamandre rayée |
| Salamandre à deux lignes | Salamandre maculée | Triton vert |
| Anoures | | |
| Crapaud d'Amérique | Grenouille du nord | Ouaouaron |
| Grenouille des bois | Grenouille léopard | Rainette crucifère |
| Grenouille des marais* | Grenouille verte | |
| Tortues | | |
| Chélydre serpentine | Tortue mouchetée* | Tortue peinte |
| Tortue des bois** | | |
| Serpents | | |
| Couleuvre à collier | Couleuvre rayée | Couleuvre verte |
| Couleuvre à ventre rouge | | |

* Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

** Espèce vulnérable

Tableau 8. Mammifères de l'Abitibi-Témiscamingue

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Belette à longue queue | Coyote | Mouffette rayée | Rat surmulot |
| Belette pygmée* | Écureuil roux | Musaraigne arctique | Raton laveur |
| Campagnol à dos roux de Grapper | Grand polatouche | Musaraigne cendrée | Renard roux (argenté ou croisé) |
| Campagnol des champs | Grande musaraigne | Musaraigne fuligineuse* | Souris commune |
| Campagnol des rochers* | Hermine | Musaraigne palustre | Souris sauteuse des bois |
| Campagnol-lemming de Cooper* | Lièvre d'Amérique | Musaraigne pygmée* | Souris sauteuse des champs |
| Carcajou*** | Loup | Orignal | Souris sylvestre |
| Caribou des bois ** | Loutre de rivière | Ours noir | Tamia mineur |
| Castor | Lynx du Canada* | Pékan | Tamia rayé |
| Cerf de Virginie | Lynx roux* | Phénacomys d'Ungava | Taube à queue velue |
| Condylure étoilé | Marmotte commune | Porc-épic d'Amérique | Vison d'Amérique |
| Cougar* | Marte d'Amérique | Rat musqué | |
| Chauve-souris argentée* | Chauve-souris pygmée | Chauve-souris nordique | Grande chauve-souris brune |
| Chauve-souris cendrée* | Chauve-souris rousse* | | Petite chauve-souris brune |

* Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

** Espèce vulnérable

*** Espèce menacée

d'Amérique, l'ours noir, l'écureuil roux, le castor du Canada, le rat musqué, le porc-épic d'Amérique, le renard roux, la martre d'Amérique, le vison d'Amérique, le loup, la loutre, le lynx du Canada, l'orignal et le cerf de Virginie. Au total, on compte environ une cinquantaine d'espèces de mammifères pouvant fréquenter ces territoires, dont sept espèces de chauve-souris (chiroptères). Les tableaux 7 et 8 présentent respectivement la liste de l'herpétofaune et celle des mammifères de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'Abitibi-Témiscamingue compte 135 habitats fauniques protégés. Ces aires protégées visent particulièrement les oiseaux aquatiques, les colonies d'oiseaux, les hérons, le cerf de Virginie et le rat musqué. Des réserves à castor sont aussi présentes sur le territoire de la région. Ces dernières ne sont cependant pas des aires protégées.

Parmi la liste des treize espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi qui habitent l'Abitibi-Témiscamingue, le carcajou est le seul à être classé espèce menacée. Le caribou forestier est désigné vulnérable. Les autres espèces, soit la belette pygmée, le campagnol des rochers, le campagnol-lemming de Cooper, le cougar, le lynx du Canada, le lynx roux, la musaraigne fuligineuse, la musaraigne pygmée, la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la couleuvre à collier figurent dans la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Le caribou forestier, un écotype du caribou des bois, est sans contredit une des espèces vedettes de l'Abitibi-Témiscamingue. La harde de Val-d'Or constitue une harde isolée estimée à moins de 30 bêtes. Son aire de répartition d'environ 5 000 km² est située au sud de Val-d'Or. Le territoire le plus fréquenté par la harde va approximativement du lac Villebon au réservoir Decelles, puis du lac Sabourin au Grand lac Victoria. Les habitats fréquentés par la harde varient en fonction des saisons. La réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or protège 434 km² de territoire situé dans l'aire de répartition et présentant des habitats propices au caribou. Malgré cette aire protégée et un plan d'aménagement du site faunique pour cette harde, les coupes forestières industrielles font en sorte que les habitats favorables à l'espèce sont de plus en plus rares. Notons que le caribou privilégie les grandes tourbières et les pessières à lichens et est grandement affecté par le dérangement humain et la perte de qualité de ses habitats. En plus de modifier les habitats, les coupes forestières favorisent certaines espèces fauniques importantes pour l'économie liée à la chasse, tel l'orignal. La présence accrue de l'orignal bénéficie aux loups et aux ours qui deviennent d'importants prédateurs du caribou. Des huit territoires proposés à titre de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique, aucun n'est associé directement à des habitats importants ou fréquentés par la harde de caribous de Val-d'Or.

L'Abitibi-Témiscamingue offre aussi des habitats diversifiés pour l'avifaune. Les espèces d'oiseaux observées sont caractéristiques des sapinières des forêts mélangées et des forêts boréales continues de l'ouest du Québec. En Abitibi-Témiscamingue, environ 232 espèces d'oiseaux peuvent être observées. La liste des espèces aviaires figure à l'annexe 2.

Les marais du lac Parent constituent un territoire particulièrement riche en avifaune, car ils offrent des habitats de qualité pour de nombreuses espèces. Dans les environs du lac Parent, on a relevé 568 mentions portant sur 94 espèces. De ces espèces, 85 sont des espèces de type nicheur. Ce secteur serait notamment un site exceptionnel pour le canard noir.

Neuf espèces d'oiseaux sont désignées menacées ou vulnérables. Le grèbe esclavon est désigné menacé, l'aigle royal, le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche sont désignés vulnérables. Le garrot d'Islande, le hibou des marais, le bruant de Nelson, la grive de Bicknell et le râle jaune sont pour leur part susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables.

Les données du CDPNQ indiquent 132 occurrences relatives à 17 espèces fauniques. Des occurrences de pygargue à tête blanche sont sises dans la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et dans la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.

3.3 Portrait social⁶

3.3.1 Synthèse historique

L'occupation humaine du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue date de l'époque qui a suivi la fonte des glaciers. En effet, les premières occupations connues à ce jour remonteraient à plus de 6 000 ans. Des groupes autochtones occupaient le territoire de la vallée de la rivière des Outaouais, qui était une région riche en gibier, en animaux à fourrure et en poissons. En tant que nomades, ils parcouraient le territoire pour assurer leur subsistance, basée principalement sur la chasse, la pêche et la cueillette.

Plus tard, de nombreuses nations autochtones, dont les Algonquins, vont participer à un vaste réseau d'échange avec les colons. Ce réseau est à la base de ce qui deviendra le système commercial de la traite des fourrures. Au 17^e siècle, le Témiscamingue est sillonné par les explorateurs, les coureurs de bois et les prospecteurs. La construction de postes de traite sur les rives des lacs Témiscamingue (1678) et Abitibi (1686) réduit considérablement les distances à parcourir par les Algonquins qui désirent vendre ou échanger leurs fourrures, mais ces derniers doivent tout de même se déplacer sur de longues distances pour trapper le gibier. La rivière des Outaouais constitue, à cette époque, l'une des routes commerciales les plus

⁶ Tiré de Riopel, M., 2003, et de Vincent O. et coll., 1990

achalandées. Le fort Témiscamingue sera, pendant cette période, la plaque tournante du commerce des fourrures du nord du Québec. Le commerce des fourrures en Abitibi-Témiscamingue, comme ailleurs au Canada, sera généralement prospère pendant les 17^e et 18^e siècles. Au début du 19^e siècle, le marché international décline, ce qui entraîne une diminution de l'activité dans tout le Canada.

À cette même époque cependant, l'exploitation forestière prend son essor au Canada comme en Abitibi-Témiscamingue. L'Outaouais voit le développement du commerce du bois équarri et l'approvisionnement en pins blancs et rouges nécessitera d'atteindre des territoires plus au nord en remontant la rivière des Outaouais. Ce commerce se développera au Témiscamingue dans les années 1870, car la demande est si grande que les pinèdes de l'Outaouais sont épuisées. Au début du 20^e siècle, environ 2 000 bûcherons travaillent dans les forêts du Témiscamingue.

La colonisation de la région, entreprise au Témiscamingue au milieu du 19^e siècle, s'étend à l'Abitibi au début du 20^e siècle. Cette colonisation suit le développement forestier. Les colons s'installent sur les terres décimées par les coupes forestières intensives de grande superficie, notamment celles de grands pins blancs, pour pratiquer l'agriculture.

Le Témiscamingue est la dernière région ouverte à la colonisation au Québec. Cette première phase de colonisation débutera en 1886 avec la création de Ville-Marie, suivie de la naissance de Guérin et de Latulipe en 1914. La Première Guerre mondiale freinera temporairement la colonisation au Témiscamingue. Vers 1910, la construction du chemin de fer Transcontinental par le gouvernement fédéral fera en sorte d'étendre la colonisation à l'Abitibi avec, en 1912, la création d'Amos et de plusieurs paroisses de colonisation situées le long du chemin de fer, et ce, jusqu'à La Sarre.

La crise économique de 1929 amènera une autre vague de colonisation dans la région, car elle est vue comme une solution pour les Canadiens français. Cette nouvelle vague sera cependant moins spontanée puisqu'elle sera réalisée avec l'aide de programmes gouvernementaux de colonisation visant à déménager les chômeurs des centres urbains vers les régions. L'Abitibi sera principalement colonisée par l'entremise des plans Gordon (1932-1934) et Vautrin (1934-1936), qui contribueront à la création de nombreuses paroisses.

L'agriculture est le mode de vie et d'occupation que la majorité des colons adoptent, mais il s'agira d'une agriculture de subsistance. Dans les années 1910, certains agriculteurs de Témiscamingue, ayant de la difficulté à vendre leurs produits parce que la clientèle s'éloigne en même temps que la forêt récoltable est repoussée vers le nord, vont opter pour la production laitière.

En Abitibi, les colons établis près de la voie ferrée ont le droit de couper tout le bois de leur lot. Comme le bois transite par la voie ferrée, il s'agit d'un commerce plus performant et lucratif. Ainsi, l'agriculture s'y développera plus lentement. L'ouverture de mines le long de la faille Cadillac accompagne cette colonisation et assurera une occupation à long terme. Cependant, ce n'est que durant les années 1920 que ce secteur d'activités se consolide grâce à l'ouverture de nouveaux districts miniers. Dans les années 1930, les nouveaux colons, opteront davantage pour les chantiers forestiers et le travail dans les mines. Durant la période de prospérité de la Deuxième Guerre mondiale, de nombreux colons retourneront vivre et travailler à Montréal. Parmi ceux qui resteront, les agriculteurs de l'Abitibi et du Témiscamingue contribueront à la vague coopérative et assureront le développement de l'industrie laitière.

L'hydroélectricité, les mines et les pâtes et papiers sont des industries qui marqueront aussi l'Abitibi-Témiscamingue, tout particulièrement le secteur minier qui est encore fort prospère en Abitibi. La construction d'une série de barrages de rétention des eaux le long de la rivière des Outaouais supérieure, vers la fin des années 1910, permettra la création de nombreux emplois et l'établissement de petites communautés à proximité de certains barrages. La construction du chemin de fer Transcontinental contribuera grandement à la mise en place de l'industrie du sciage. En effet, à cette époque, le secteur forestier régional passera du bois d'œuvre aux pâtes et papiers. Durant les années 1920, des entreprises investiront dans le développement hydroélectrique des rivières de la région pour alimenter en énergie électrique les mines de Rouyn-Noranda. Les divers lacs-réservoirs et les centrales hydroélectriques permettront de soutenir le développement minier de l'Abitibi.

D'ailleurs, l'économie la plus représentative de l'Abitibi et la plus importante pour le développement de cette région sera la mise en valeur minière de la faille de Cadillac, et ce, à partir des années 1920. En 1922, c'est la ruée vers l'or dans le territoire qui deviendra Rouyn-Noranda, où la mine Noranda a été construite. L'or s'étend aussi vers l'est, tout particulièrement dans les environs de Val-d'Or où d'importantes quantités d'or sont découvertes. Au milieu des années 1930, l'industrie minière de l'Abitibi est des plus prospères.

Dans les années 1950, l'économie forestière régionale se structure, puis, à la fin des années 1960, des mesures gouvernementales favorisent le développement de l'industrie du bois de sciage. Les scieries bénéficieront d'ailleurs d'approvisionnements réguliers. De nouvelles scieries verront le jour, un peu à l'extérieur de la région, notamment à Lebel-sur-Quévillon. Toutefois, l'industrie ne profite pas à toutes les villes et l'usine de la Canadian International Paper de Témiscaming ferme ses portes, mais renaît de ses cendres lorsque les anciens cadres reprennent l'usine et créent la compagnie Tembec en 1973.

Au milieu du 20^e siècle, des gisements miniers épuisés ou devenus non rentables provoquent la fermeture de mines. Toutefois, l'activité minière se développe à Chibougamau et à Matagami et leur mise en valeur est facilitée par la construction de grandes routes et de chemins de fer. Il y aura donc une certaine migration des travailleurs témiscabitiens vers ces nouvelles villes. Dans le sud (Rouyn-Noranda et Val-d'Or), des mesures gouvernementales prises dans les années 1980 stimuleront les activités d'exploration minière et mèneront à l'ouverture de nouvelles mines d'or.

Ce bref survol de l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue montre que le développement de cette région a toujours été intimement lié au développement et à la mise en valeur des ressources naturelles à l'échelle industrielle. Aujourd'hui encore, la vitalité de l'Abitibi-Témiscamingue dépend en bonne partie de la force des marchés des matières premières et de la demande, tant québécoise que canadienne, américaine ou internationale.

3.3.2 Aujourd'hui

Depuis les quarante dernières années, la population de l'Abitibi-Témiscamingue a varié, passant d'un peu plus de 142 000 personnes en 1971 pour atteindre un sommet en 1995 avec un peu plus de 156 000 habitants et ensuite décliner, puis se stabiliser autour de 145 000 personnes, ce qui correspond approximativement à la population moyenne depuis dix ans. La densité de population actuelle est de 2,6 habitants par kilomètre carré (ISQ, 2010). Toutefois, les zones développées couvrent uniquement 155 km², soit 0,2 % du territoire de la région, ce qui fait une densité de population en zone développée de 941 habitants par kilomètre carré (ISQ, 2010).

Malgré sa dépendance relative à la demande internationale en matières premières, l'Abitibi-Témiscamingue ne peut se résumer par la terminologie de région-ressource. En effet, le milieu culturel est aujourd'hui riche et diversifié, et le milieu rural est plus résistant et innovant que la moyenne des autres régions du Québec. Aujourd'hui encore, plus du tiers de la population de l'Abitibi-Témiscamingue vit en milieu rural. Cette région bénéficie d'un milieu rural qui se dévitalise moins rapidement et moins intensivement que la moyenne de dévitalisation observée à l'échelle québécoise. Par ailleurs, son dynamisme s'accompagne d'une volonté d'innovation. C'est ainsi que de nombreux laboratoires ruraux sont en expérimentation depuis 2007.

Quant au milieu culturel et artistique de la région, il semble en pleine expansion. Le nombre d'artistes (arts visuels ou médiatiques, danse, métiers d'art, musique, théâtre, lettres) a augmenté de 24 % de 2005 à 2010 et le nombre d'organismes culturels a cru de 19 % durant cette même période. Plus du tiers de ces organismes sont

situés à Rouyn-Noranda. Les emplois en culture représentent 3 % de l'ensemble des emplois de la région. Le produit intérieur brut (PIB) du grand secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle de la région a considérablement augmenté depuis 2003, passant de 90 M\$ à 133 M\$ en 2007, ce qui correspond à un taux de croissance de 10,3 % en cinq ans, soit plus du double de la moyenne québécoise (4,9 %). Dans la dernière décennie, l'Abitibi-Témiscamingue s'est notamment distinguée par le développement de nombreux festivals.

L'Abitibi-Témiscamingue, comme bien d'autres régions forestières du Québec, est culturellement liée aux activités dites « de nature », qu'elles soient récréatives ou fauniques. Qu'elles se déroulent dans une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée ou une pourvoirie, en territoire public libre ou dans les aires protégées, les activités de chasse, de pêche et les diverses formes de randonnées sont bien ancrées dans la vie des gens de cette région.

La chasse est une activité particulièrement prisée des gens de cette région. L'Abitibi-Témiscamingue compte en effet 7 % des chasseurs du Québec (MRNF, PDRRF 08, 2002), alors que sa population représente à peine 2 % de la population totale de la province. Cette réalité se reflète également dans le nombre d'abris sommaires qu'on y trouve, qui représente 55 % de tous les abris sommaires du Québec (MRNF, 2006). En plus des petits gibiers, les espèces les plus prisées sont l'original, l'ours et le cerf de Virginie.

La pêche sportive est cependant l'activité de prélèvement faunique la plus importante de l'Abitibi-Témiscamingue. On y compte deux fois plus de jours de pêche annuellement que l'ensemble des jours de chasse. La région compte 7 % de tous les pêcheurs de la province, soit la même proportion que de chasseurs. Ils pratiquent la pêche principalement dans les secteurs du Témiscamingue et de La Vallée-de-l'Or et le territoire libre est préféré aux territoires fauniques structurés. En plus de la clientèle régionale, la région attire une clientèle provinciale, ontarienne et internationale. En outre, les lacs (Opasatica, Preissac, Duparquet, Decelles, Malartic, etc.) situés près des centres urbains attirent également un nombre important de pêcheurs (MRNF, 2006).

Aussi, l'Abitibi-Témiscamingue compte environ 1 000 piégeurs pour 514 terrains de piégeage. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte du piégeage fait par les Algonquins. Les espèces les plus prisées dans la région sont le castor, la martre d'Amérique, le rat musqué, la belette, le vison, le renard roux et le lynx du Canada.

La villégiature est très répandue dans cette région. On y comptait en 2004 environ 1 900 baux de villégiature. On trouve aussi un nombre élevé de chalets de villégiature situés sur des terres privées et dont le nombre n'est pas comptabilisé pour l'ensemble de la région.

3.3.3 Les Anishnabeg

Les Algonquins (Anishnabeg) occuperaient et habiteraient l'ouest du Québec et le nord-est de l'Ontario depuis plusieurs siècles. La région concernée est généralement définie par les terres comprises dans le bassin hydrographique de la rivière des Outaouais.

Avant l'arrivée des Européens, un réseau de routes commerciales était bien établi partout en Amérique du Nord à travers les rivières, les lacs, les portages et les sentiers. Les hurons, installés à la baie Georgienne, échangeaient le maïs qu'ils cultivaient contre de la viande et des fourrures des groupes fréquentant le bassin de la rivière des Outaouais. Les groupes des bois échangeaient avec les habitants des plaines. Des coquilles précieuses ramassées par les groupes des côtes, comme les Mi'kmaq, voyageaient loin à l'intérieur du pays. En outre, les rivières Gatineau et Dumoine permettaient aux Algonquins d'atteindre le bassin de la rivière Saint-Maurice, qui facilitait leur accès au lac Saint-Jean et au lac Mistassini.

Les Algonquins sont l'un des premiers groupes rencontrés par Samuel de Champlain. Grâce à leur position stratégique et à leurs partenariats commerciaux, ils ont joué un rôle important au 17^e siècle. En tant que principaux utilisateurs de la rivière des Outaouais et grâce à leurs alliances politiques et commerciales avec les nations autochtones situées plus au nord et plus à l'ouest, ils sont devenus des alliés de premier ordre des Français.

La société algonquaine est patriarcale. Par exemple, les territoires de chasse étaient transmis de père en fils et lors d'un mariage, la fille allait vivre dans la famille de son mari. Plusieurs familles se rassemblaient l'été, en bandes de 150 à 300 personnes, pour des échanges, des mariages et d'autres activités communes. Il s'agissait alors de familles élargies ou encore de familles qui n'avaient pas de liens entre elles. Pendant la belle saison, les gens restaient au même endroit ou se déplaçaient dans les environs. Ils en profitaient alors pour amasser des provisions en vue de la saison froide. Ils faisaient sécher la viande, amassaient des baies sauvages, cultivaient certaines plantes, préparaient des plantes médicinales, etc. La nourriture amassée permettait ensuite aux familles de se rendre dans leurs territoires de chasse et d'y séjourner jusqu'à la fin de novembre, soit jusqu'à ce que le cycle de l'hiver s'amorce. L'hiver était une période de subsistance et de survie.

Une fois l'automne arrivé, le groupe se divisait en petites unités qui ne comprenaient pas plus de 30 personnes, car chaque famille disposait d'un territoire de chasse d'une superficie d'environ 1 000 kilomètres carrés, ce qui fait qu'un groupe d'une plus grande ampleur n'aurait pu survivre avec les ressources disponibles. Ces petits groupes étaient composés de familles élargies, c'est-à-dire d'un grand-père, d'une grand-mère, de leurs enfants, des conjoints de ceux-ci et des petits-enfants. Quand le temps doux revenait, que la neige fondait et que la glace sur les étendues d'eau se rompait, le cycle recommençait et les familles repartaient vers les campements d'été.

Les Algonquins étaient une nation de chasseurs, ce qui signifie que la mobilité était essentielle. Les matériaux utilisés devaient donc être légers et faciles à transporter. Les canots étaient faits d'écorce de bouleau, cousus à l'aide de racines d'épinette et imperméabilisés par l'application de résine d'épinette et de graisse chauffées. Ils étaient faciles à déplacer et le matériau, facilement accessible. Pendant l'hiver, des toboggans étaient utilisés pour le transport du matériel et les gens se servaient des raquettes pour se déplacer.

En 1913, l'anthropologue américain Frank Speck a noté les mois, comme ils lui ont été expliqués par les Algonquins de Timiskaming. Le calendrier qui suit montre comment les saisons étaient établies en fonction de la production de nourriture.

| | |
|-----------|-------------------------------------|
| Janvier | Mois de la lune longue |
| Février | Mois de la marmotte |
| Mars | Mois de l'oie |
| Avril | Mois que la neige brille sur le lac |
| Mai | Mois des fleurs |
| Juin | Mois des fraises |
| Juillet | Mois des framboises |
| Août | Mois des bleuets |
| Septembre | Mois du décortilage du blé d'inde |
| Octobre | Mois de la truite |
| Novembre | Mois du poisson blanc |
| Décembre | Début du mois d'hiver |

Aujourd'hui, sept des neuf communautés algonquines du Québec sont situées sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, pour un total d'environ 6 800 personnes. Les Algonquins de l'Abitibi-Témiscamingue représentent 4 % de la population de la région et 9 % de l'ensemble des Autochtones du Québec.

Les sept communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue sont Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria), Lac-Simon, Pikogan (Abitibiwini), Timiskaming, Winneway (Long Point), Eagle Village (Kipawa) et Hunter's Point (Wolf Lake). Présentement, deux structures politiques représentent les intérêts des Algonquins, soit le Conseil tribal de la Nation algonquaine Anishnabeg et le Secrétariat à la nation algonquaine. En 2007, environ 56 % des Algonquins de ces communautés vivaient dans les réserves ou établissements et 44 % vivaient à l'extérieur (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2007). Le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est aussi fréquenté en partie par d'autres nations comme les Cris et les Attikameks.

3.4 Portrait économique

L'économie régionale repose principalement sur l'exploitation et, dans une moindre mesure, la transformation des ressources naturelles. Les mines, les forêts et l'agriculture constituent les principales activités économiques régionales. Selon les données de 2009 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les industries productrices de biens représentaient 46,4 % (2,6 M\$) du PIB régional s'élevant à 5,6 M\$, comparativement à 53,6 % (3,0 M\$) pour les industries productrices de services.

La répartition des industries productrices de biens dans le PIB régional montre que l'industrie de l'extraction minière est de loin la plus importante avec environ 39 %. La fabrication de produits (toutes catégories confondues) représente 19 % du PIB et le secteur incluant l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche représente 7,4 % du PIB.

En 2010, environ 49 800 des 68 200 emplois de la région (73 %) relevaient du secteur des services et 18 400 emplois (27 %), du secteur des biens. Le secteur des services, en expansion depuis la dernière décennie, semble vouloir poursuivre sur sa lancée au cours des prochaines années. En outre, le secteur de la construction est en développement en raison des grands projets miniers et d'infrastructures et de ceux d'hydroélectricité en Baie-James.

3.4.1 Activités économiques

Foresterie

La forêt de l'Abitibi-Témiscamingue recouvre plus de 45 000 km², ce qui équivaut à 70 % de l'ensemble du territoire de la région. Comme ailleurs au Québec, la capacité des usines de transformation de la ressource forestière est supérieure aux approvisionnements disponibles.

Actuellement, près de 300 entreprises sont en place dans le domaine de la foresterie en Abitibi-Témiscamingue. La crise forestière a provoqué une diminution importante du nombre d'usines de transformation du bois, qui est passé de 41 usines en 2006 à 31 usines en 2011. Selon Statistique Canada, l'industrie forestière employait directement 5 900 personnes en 2010, soit près de 9 % de la main-d'œuvre régionale.

La valeur des immobilisations dans l'industrie forestière de la région s'élevait à 24,5 M\$ en 2008. Ce chiffre a diminué au cours des dernières années avec respectivement 21,0 M\$ en 2009 et 19,4 M\$ en 2010. Spécifiquement pour le secteur manufacturier des produits de bois, les dépenses sont en diminution depuis 2005 (63,1 M\$), ayant atteint 11,9 M\$ en 2008 (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2011).

Mines

Avec 1,1 G\$ investi dans le domaine minier en 2010, l'Abitibi-Témiscamingue est de loin la première région minière du Québec, puisqu'elle représente à elle seule 45 % de tous les investissements miniers de la province. La région comptait en 2010 un total de 186 projets d'exploration, ce qui équivaut à 40 % de tous les projets au Québec. L'or est le principal minerai exploité. La région offre aussi de bons potentiels pour le cuivre, l'argent et le zinc. En outre, l'exploration pour les métaux de terres rares a pris de l'ampleur au Témiscamingue.

Au début de 2011, l'industrie minière de la région reposait sur l'exploitation de neuf complexes miniers : La Ronde, Kiena, Beaufor, Goldex, Lac Herbin, Mouska, Lapa, Lamaque et Barry. Parmi les

projets miniers au stade de mise en valeur, mentionnons Canadian Malartic, Westwood, La Ronde II, Joanna, Malartic-Midway, Lac Pelletier, Rocmec 1, Francoeur, Québec Lithium et Dumont Nickel (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2011).

En Abitibi-Témiscamingue, 5 700 travailleurs – soit 8 % de l'emploi total – se concentrent dans les industries liées à l'exploration et à l'extraction minières ainsi qu'à la première transformation des métaux. À elle seule, la région fournit 39 % des emplois en exploration et en exploitation minière du Québec (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2011).

Agriculture

En Abitibi-Témiscamingue, environ 700 exploitations agricoles étaient en activité en 2010, ce qui représente environ 2 % des fermes du Québec. Ces exploitations emploient quelque 2 000 personnes et peuvent atteindre près de 2 700 personnes en incluant la main-d'œuvre saisonnière, familiale ou embauchée. Le secteur du bioalimentaire représente 9 400 emplois dans la région, soit 14 % de la main-d'œuvre régionale. Le revenu net des exploitants agricoles est en diminution constante au cours des dernières années. Les estimations provisoires indiquent, tout au plus, 2,9 M\$ en 2009. Quant aux dépenses d'immobilisations (culture et élevage), après avoir atteint 20,6 M\$ en 2007, elles sont estimées aux alentours de 4,3 M\$ en 2009 (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2008).

La production animale représente environ 80 % des entreprises agricoles, soit bovine (43 %), laitière (26 %), ovine (7 %), en plus des productions marginales telles que les cervidés, les sangliers, les bisons, les ratites et le bœuf à l'herbe. On cultive donc la terre principalement pour nourrir le bétail et le fourrage représente une forte proportion des superficies cultivées. Dans une moindre mesure, les superficies en orge et en avoine sont les plus vastes en matière de production céréalière. Par ailleurs, la région est reconnue pour ses productions bovines (veau d'embouche) et ovines ainsi que pour la qualité de son fourrage. Il est à noter que la superficie occupée par les entreprises agricoles couvre seulement 3 % du territoire régional, alors que le zonage agricole en couvre environ 10 % (MRNF, 2006).

L'héritage de terres argileuses laissées par le retrait du lac proglaciaire Barlow-Ojibway représente aujourd'hui une des plus grandes réserves de sols arables inexploités en Amérique du Nord (MRNF, 2006).

Activités fauniques et récréotourisme

L'importance des activités fauniques et récréatives pour les Témiscabitiens se révèle dans cette statistique indiquant que 71,5 % des retombées économiques régionales de cette industrie sont générées par les résidents de la région. Une enquête de 2000 sur les activités liées à la faune et à la nature montre que l'Abitibi-Témiscamingue

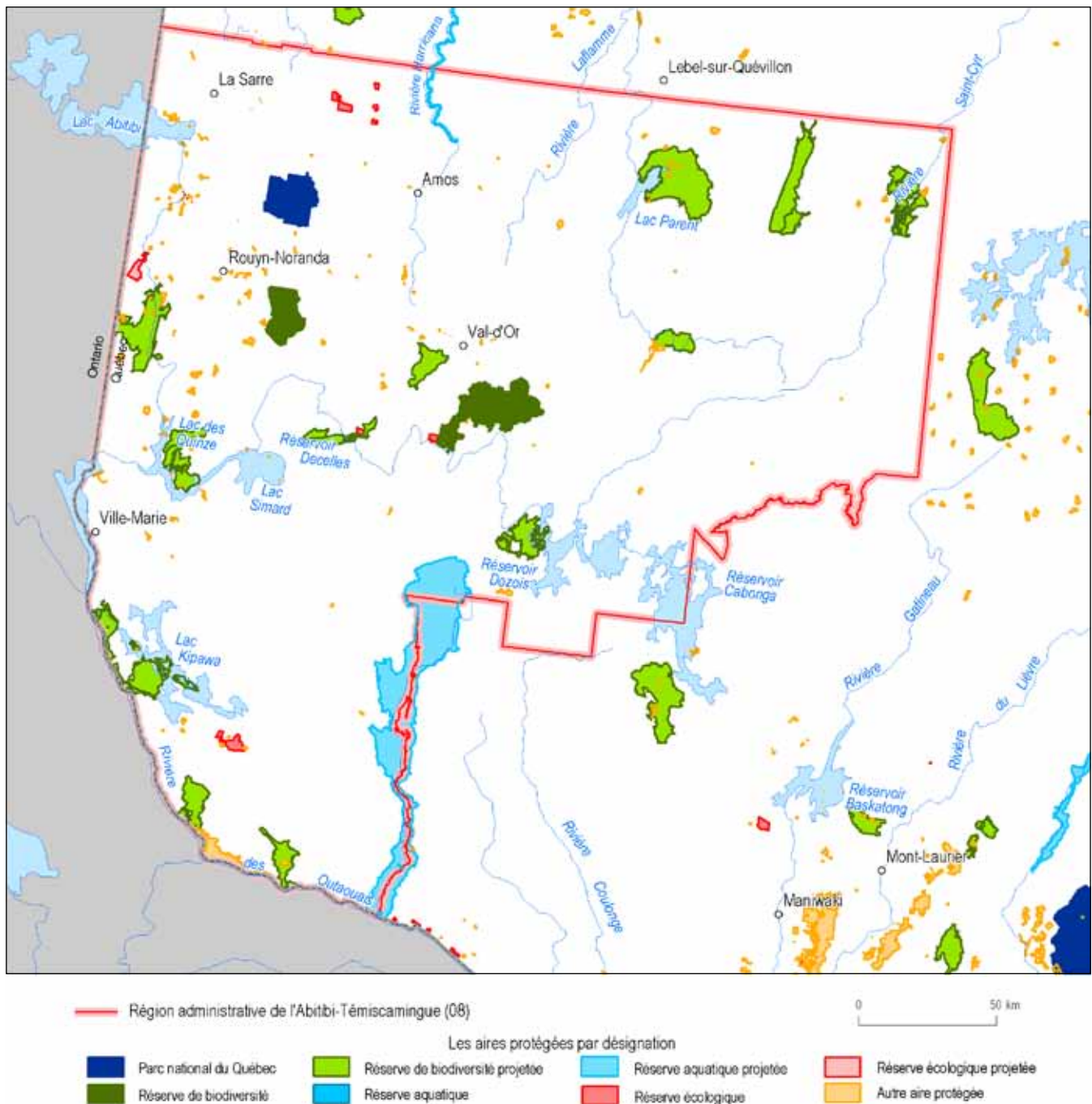


L'aire protégée la plus importante en superficie était le parc national d'Aigüebelle avec 262 km².

La sanction de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et la mise en œuvre des deux plans d'action stratégique sur les aires protégées (2002 2005 et 2005 2008) ont permis d'accroître considérablement ce réseau d'aires protégées. Au cours des années de réalisation de ces plans d'action, 33 écosystèmes forestiers

exceptionnels ont été créés ainsi que deux (2) réserves aquatiques projetées, 14 réserves de biodiversité projetées, une réserve naturelle (milieu privé), 19 refuges biologiques et plusieurs habitats fauniques. La création de ces aires protégées a permis d'accroître la superficie totale d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue à plus de 4 800 km², pour une proportion d'aires protégées régionale de 6,34 %. La figure 16 présente le portrait cartographique du réseau des aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue en 2012.

Figure 16. Le réseau actuel d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue



3.5.2 Le réseau actuel d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue

Aujourd'hui, le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue est principalement composé de réserves aquatiques et de réserves de biodiversité dont la majorité a toujours un statut projeté de protection. Le tableau qui suit présente la liste des aires protégées de la région.

3.5.3 État d'avancement du réseau régional d'aires protégées du MDDEP

Le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue est composé de 28 aires protégées gérées par le MDDEP, dont treize ont présentement un statut permanent de protection.

Tableau 9. Les aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue

| Type d'aire protégée | Nombre | Superficie (km ²) |
|--|--------|-------------------------------|
| Réserve de biodiversité projetée | 12 | 2 013,85 |
| Réserve aquatique projetée | 2 | 1 622,24 |
| Réserve de biodiversité | 2 | 627,26 |
| Parc national | 1 | 268,30 |
| Aire de confinement du cerf de Virginie | 2 | 89,30 |
| Réserve écologique | 8 | 72,23 |
| Refuge biologique | 19 | 52,74 |
| Forêt ancienne | 27 | 40,50 |
| Aire de concentration d'oiseaux aquatiques | 44 | 36,67 |
| Réserve naturelle reconnue | 1 | 30,11 |
| Réserve écologique projetée | 1 | 24,30 |
| Habitat du rat musqué | 12 | 10,55 |
| Héronnière (aire de nidification et bande de protection 0-200 m) | 16 | 5,06 |
| Forêt rare | 6 | 1,71 |
| Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable | 1 | 0,11 |
| Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île | 7 | 0,02 |
| Total | 161 | 4 867,86 |
| Tenant compte des superpositions | | 4 103,42 |

Source : MDDEP, novembre 2012

Tableau 10. Aires protégées ayant un statut permanent de protection

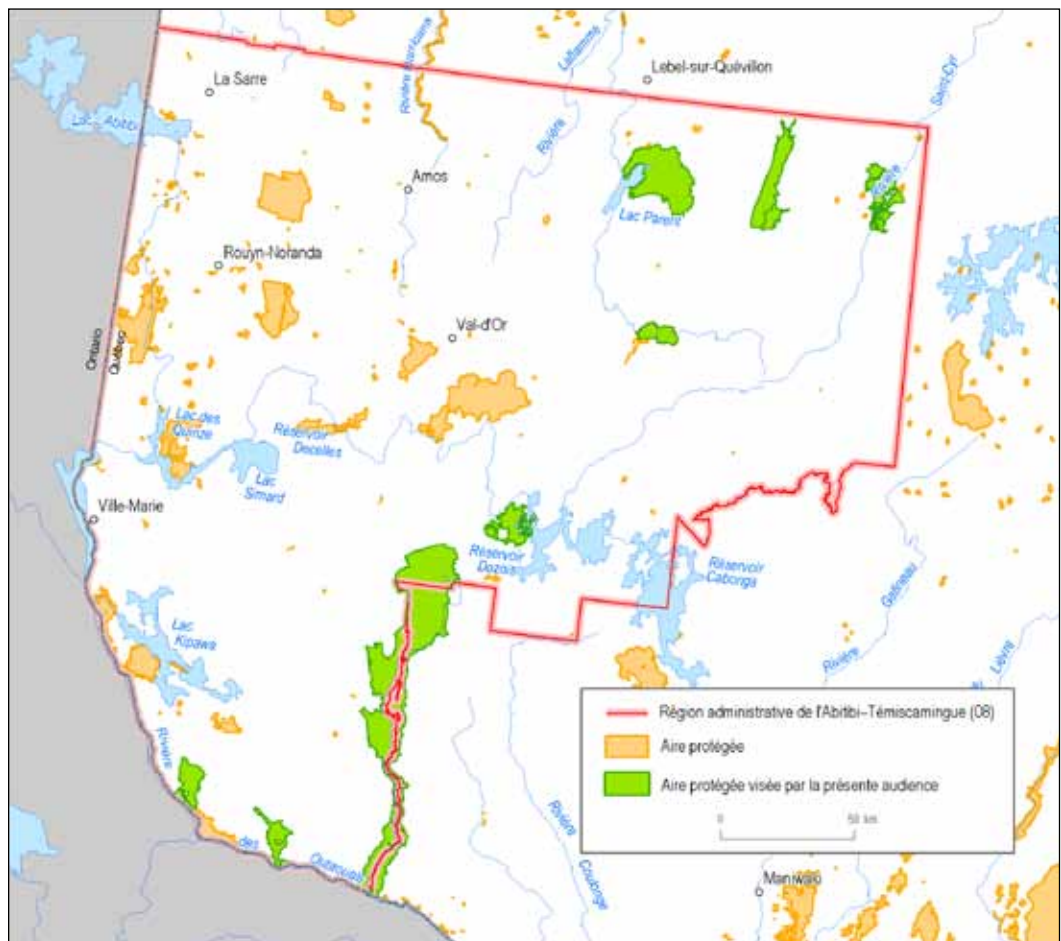
| Aire protégée permanente | Consultation publique | Date de création |
|--|-----------------------|--|
| Réserve écologique du Lac-Malakisis | N.A. | Septembre 1978 |
| Parc national Aiguebelle | N.D. | Février 1985 |
| Réserve écologique des Vieux-Arbres | N.A. | Juillet 1992 |
| Réserve écologique William-Baldwin | N.A. | Juillet 1992 |
| Réserve écologique des Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana | N.A. | Juin 1994 |
| Réserve écologique des Caribous-de-Jourdan | N.A. | Juin 1994 |
| Réserve écologique des Kettles-de-Berry | N.A. | Octobre 1996 |
| Réserve écologique des Dunes-de-Berry | N.A. | Janvier 1997 |
| Habitat floristique de l'Île-Brisseau | N.A. | Mai 1998 |
| Réserve écologique Chicobi | N.A. | Avril 2002 |
| Réserve naturelle du Marais-Kergus | N.A. | Mai 2003 |
| Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès | Automne 2004 | Projeté : Février 2003 Permanent : Janvier 2007 |
| Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or | Automne 2004 | Projeté : Février 2003 Permanent : Avril 2009 |

Tableau 11. Aires protégées ayant un statut projeté de protection

| Aire protégée projetée | Date de création | Statut définitif visé | Consultation publique | Statut permanent |
|--|------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|
| Réserve écologique projetée du Ruisseau-Clinchamp | Octobre 2002 | Réserve écologique | À venir | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent | Juillet 2004 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |
| <i>Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine</i> | Juillet 2004 | Réserve de biodiversité | Printemps 2007 | 2012 |
| <i>Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze</i> | Juillet 2004 | Réserve de biodiversité | Printemps 2007 | 2012 |
| <i>Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles</i> | Juillet 2004 | Réserve de biodiversité | Printemps 2007 | 2012 |
| <i>Réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica</i> | Juillet 2004 | Réserve de biodiversité | Printemps 2007 | 2012 |
| Réserve aquatique projetée de la Haute-Harricana | Juillet 2004 | Réserve aquatique | À venir | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami | Septembre 2005 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr | Septembre 2005 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée d'Opémican | Mars 2007 | Parc national | Printemps 2012 | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic | Mars 2007 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi | Juin 2008 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |
| Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine | Juin 2008 | Réserve aquatique | Actuelle | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée Wanaki | Juin 2008 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |
| Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent | Juin 2008 | Réserve de biodiversité | Actuelle | À venir |

Figure 17. Le réseau actuel et les huit aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue visées par la présente audience

Quatre des 14 réserves aquatiques et réserves de biodiversité projetées ont fait l'objet d'une consultation par le BAPE et sont en voie d'obtenir un statut permanent de protection.



3.6 Analyse générale de carence du réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue

En 2009, une analyse de carence a été réalisée pour l'ensemble du réseau d'aires protégées dans le cadre des travaux qui ont servi à rédiger le Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009. Les résultats de cette analyse permettent actuellement au MDDEP de cibler certaines priorités en vue de l'élaboration du prochain plan d'action stratégique sur les aires protégées du Québec qui vise à faire passer le réseau québécois d'aires protégées de 8 % à 12 % sur le territoire québécois. Pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, un portrait et une analyse de carence plus approfondie ont été réalisés. Afin de proposer une analyse écologique cohérente, l'analyse de carence a été réalisée à l'échelle des régions naturelles qui se superposent aux limites administratives de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, le lecteur remarquera, comme l'illustrent notamment les cartes qui accompagnent les propos de la présente section, que les territoires étudiés excèdent les limites administratives de la région. Le portrait et l'analyse de carence figurent, dans le détail, dans le document « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Analyse de carence écorégionale – Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue ». La présente section reprend les principaux constats de ce document.

L'analyse de carence a notamment permis de relever les points forts et les points faibles du réseau d'aires protégées actuel à l'échelle régionale. Les carences ainsi relevées permettront de déterminer de façon concertée, au cours des prochaines années, les cibles régionales en matière de création de nouvelles aires protégées pour atteindre l'objectif de 12 % au Québec. Elles permettront également de cibler les améliorations nécessaires pour augmenter la représentativité et l'efficacité des aires protégées existantes. La synthèse des résultats de l'analyse de carence est présentée pour illustrer en quoi des modifications aux limites des huit aires protégées pourraient contribuer davantage à la représentativité du réseau régional d'aires protégées. Mais avant de présenter les résultats de la représentativité et des carences, voyons comment la représentativité est évaluée et pourquoi le gouvernement en fait son principal outil pour guider le développement du réseau d'aires protégées.

3.6.1 Représentativité : En quoi consiste-t-elle et pourquoi est-ce important?

Le Québec a une superficie de 1 667 441 km². Ce territoire immense ne peut faire l'objet d'une caractérisation fine et exhaustive de sa biodiversité. Ainsi, le cadre écologique de référence propose de séparer le Québec en différentes unités écologiques, et ce, à différentes échelles. Le découpage du territoire se fait d'abord à l'échelle de la province en entier. Ce premier niveau de découpage est nommé « province naturelle ». On estime qu'il s'agit de parcelles d'environ 100 000 km². Par la suite, chaque province naturelle est décou-

pée en plusieurs « régions naturelles », d'une superficie d'environ 10 000 km² chacune. Ce processus de découpage du territoire se poursuit sur des territoires toujours plus petits (voir la figure 5). En théorie, l'approche prévoit qu'il est possible d'approfondir ce découpage jusqu'à une unité nommée « faciès topographique », soit le huitième niveau de précision qui proposerait des unités dont la superficie serait d'environ un hectare (0,01 km²).

À chacune des échelles, des éléments différents du territoire peuvent être considérés dans l'analyse, que ce soit les grandes formations géologiques, la géologie régionale ou locale, les formations géomorphologiques et les dépôts de surface, le réseau hydrographique, les formes de terrain (relief, topographie), etc. On remarque que tous ces éléments sont de nature physique et non biologique. En effet, l'impossibilité de connaître la biodiversité de l'ensemble du Québec fait en sorte qu'il est essentiel d'estimer la biodiversité en fonction des caractéristiques permanentes des écosystèmes. Chaque unité territoriale cartographiée en suivant les principes du cadre écologique de référence constitue en quelque sorte un écosystème dont les caractéristiques physiques sont révélatrices du milieu biologique que l'on est susceptible d'y retrouver. Ainsi, à une latitude donnée, ce qui implique un climat donné, tel type de milieu physique, une vallée fluvioglacière composée de sables et graviers par exemple, pourrait présenter un écosystème de pinède grise. Dans cette forêt de pin gris accompagné d'épinette noire, en fonction de la topographie générale du terrain et du réseau hydrographique associé à ce relief, on peut s'attendre à rencontrer certaines espèces floristiques déterminées et des espèces fauniques associées à ce type de forêt. Ainsi, à partir des caractéristiques physiques d'un milieu, on peut estimer la biodiversité susceptible de s'y développer. C'est ce que l'on présente comme la végétation potentielle dans le présent document. Toutefois, il s'agit d'une projection puisque des perturbations naturelles (feux de forêt, épidémies, chablis, barrages de castor) ou humaines (coupes forestières, routes, bâtiments, feux de forêt, modifications du drainage) peuvent avoir créé un milieu naturel différent. On peut cependant présumer qu'à long terme, sans perturbations trop fréquentes, la biodiversité théorique sera finalement présente dans le territoire protégé.

Représentativité et carence

Une fois cette relation écosystémique comprise, à savoir le lien entre les composantes physiques et biologiques du territoire, il est possible de déterminer les différents écosystèmes dont on souhaite obtenir un échantillon dans le réseau d'aires protégées. Qui plus est, en connaissant les divers écosystèmes déjà présents dans le réseau d'aires protégées, c'est-à-dire ceux qui sont « représentés », il est possible de cibler les territoires où l'on est susceptible de trouver des écosystèmes ne figurant pas dans le réseau d'aires protégées, c'est-à-dire les « carences ».

L'objectif global du développement du réseau d'aires protégées du Québec est d'atteindre une situation où tous les écosystèmes du Québec, à une échelle donnée, sont représentés par un échantillon. L'échelle donnée en question peut varier selon les besoins. Toutefois, toutes les échelles ne sont pas appropriées pour calculer la représentativité et estimer les carences. Ainsi, aujourd'hui, avec les connaissances que possède le MDDEP concernant l'ensemble du territoire québécois, cette analyse se fait sur la base des régions naturelles, soit des unités d'environ 10 000 km². Pour chacune des régions naturelles, on évalue les proportions déjà protégées de divers éléments, dont les formes de terrain, les dépôts de surface, les composantes hydrographiques, le type de couvert (feuillu, résineux, arbuste, etc.), la végétation potentielle (forêt théorique en absence de perturbation), les groupes d'essences (forêt réelle sur le terrain), les classes d'âge des peuplements, les proportions de vieilles forêts et des divers types de milieux humides. D'autres variables peuvent aussi être étudiées. Étant donné que le calcul des résultats se fait pour chaque région naturelle, on utilisera comme outil d'analyse territoriale un niveau plus précis, soit les « ensembles physiographiques » qui équivalent à des territoires de l'ordre de 1 000 km². On pourra notamment chercher à créer une aire protégée dans un ensemble physiographique qui n'en compte aucune. Au besoin, il est possible de travailler à une échelle encore plus précise, soit le « district écologique », pour des territoires de l'ordre de 100 km².

L'intérêt de protéger un territoire plutôt qu'un autre qui présenterait les mêmes caractéristiques physiques sera évalué en fonction des composantes biologiques, surtout forestières, potentielles et actuellement en place (une forêt mature présente généralement plus d'intérêt qu'un ancien parterre de coupe), ainsi qu'en fonction de l'état du milieu, en particulier au regard des perturbations anthropiques, qui peut notamment être révélé par le taux de fragmentation du territoire.

En somme, la représentativité, à titre d'objectif global, est importante à atteindre, car elle assure que tous les types d'écosystèmes du Québec auront un échantillon protégé qui pourra évoluer dans les conditions les plus naturelles possible à long terme. Toutefois, bien que la représentativité soit la balise principale du développement du réseau d'aires protégées, d'autres éléments peuvent s'avérer pertinents à protéger, par exemple la présence d'habitats d'espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables, des paysages remarquables ou des sites ayant un intérêt culturel ou historique pour les Autochtones et les communautés locales.

Enfin, mentionnons qu'au-delà des calculs de représentativité qui peuvent figurer dans un tableau et donc être additionnés jusqu'à atteindre l'objectif désiré, par exemple 8 % ou 12 % de tel type d'écosystèmes dans une région naturelle donnée, la cohérence des limites d'une aire protégée, ce qu'on appelle sa configuration, est fort importante et ne peut être traduite en statistiques. Cet aspect qualitatif peut cependant être pris en considération par l'utilisation du CER. Ainsi, à l'échelle territoriale d'une aire protégée donnée, des unités écologiques peuvent être cartographiées suivant l'approche du CER, permettant ainsi de comprendre quelles sont les limites réelles de l'écosystème que l'on souhaite protéger. La connaissance des limites écologiques d'un écosystème doit servir de guide pour la délimitation cohérente d'une aire protégée.

Par ailleurs, lorsqu'une espèce faunique, par exemple, est visée comme objectif de protection, il est important de connaître son habitat et de choisir des limites d'aires protégées en conséquence.

3.6.2 Représentativité physique

Le réseau d'aires protégées de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue vise principalement à représenter la biodiversité des trois provinces naturelles suivantes : les Laurentides méridionales (C), les hautes-terres de Mistassini (G) et les basses-terres de l'Abitibi (F). Cependant, seules cinq régions naturelles sont concernées par cette région administrative. Il s'avère donc plus approprié de présenter les faits saillants du portrait du réseau d'aires protégées et de l'analyse de carence sur la base des régions naturelles. Ces régions naturelles sont les suivantes : plaine de l'Abitibi (F02), basses-terres du lac Témiscamingue (F01), collines du lac Mégiscane (G01), plateau de la Dumoine (C01) et boutons de La Vérendrye (C02). L'analyse des milieux physiques est cependant réalisée à une échelle plus précise, soit l'ensemble physiographique, ce qui permet de mieux spatialiser les éléments de représentativité et les carences et, aux fins du développement futur du réseau d'aires protégées, de localiser adéquatement les écosystèmes recherchés.

Comme il a été mentionné précédemment, la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue est présentement protégée sur 6,3 % de sa superficie. Bien que le pourcentage d'aires protégées d'un secteur ne soit pas garant de la représentativité de la biodiversité, car il peut y avoir à la fois sur-représentativité de certains éléments de biodiversité et sous-représentativité d'autres éléments, cette mesure fournit un premier indice de la représentativité. Ainsi, à l'échelle des régions naturelles, limites qui transgressent celles de la région administrative, les proportions d'aires protégées sont les suivantes :

Tableau 12. Proportion d'aires protégées par région naturelle

| Région naturelle (RN) | Superficie de la RN (km ²) | Superficie d'aires protégées (km ²) | Pourcentage d'aires protégées |
|---|--|---|-------------------------------|
| Plaine de l'Abitibi | 27 056,9 | 1 221,4 | 4,5 % |
| <i>Basses-terres du lac Témiscamingue</i> | 13 513,1 | 1 014,7 | 7,5 % |
| Collines du lac Mégiscane | 13 760,5 | 666,1 | 4,9 % |
| Plateau de la Dumoine | 21 424,4 | 1 520,7 | 7,1 % |
| Buttons de La Vérendrye | 26 785,1 | 985,6 | 3,7 % |
| Total (5 régions naturelles) : | 102 540,0 | 5 408,5 | 5,3 % |

La région naturelle des basses-terres du lac Témiscamingue ne comprend aucune des huit aires protégées qui font l'objet de la consultation publique. Les sections qui suivent ne présenteront donc aucune information relative à cette région naturelle.

Région naturelle de la plaine de l'Abitibi

Cette région naturelle peut être décrite comme étant une plaine glacio-lacustre d'argile et de limon (dépôt de surface, à granulométrie fine, laissée par le lac proglaciaire Barlow-Ojibway) présentant de grandes dépressions comblées par des milieux humides, principalement des tourbières. Elle est protégée à 4,5 % de sa superficie. Cette vaste plaine est aussi traversée par quelques ensembles

fluvioglaciaires, tels des eskers. Dans cette région naturelle (figure 18), on note de nombreuses carences quant aux types de milieux physiques (agencement de formes de terrain et de dépôts de surface). Ceci s'explique en partie par la présence d'une proportion élevée de terres privées, notamment dans l'ouest, ainsi que d'un grand nombre de titres miniers. En effet, cette région naturelle est couverte à plus de 35 % de sa superficie en titres miniers et à plus de 15 % en terres privées.

Le portrait régional des aires protégées appliqué à l'échelle de cette région naturelle ainsi que l'analyse de carence montrent que le type de milieu (physiographie et dépôt de surface) le plus protégé est la plaine comblée de dépôts organiques. C'est 6,9 % des écosystèmes de « plaine organique » qui sont protégés. Ces types écologiques se trouvent en partie protégés par les réserves de biodiversité projetées de la forêt Piché-Lemoine, des marais du lac Parent, des Dunes-de-la-Rivière-Attic et de l'Esker-Mistaouac ainsi que par la réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or. La plaine limono-argileuse est quant à elle protégée à 3,7 % de sa superficie alors que les écosystèmes basés sur des formes de monticules (dénivelé inférieur à 25 m) présentant des sables d'origine fluvioglaciaire sont protégés à 3,9 % de leur superficie totale. Il n'y a aucune aire protégée sur les milieux présentant des formes hétérogènes et diversifiées, mais accidentées, couvertes d'argile et de limon. Enfin, les secteurs les plus accidentés que sont les buttes (dénivelé moyen de 50 m à 100 m) composées de till sont peu représentés dans le réseau d'aires protégées, avec 1,9 % de superficie protégée.

Dans le contexte d'une importante proportion de terres privées et de la présence de nombreux titres miniers, l'augmentation des superficies en aires protégées sera un défi de taille pour cette région naturelle, qui compte actuellement 4,5 % de territoire protégé. Néanmoins, la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine fera l'objet d'un agrandissement lors de l'attribution de son statut permanent, ce qui devrait permettre d'ajouter au réseau des milieux de type « monticule fluvioglaciaire ».

En ce qui concerne les deux réserves de biodiversité projetées concernées par la présente consultation publique et situées dans cette région naturelle, des agrandissements potentiels ont été évalués. Pour plus de détails, voir les sections « Agrandissements potentiels à l'étude » de chacune des aires protégées en consultation.

Étant donné que tous les types de milieux sont sous-représentés dans la région naturelle de la plaine de l'Abitibi, tout agrandissement aux deux aires protégées mentionnées précédemment permettra d'accroître la représentativité des milieux physiques dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle.

Région naturelle des collines du lac Mégiscane

Cette région naturelle se présente comme une vaste plaine ondulée dans laquelle d'immenses complexes de buttes et de buttons prennent place. Quelque 4,8 % de sa superficie est protégée. La région est composée de deux ensembles physiographiques distincts, soit les buttes du lac Wetetnagami et la plaine ondulée du lac Mégiscane (figure 20).

Les complexes de buttes et de buttons présentent des dépôts d'origine glaciaire, soit le till, alors que dans la vaste plaine, selon la topographie, on trouve des dépôts glacio-lacustres d'argile et de limon sur les zones planes, des tourbières dans les creux et dépressions et, à l'occasion, des réseaux longilignes de sables et graviers d'origine fluvioglaciaire, généralement d'orientation nord-est-sud-ouest, soit le sens d'écoulement des eaux de fonte des glaciers à l'époque de la déglaciation. Dans l'ensemble physiographique des buttes du lac Wetetnagami (G0101), on trouve la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami et une partie de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent. Dans l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Mégiscane (G0102), on trouve la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr.

Sur le plan physiographique, les écosystèmes bâtis sur les complexes de buttes et de buttons de till sont représentés, dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle, à 5,7 % de protection pour les buttes et 4,9 % pour les buttons. Les terrains plutôt plats ou légèrement ondulés aux dépôts glacio-lacustres (argile et limon), aux dépôts fluvioglaciaires (sables et graviers) et aux dépôts organiques (tourbières) sont moins bien représentés.

La région naturelle des collines du lac Mégiscane est couverte à plus de 50 % de dépôts d'origine glaciaire (till, moraine). Ensuite, les dépôts les plus communs sont les dépôts organiques (17 %), fluvioglaciaires (8 %) et glacio-lacustres (7 %). Tous ces types de milieux sont sous-représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle.

Les milieux humides de cette région naturelle sont importants puisqu'ils représentent environ 30 % du territoire (figure 21), mais moins de 3 % est protégé. Les tourbières ouvertes ou boisées sont les types de milieux humides les plus communs et sont respectivement protégées à 2,8 % et 2,2 %. Les marais et étangs sont protégés à 6,5 %.

Figure 20. Représentativité physique des collines du lac Mégiscane

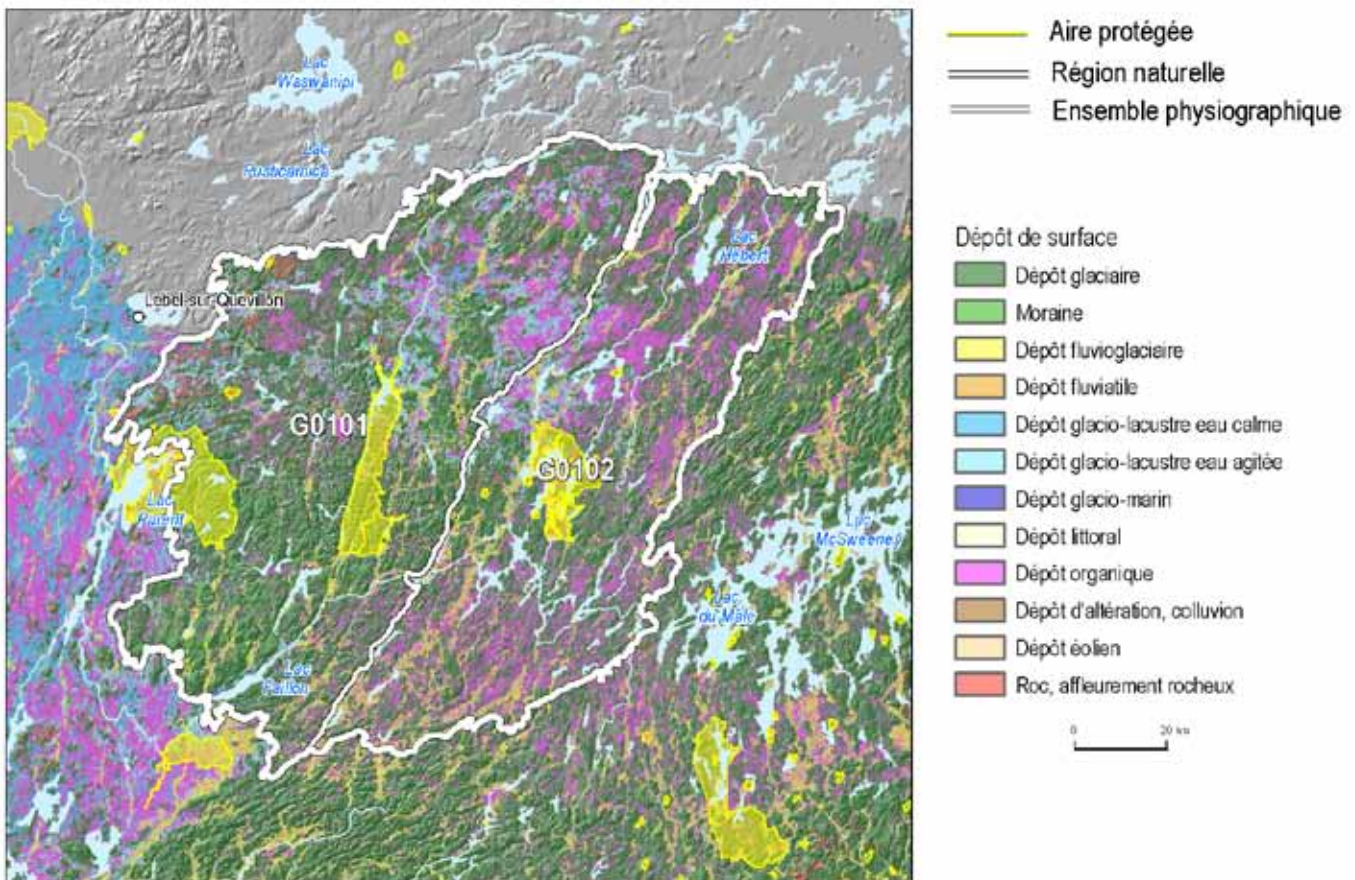
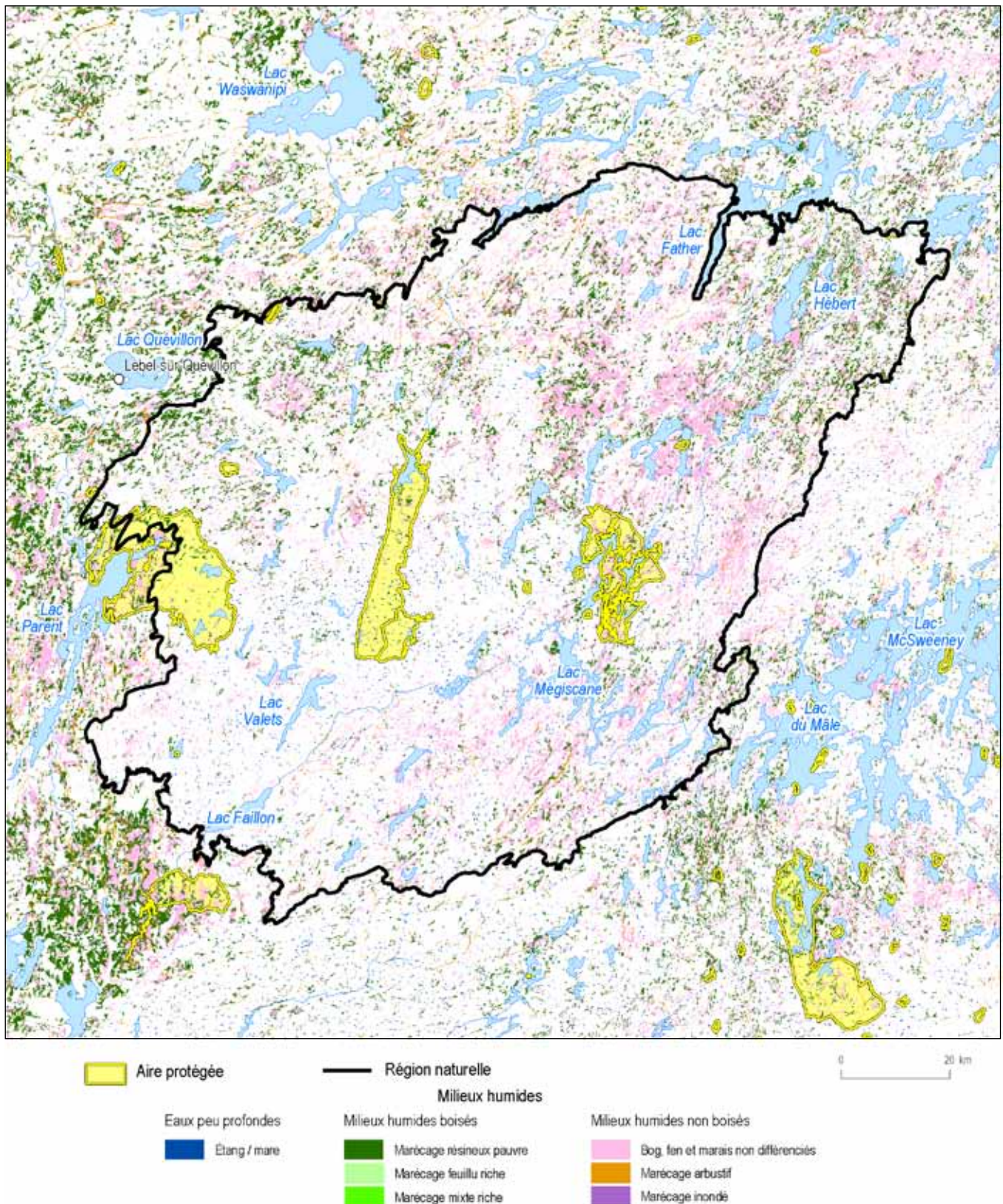


Figure 21. Milieux humides des collines du lac Mégiscane



Région naturelle des buttons de La Vérendrye

Cette région naturelle présente trois profils physiographiques distincts, soit les secteurs à la topographie plus prononcée (basses collines, buttes et buttons) aux origines glaciaires, les secteurs vallonnés et les terrains relativement plats. Les secteurs plus dénivellés sont les plus importants sur le plan de la superficie dans cette région naturelle; ils occupent 86 % du territoire. Les deux autres types topographiques se partagent à peu près également les superficies restantes.

Les écosystèmes développés sur des buttons de till sont bien représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle avec 10,3 % de protection. Les terrains vallonnés aux dépôts organiques sont rares (1,1 % de la région naturelle), mais largement présents dans les aires protégées (19,5 % sont protégés). Certains écosystèmes, à l'échelle des ensembles physiographiques, ne présentent aucun territoire protégé (figure 22).

Pour ce qui est des dépôts de surface, la région naturelle des buttons de La Vérendrye est principalement composée de till (67 %),

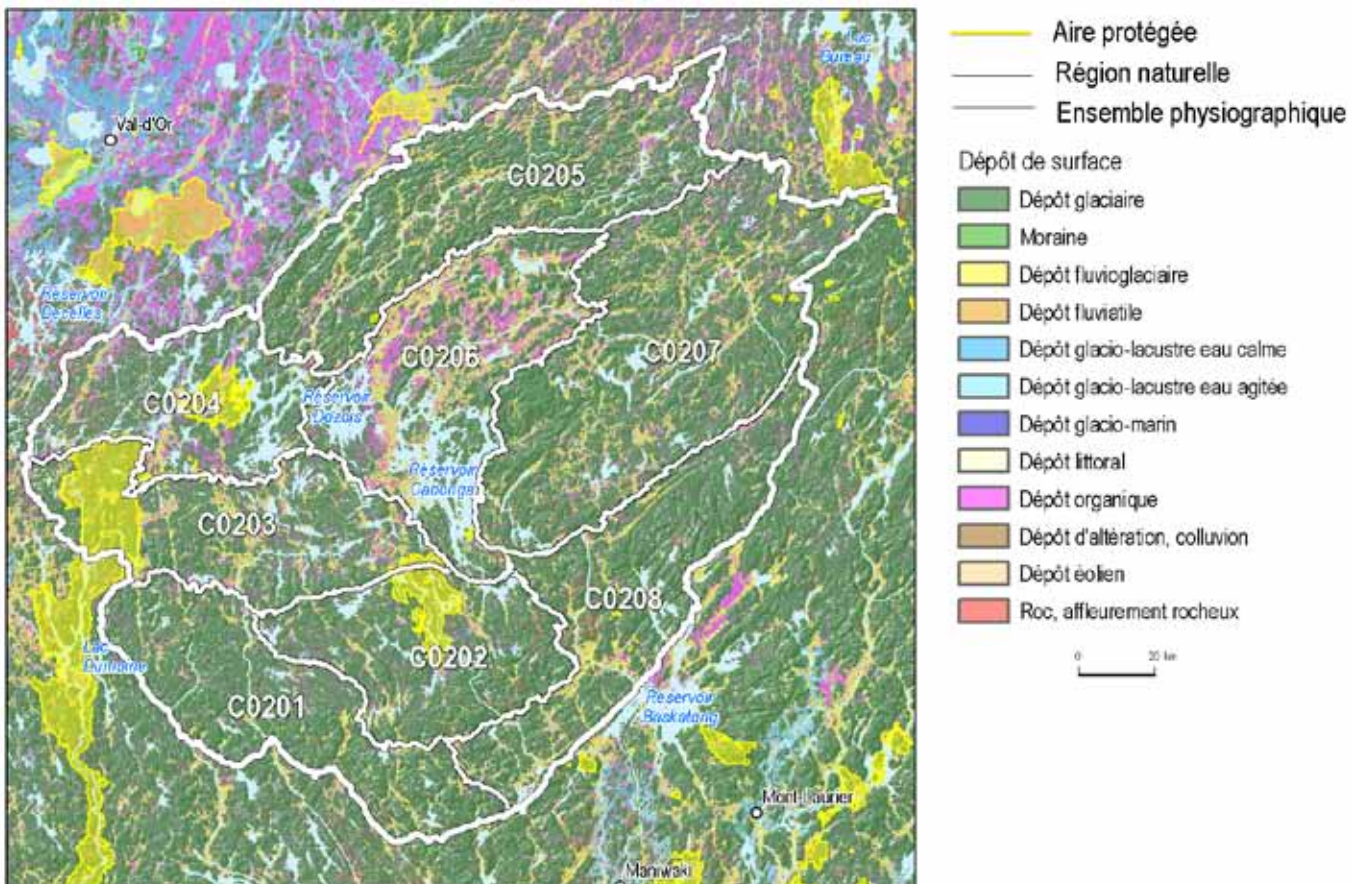
de sables et graviers fluvioglaciaires dans les vallées (11 %) et de quelques secteurs aux dépôts organiques (7 %). Les autres types de dépôts sont relativement négligeables. Tous ces types de dépôts dominants présentent chacun environ 3,5 % de protection, soit l'équivalent de protection générale de la région naturelle qui est de 3,7 %. Ainsi, tout agrandissement peut permettre de répondre à des carences en cette matière.

Plus rares que dans les régions naturelles analysées précédemment, les milieux humides couvrent moins de 10 % du territoire (figure 23), dont un peu moins de 4 % est protégé.

Région naturelle du plateau de la Dumoine

Cette région naturelle est formée de nombreux complexes de buttons, de basses collines et de buttons de till, la plaçant légèrement surélevée face aux régions naturelles environnantes. Elle présente un taux de protection de 7,1 %. Cependant, sa moitié ouest, soit la partie située au Témiscamingue présente la grande majorité des aires protégées.

Figure 22. Représentativité physique des buttons de La Vérendrye



L'eau couvre 10,7 % de la région naturelle et 7 % des superficies en eau sont situées dans une aire protégée. Il s'agit d'un territoire qui par ailleurs a été façonné par des phénomènes glaciaires, d'où la dominance des basses collines, des buttes et des boutons de till qui couvrent plus de 84 % de la région naturelle. On remarque cependant que les milieux physiques moins communs comme les vallées, les ressauts et les terrains relativement plats aux dépôts fluvioglaciaires sont les plus représentés dans le réseau des aires protégées avec respectivement 16,3 %, 13,5 % et 13,1 % de leurs superficies protégées. Toutefois, les buttes et boutons de till sont des milieux assez bien représentés dans le réseau d'aires protégées puisqu'ils présentent des taux respectifs de protection de 8,6 % et 9,1 %. Les milieux les plus communs sont les basses collines. Or, celles-ci sont sous-représentées avec 0,2 % de superficie protégée.

Plusieurs types de dépôts de surface relativement rares présentent de bonnes proportions de protection. C'est le cas des dépôts glacio-marins et des dépôts littoraux situés aux abords de la rivière des Outaouais. Toutefois, le plus commun, soit le dépôt glaciaire (66 % du territoire), n'est protégé qu'à 6,7 %. Les autres dépôts relativement fréquents, soit les dépôts fluvioglaciaires et le roc (affleurements rocheux), sont quant à eux protégés à environ 10 % de leurs superficies respectives.

On note l'importance de la protection des rivières avec la rivière Dumoine, une partie de la rivière Maganasipi et le ruisseau Serpent mais aussi la protection de l'immense lac Dumoine.

Des grandissements théoriques ont évalués pour les trois réserves concernées de cette région naturelle, soit celle de la Rivière-Dumoine, celle des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et celle de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi. Il serait ainsi possible d'ajouter des basses collines de till, à l'est du ruisseau Serpent et aux alentours de la rivière Maganasipi. On note donc une forte contribution de tels agrandissements aux carences actuelles.

Plutôt rares dans cette région naturelle, les milieux humides couvrent environ 6,5 % du territoire (figure 25). Seulement 5,6 % des milieux humides de la région naturelle sont protégés.

3.6.3 Représentativité des éléments biologiques

La représentativité biologique se limitera au volet forestier et la présence d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables. Ainsi, les dimensions concernant les plantes et la faune ne sont pas analysées faute de données disponibles.

Figure 24. Représentativité physique du plateau de la Dumoine

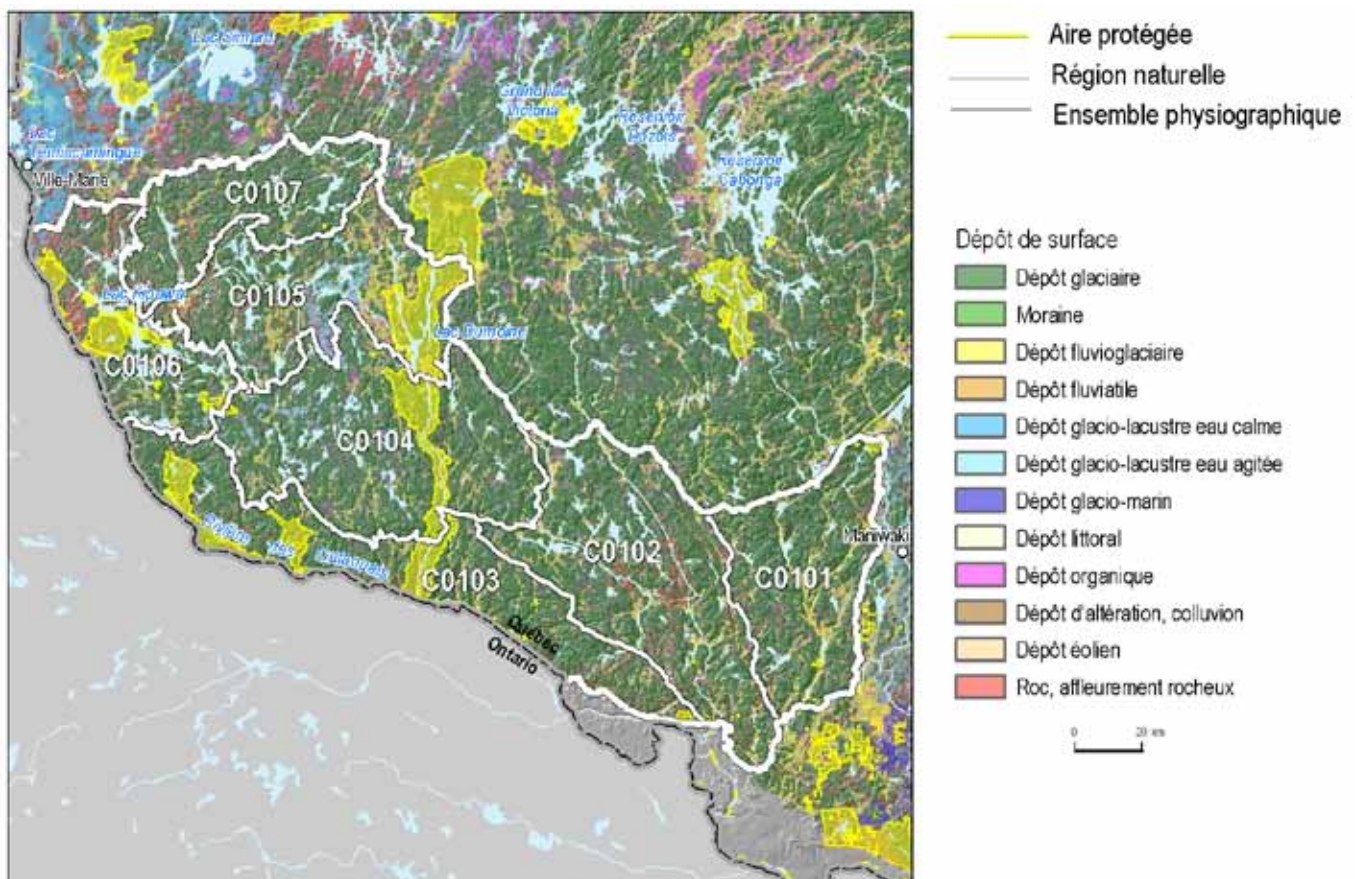
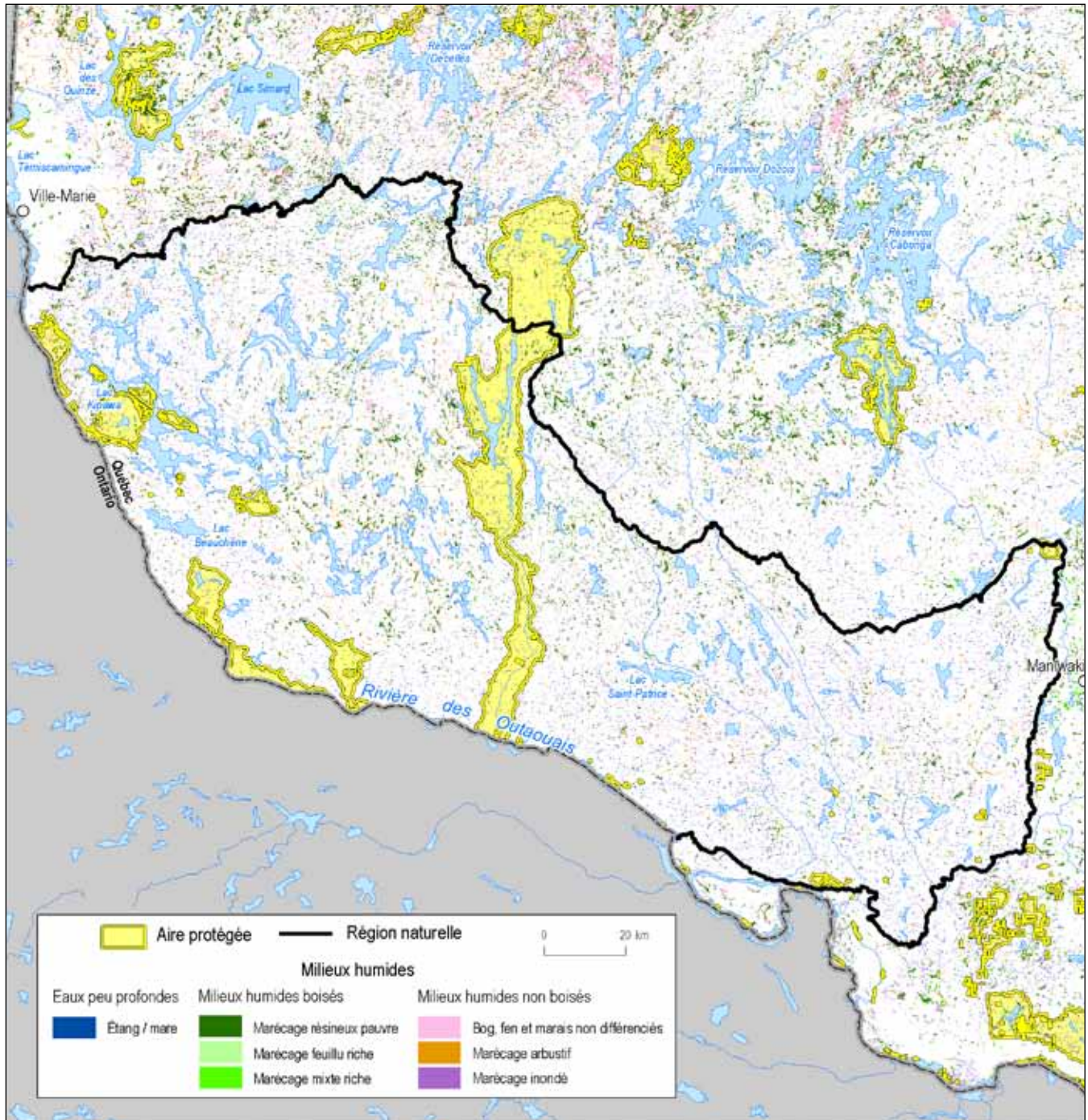


Figure 25. Milieux humides du plateau de la Dumoine



Région naturelle de la plaine de l'Abitibi

Cette région naturelle présente 89 % de territoire forestier, principalement des forêts mixtes (35 %) et conifériennes (22 %). Les territoires forestiers sont majoritairement productifs, soit 82 % des superficies contre 18 % pour les milieux improductifs. Cependant, dans le réseau d'aires protégées, les proportions sont différentes. Bien que les aires protégées incluent plus de milieux productifs qu'improductifs, soit 71 % contre 29 %, dans les faits, c'est 3,8 %

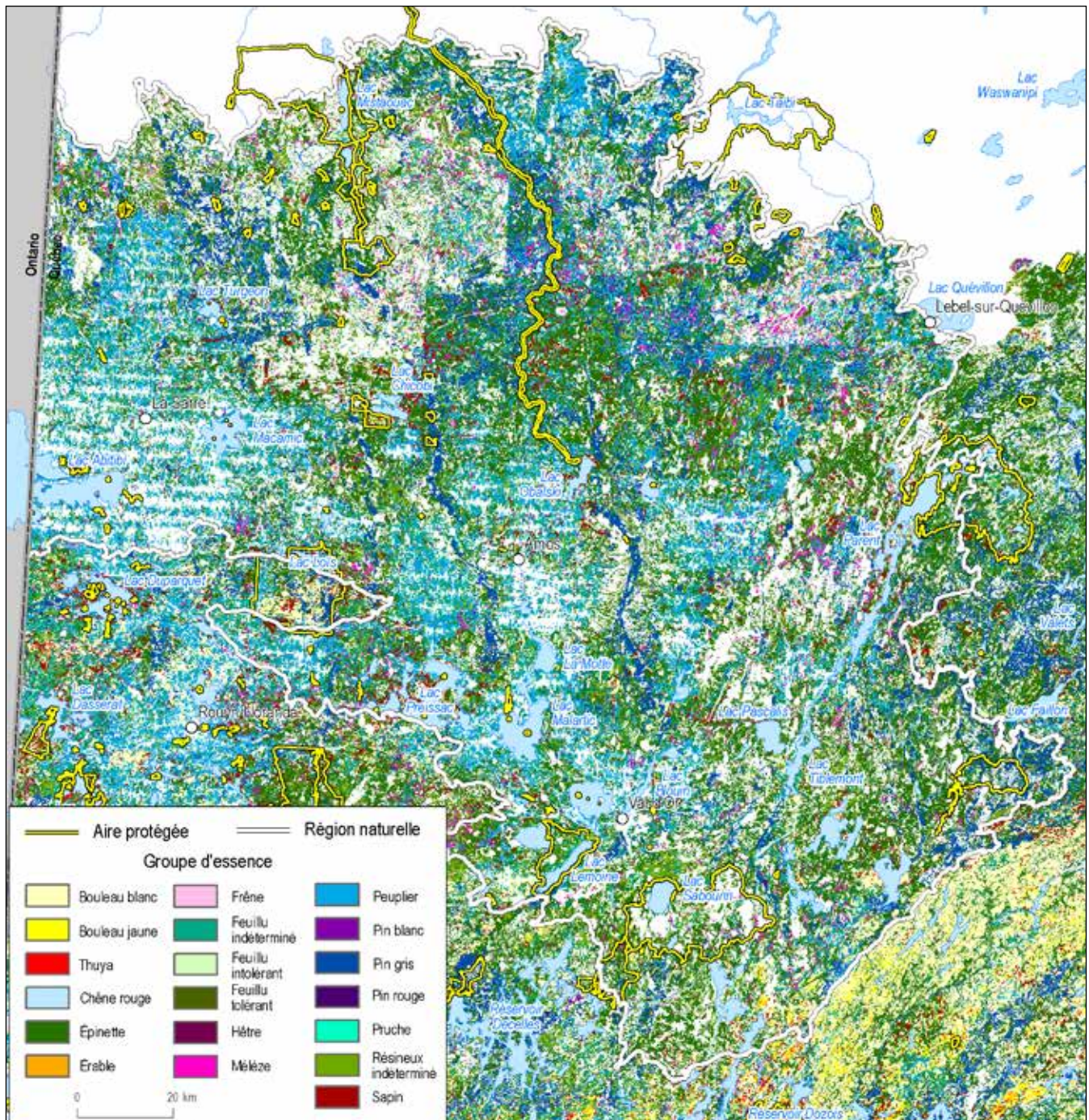
des milieux productifs qui sont protégés comparativement à 7,3 % des milieux improductifs et à 5 % des territoires non forestiers. On note donc une tendance à protéger plus de territoires improductifs que la moyenne de protection de l'ensemble de la région naturelle et ainsi la présence de carences à ce chapitre. Les agrandissements prévus à la réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine permettront d'ajouter des milieux forestiers productifs au réseau.

dissement de la réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine permettra d'ajouter principalement des sapinières à bouleau blanc potentielles, un type écologique très peu représenté. Situés dans des milieux moins bien drainés, les agrandissements potentiels à la réserve des Dunes-de-la-Rivière-Attic ajouteraient la protection de forêts potentielles de pessières noires à sphaignes et de pessières noires à mousses ou à éricacées. Les agrandissements proposés à la réserve des marais du lac Parent permettraient quant à eux d'ajou-

ter ces deux mêmes types de végétation potentielle, mais aussi des sapinières à épinette noire.

S'il est important de tenir compte de la végétation potentielle dans les objectifs de représentativité écologique, il est aussi important de connaître les types de forêts (ou groupes d'essences) qui sont concrètement présents dans les aires protégées ainsi que l'âge des peuplements en question.

Figure 27. Groupes d'essences de la plaine de l'Abitibi

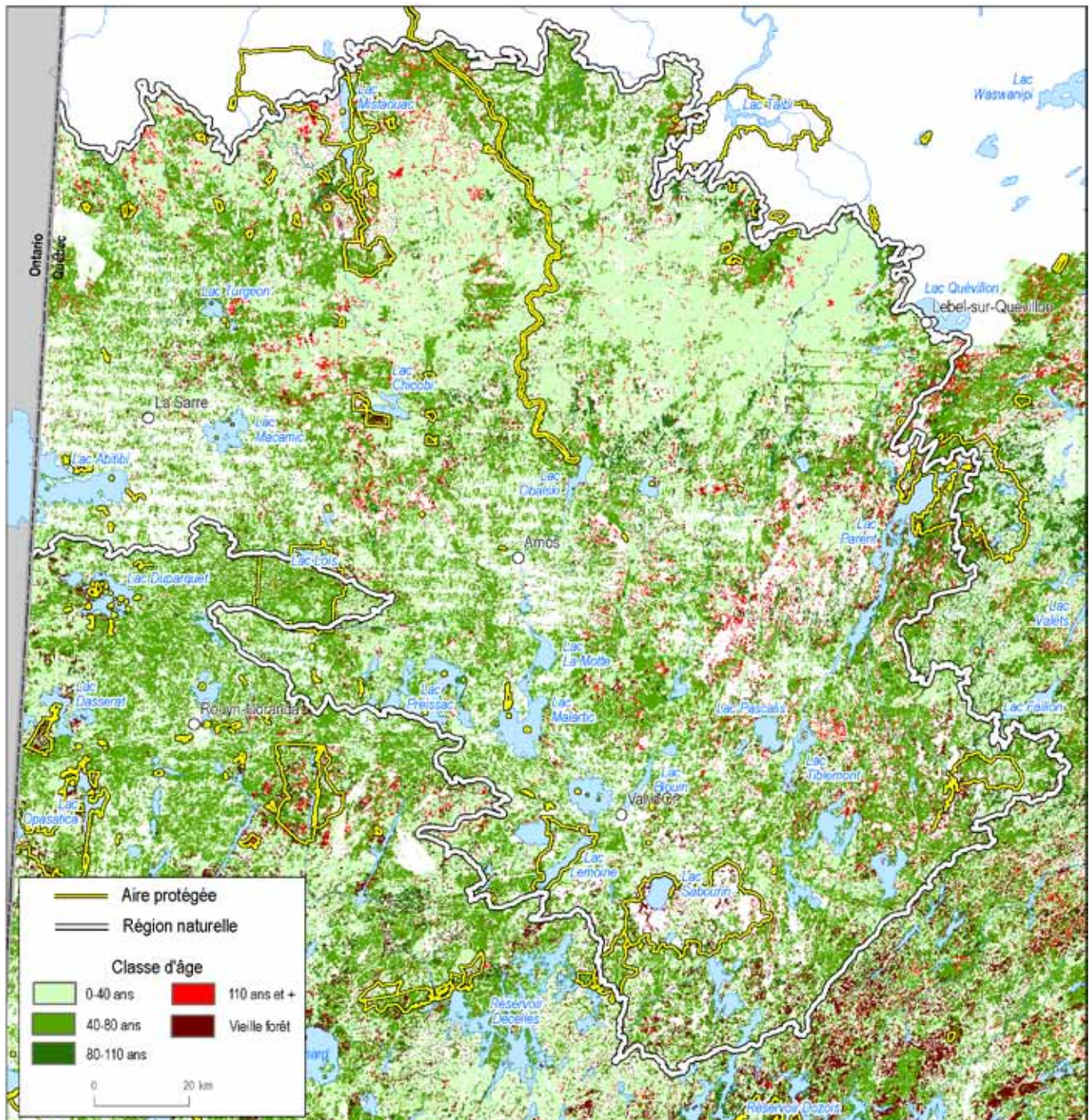


On remarque que pour la région naturelle de la plaine de l'Abitibi, les groupes d'essences les plus présents sont l'épinette noire, le peuplier faux-tremble et le pin gris (figure 27). Toutefois, dans les aires protégées de cette région naturelle, outre le peuplier faux-tremble qui est protégé à près de 19 %, seuls le bouleau jaune et l'érable, deux essences plutôt rares, sont protégés à plus de 8 %. Le bouleau blanc et l'épinette noire comptent aussi parmi les essences les plus représentées et affichent un taux de protection d'environ 5 % des superficies qu'ils occupent respectivement.

En ce qui concerne les classes d'âge des forêts, on remarque que les peuplements de moins de 40 ans et de 40 à 80 ans sont les moins répandus dans les aires protégées de cette région naturelle (figure 28). Les peuplements plus âgés, soit ceux de 80 à 110 ans, de 110 ans et plus et les vieilles forêts, sont mieux représentés.

Il s'agit ici d'un constat positif, toutefois, il faut considérer qu'un grand nombre de ces peuplements dit « matures » ou « vieux » du réseau d'aires protégées sont isolés, car ils constituent des peuplements

Figure 28. Classes d'âge des peuplements de la plaine de l'Abitibi



animales. On relève 58 occurrences, dont huit sont sises, au moins partiellement, dans une aire protégée. Cela procure une protection minimale à sept espèces : quatre plantes, deux oiseaux et un mammifère. La réserve écologique William-Baldwin héberge à elle seule trois espèces. Quatre autres aires protégées hébergent chacune une unique espèce.

Région naturelle des collines du lac Mégiscane

Cette région naturelle présente peu de peuplements feuillus. Ceux-ci représentent seulement 1,8 % du couvert forestier de la région naturelle. Il s'agit d'un territoire principalement couvert par des forêts conifériennes (32 %), des arbustes (20 %) et des forêts mixtes (20 %). Les territoires forestiers sont majoritairement productifs, soit 84 % des superficies contre 16 % pour les milieux improductifs. Dans le réseau d'aires protégées, les proportions sont différentes. Les aires

protégées incluent beaucoup plus de milieux productifs qu'improductifs, soit 90 % contre 10 %.

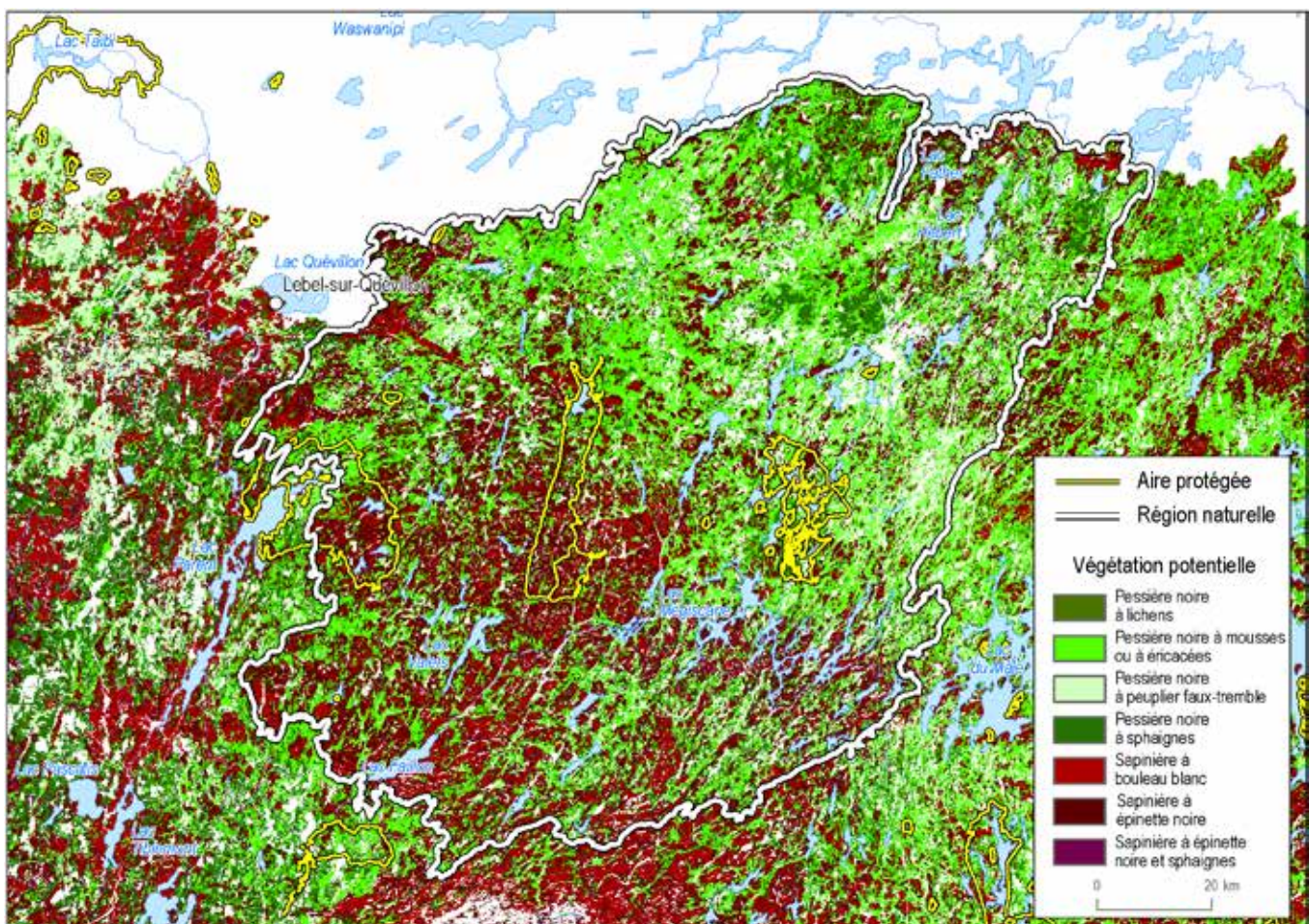
Les types de végétation potentielle les plus présents sont les pessières et les sapinières (figure 30). À cette latitude, la pessière noire à mousses ou à éricacées est dominante. Le tableau qui suit présente les données relatives à la végétation potentielle la plus commune de cette région naturelle ainsi que les superficies protégées pour chaque type de végétation.

En ce qui a trait aux peuplements actuellement en place, il s'agit principalement de peuplements d'épinette noire (58 % du couvert forestier) et de pin gris (18 %). Or, dans les territoires protégés, les

Tableau 13. Superficies protégées en végétation potentielle des collines du lac Mégiscane

| Végétation potentielle | Superficie (km ²) | Proportion (%) | Superficie protégée (km ²) | Proportion protégée (%) |
|---|-------------------------------|----------------|--|-------------------------|
| Pessière noire à mousses ou à éricacées | 4 882,7 | 35,5 | 247,3 | 5,1 |
| Sapinière à épinette noire | 3 164,3 | 23,0 | 170,1 | 5,4 |
| Sapinière à bouleau blanc | 1 103,6 | 8,0 | 55,8 | 5,0 |
| Pessière noire à sphaignes | 771,3 | 5,6 | 23,8 | 3,1 |

Figure 30. Représentativité en végétation potentielle des collines du lac Mégiscane



types de peuplements les plus présents sont les feuillus intolérants (bouleau blanc et peuplier faux-tremble), alors que l'épinette noire et le pin gris sont tous deux protégés à moins de 5 % (figure 31).

Quant à la répartition des peuplements en place par classe d'âge, les peuplements jeunes et d'âge moyen couvrent les plus grandes superficies avec respectivement 33 % et 28 % du couvert forestier de la région naturelle (figure 32). Dans les aires protégées, ces proportions sont sensiblement les mêmes.

Les vieilles forêts couvrent 38 % du territoire forestier de la région naturelle et représentent la même proportion dans le réseau d'aires protégées de la région naturelle (figure 33). Cependant, seulement 5,1 % des vieilles forêts sont protégées.

La région naturelle des collines du lac Mégiscane héberge quatre espèces menacées ou vulnérables, soit deux espèces végétales et deux espèces animales. On relève six occurrences, mais aucune n'est sise dans une aire protégée.

Figure 31. Groupes d'essences des collines du lac Mégiscane

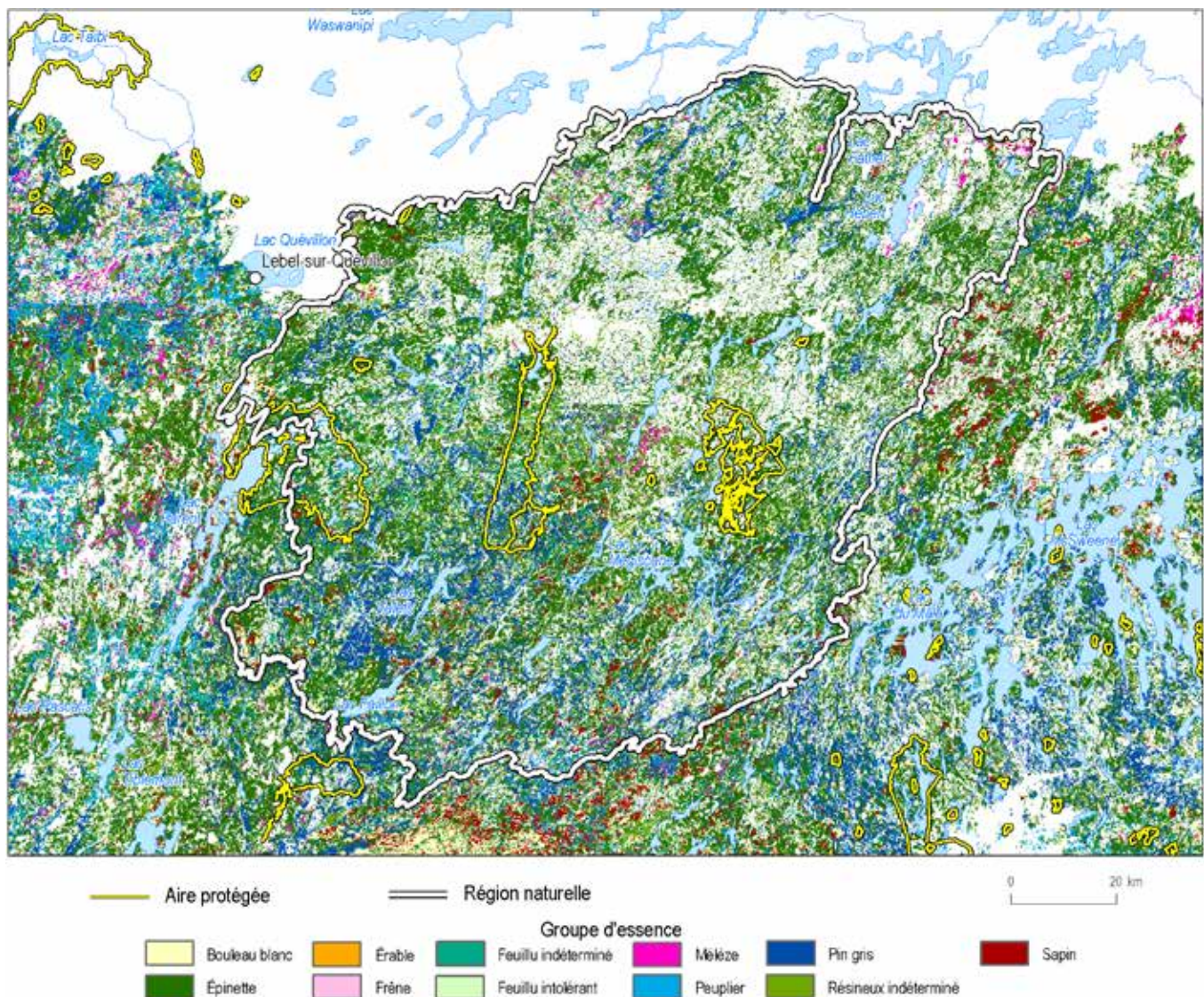


Figure 32. Classes d'âge des peuplements des collines du lac Mégiscane

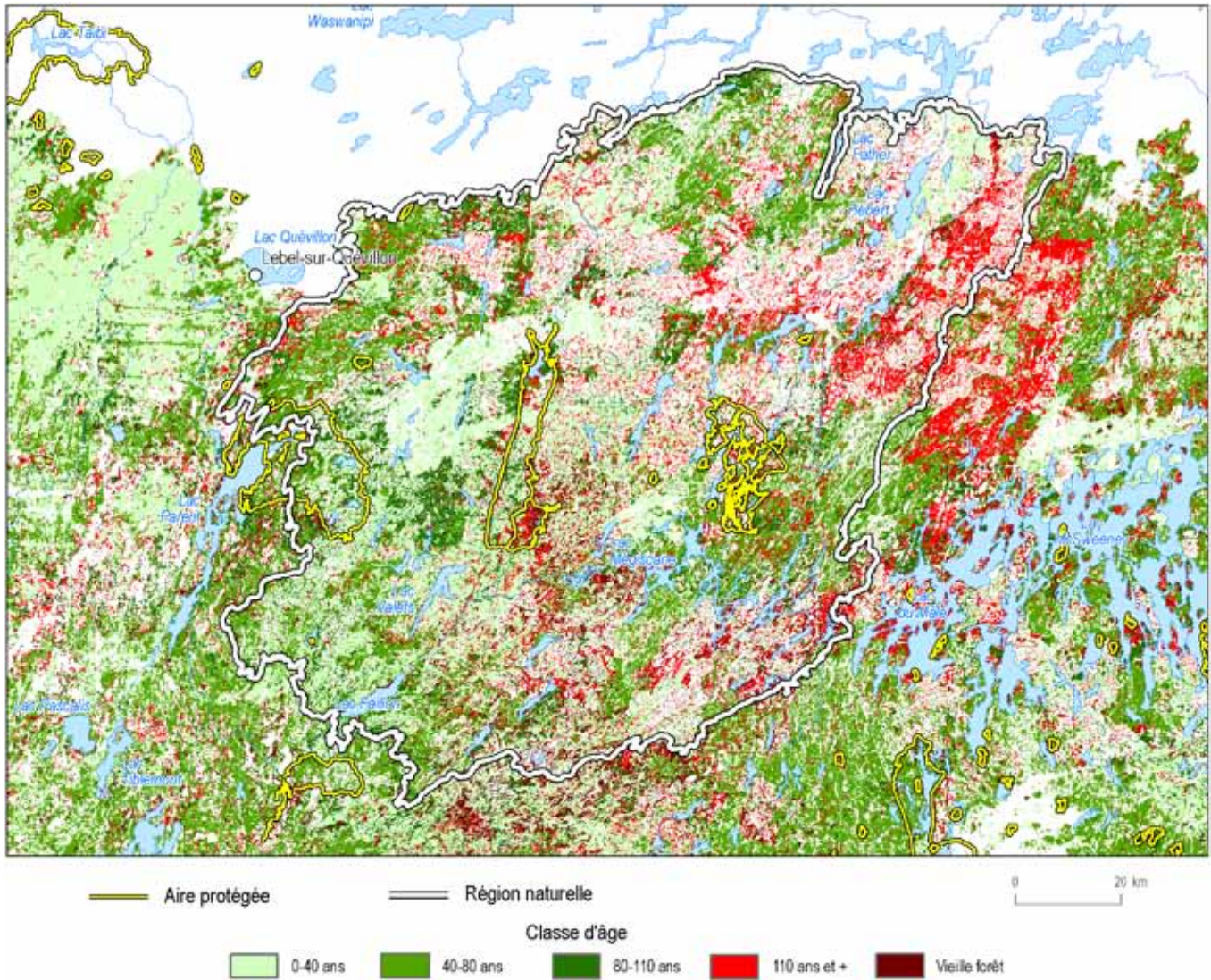
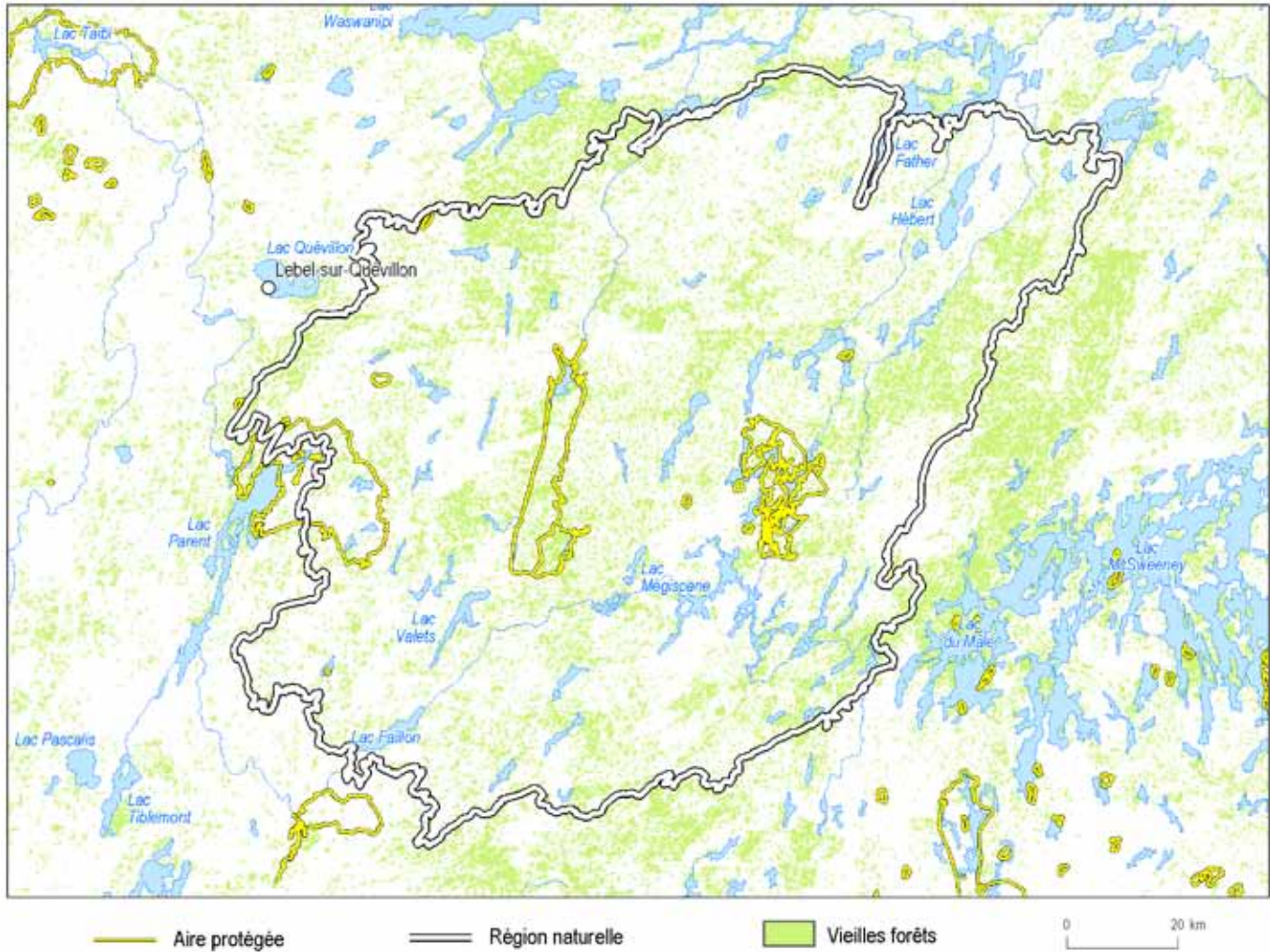


Figure 33. Localisation des vieilles forêts des collines du lac Mégiscane



Région naturelle des boutons de La Vérendrye

Le territoire est couvert par des forêts mixtes à plus de 50 %. Les forêts feuillues et conifériennes occupent respectivement 15 % et 13 % du territoire. Les plans d'eau sont très présents et couvrent plus de 11 % du territoire. Le réseau d'aires protégées protège entre 2,5 % et 3,9 % des divers types de couvert forestier, ce qui correspond à la proportion d'aires protégées de la région naturelle, soit 3,7 %. On peut en conclure qu'il y a une sous-représentativité bien répartie entre les divers types de couvert. Les forêts productives représentent plus de 95 % de la superficie forestière de la région naturelle. Les proportions protégées sont similaires, mais étant donné le peu d'aires protégées de cette région naturelle, seulement 3,5 % des forêts productives est protégé.

Pour ce qui est de la végétation potentielle de cette région naturelle, elle est plus diversifiée que dans les régions naturelles précédentes

(figure 34). Les bétulaies jaunes à sapin (24,3 %), les bétulaies à érable à sucre et à sapin (11,4 %) ainsi que les sapinières à épinette noire (13,3 %) et celles à bouleau blanc (11,4 %) sont les essences les plus communes. Dans la portion nord-est de la région naturelle, la pessière noire à mousses ou à éricacées est présente en bonne proportion (6,2 %) alors que l'érablière à bouleau jaune occupe une bonne superficie (6,8 %) dans la partie la plus méridionale.

De ces types écologiques les plus fréquents, la bétulaie jaune à sapin est protégée à 6,0 %, tandis que les autres types mentionnés sont protégés selon des proportions allant de 1,3 % à 2,9 %. Fait à noter, deux types écologiques peu communs sont bien représentés dans le réseau d'aires protégées, soit la sapinière à thuya et la pinède blanche ou rouge avec respectivement 8,8 % et 11,1 % de leurs superficies protégées.

Figure 34. Représentativité en végétation potentielle des buttons de La Vérendrye

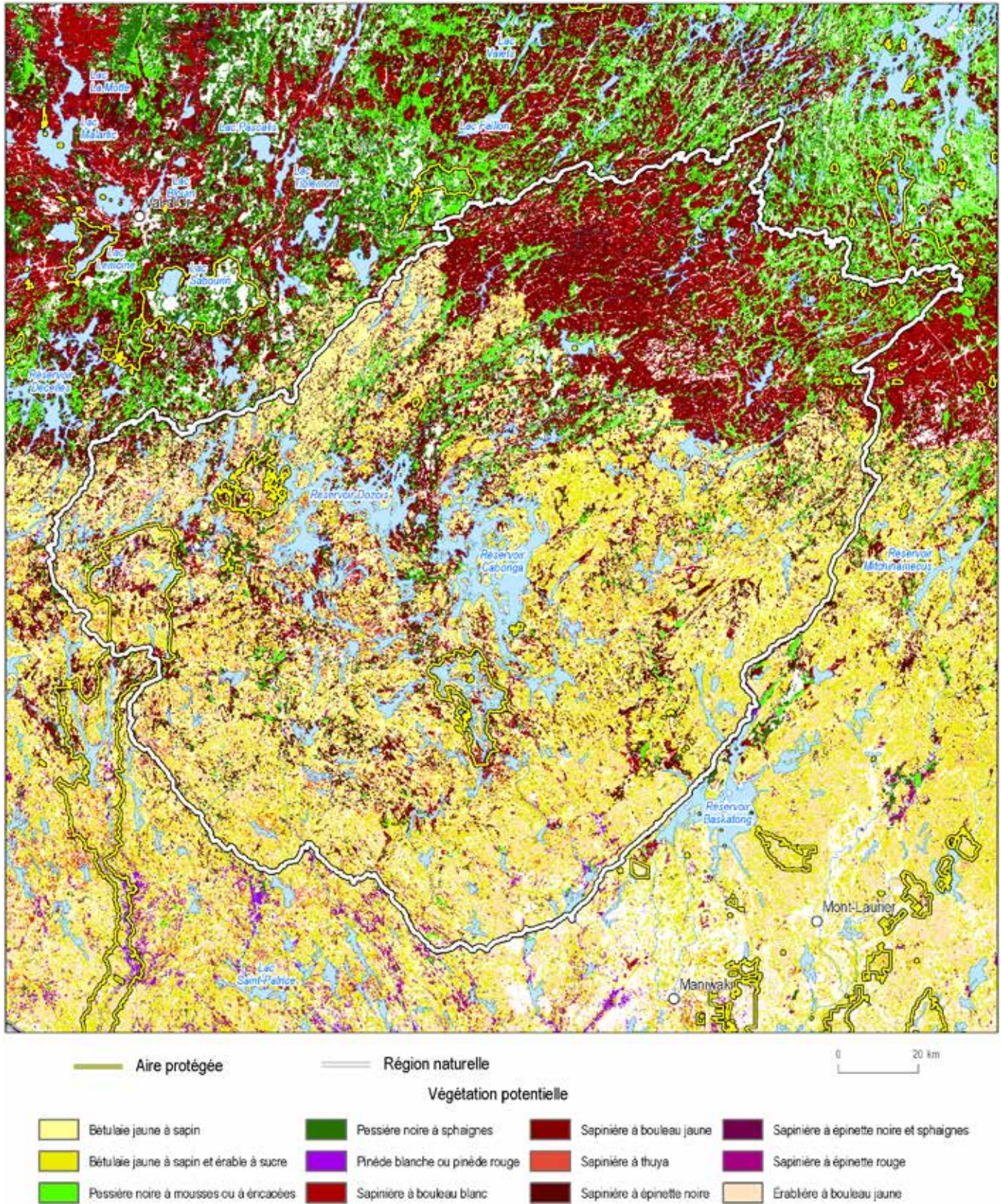
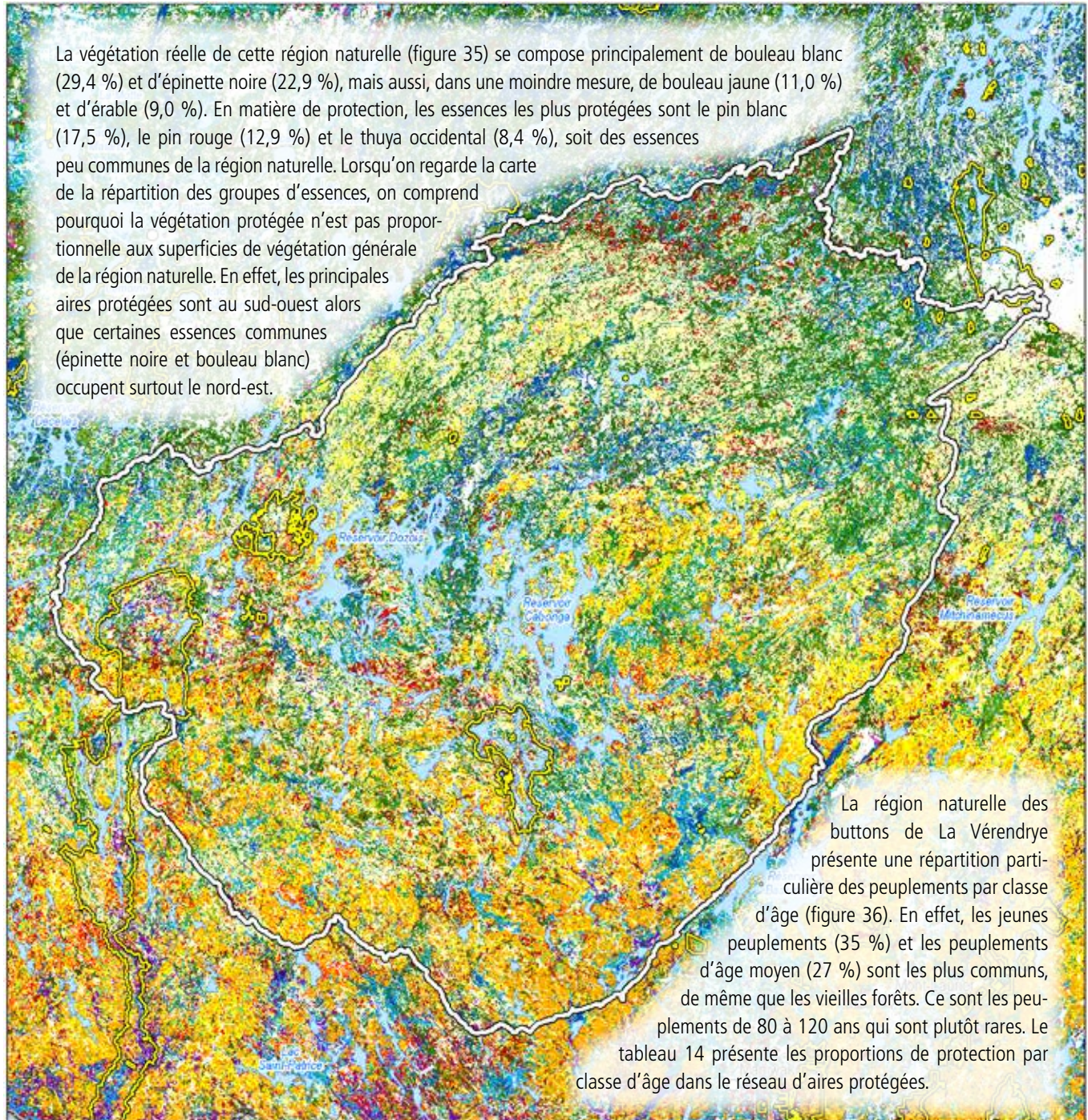


Figure 35. Groupes d'essences des buttons de La Vérendrye

La végétation réelle de cette région naturelle (figure 35) se compose principalement de bouleau blanc (29,4 %) et d'épinette noire (22,9 %), mais aussi, dans une moindre mesure, de bouleau jaune (11,0 %) et d'érable (9,0 %). En matière de protection, les essences les plus protégées sont le pin blanc (17,5 %), le pin rouge (12,9 %) et le thuya occidental (8,4 %), soit des essences peu communes de la région naturelle. Lorsqu'on regarde la carte de la répartition des groupes d'essences, on comprend pourquoi la végétation protégée n'est pas proportionnelle aux superficies de végétation générale de la région naturelle. En effet, les principales aires protégées sont au sud-ouest alors que certaines essences communes (épinette noire et bouleau blanc) occupent surtout le nord-est.



La région naturelle des buttons de La Vérendrye présente une répartition particulière des peuplements par classe d'âge (figure 36). En effet, les jeunes peuplements (35 %) et les peuplements d'âge moyen (27 %) sont les plus communs, de même que les vieilles forêts. Ce sont les peuplements de 80 à 120 ans qui sont plutôt rares. Le tableau 14 présente les proportions de protection par classe d'âge dans le réseau d'aires protégées.

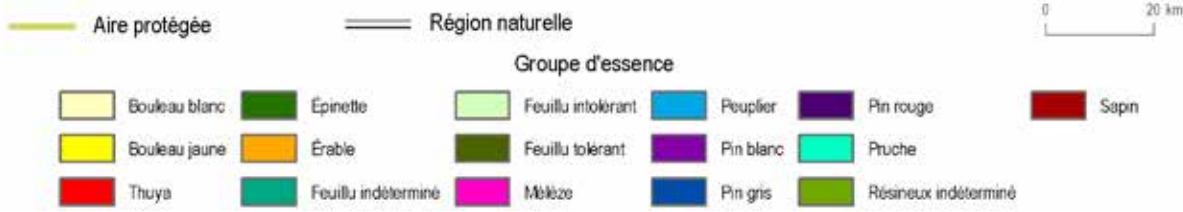
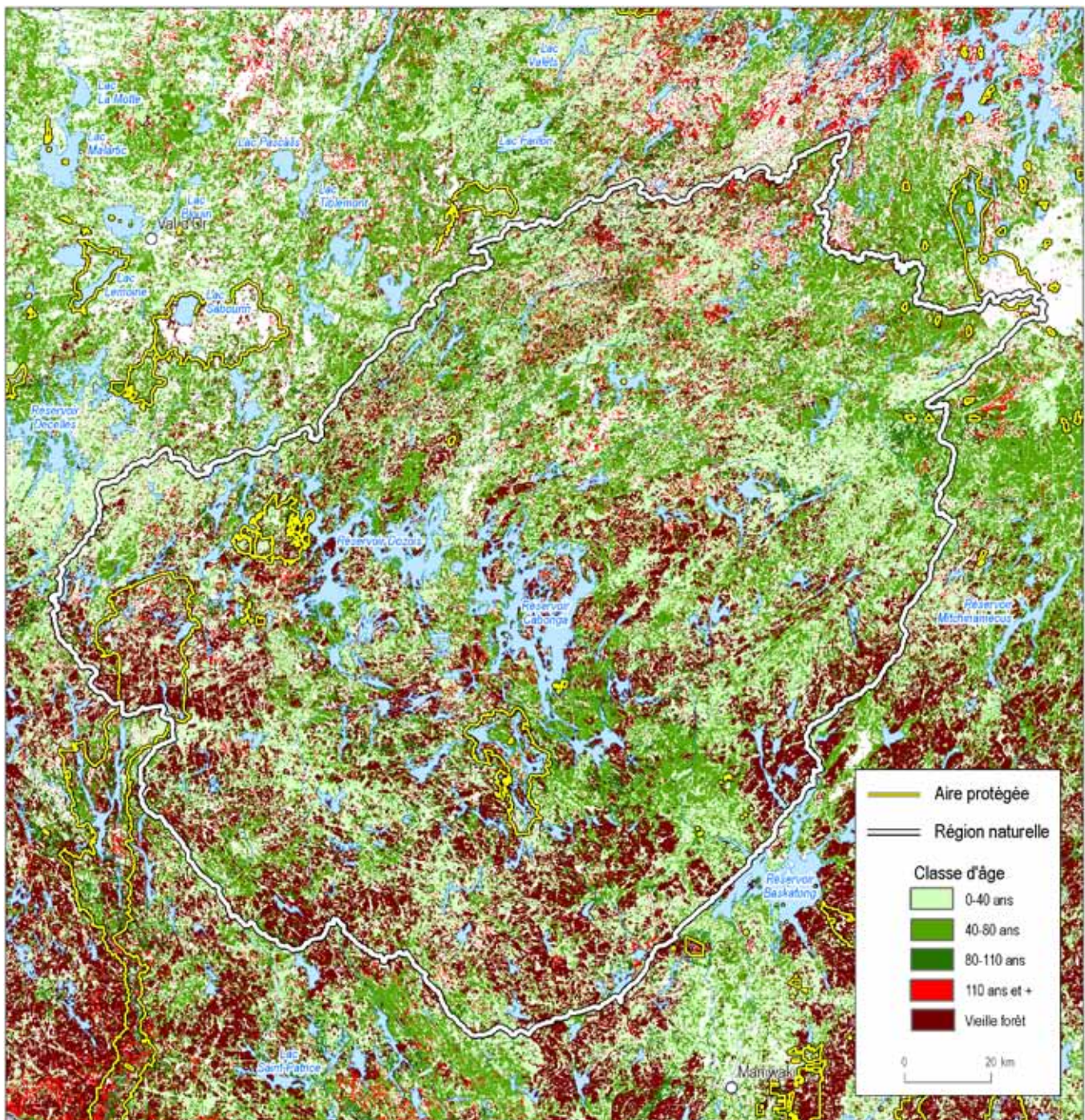


Tableau 14. Répartition des peuplements par classes d'âge – Boutons de La Vérendrye

| Classe d'âge | Superficie de la région naturelle (km ²) | Proportion de la région naturelle (%) | Superficie en aire protégée (km ²) | Proportion en aire protégée (%) |
|--------------|--|---------------------------------------|--|---------------------------------|
| 0-40 ans | 7 524 | 35,2 | 236 | 3,1 |
| 40-80 ans | 5 857 | 27,4 | 96 | 1,6 |
| 80-120 ans | 1 373 | 6,4 | 49 | 3,6 |
| 120 et plus | 6 595 | 30,9 | 357 | 5,4 |
| Total | 21 348 | — | 738 | 3,5 |

Figure 36. Classes d'âge des peuplements des boutons de La Vérendrye



Les vieilles forêts représenteraient 36 % du couvert forestier, mais sont présentes dans une plus grande proportion dans les aires protégées, soit 58 % du couvert forestier protégé (figure 37). Ainsi, les vieilles forêts sont protégées à 5,7 % comparativement à 2,3 % pour les forêts moins âgées.

La région naturelle des boutons de La Vérendrye héberge sept espèces fauniques menacées ou vulnérables. On relève 40 occurrences, dont deux seulement sont sises, au moins partiellement, dans une aire protégée. Ce sont deux occurrences de pygargue à tête blanche relevées dans la forêt ancienne du Lac-Antostagan et dans la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.

Figure 37. Localisation des vieilles forêts des boutons de La Vérendrye

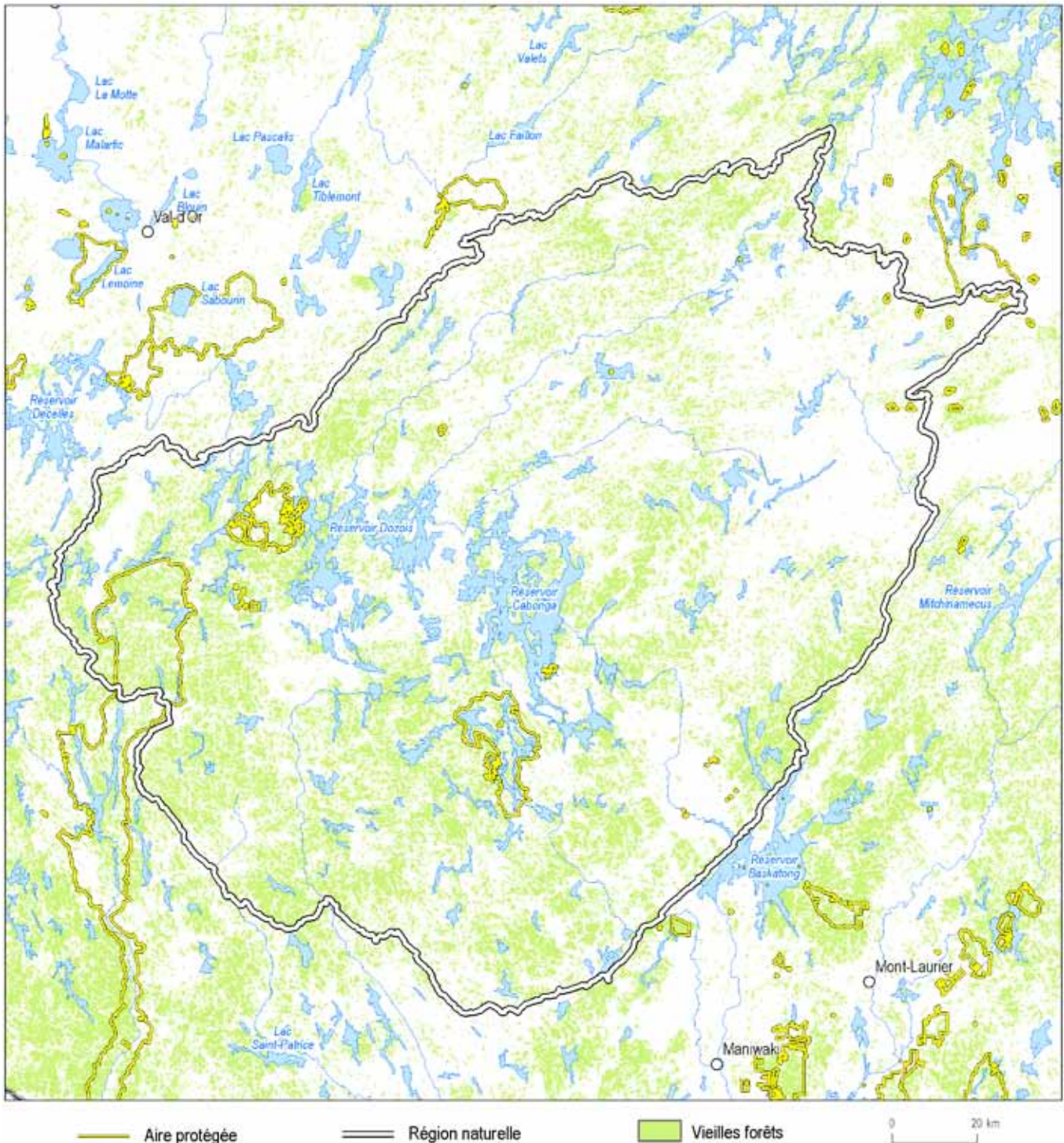
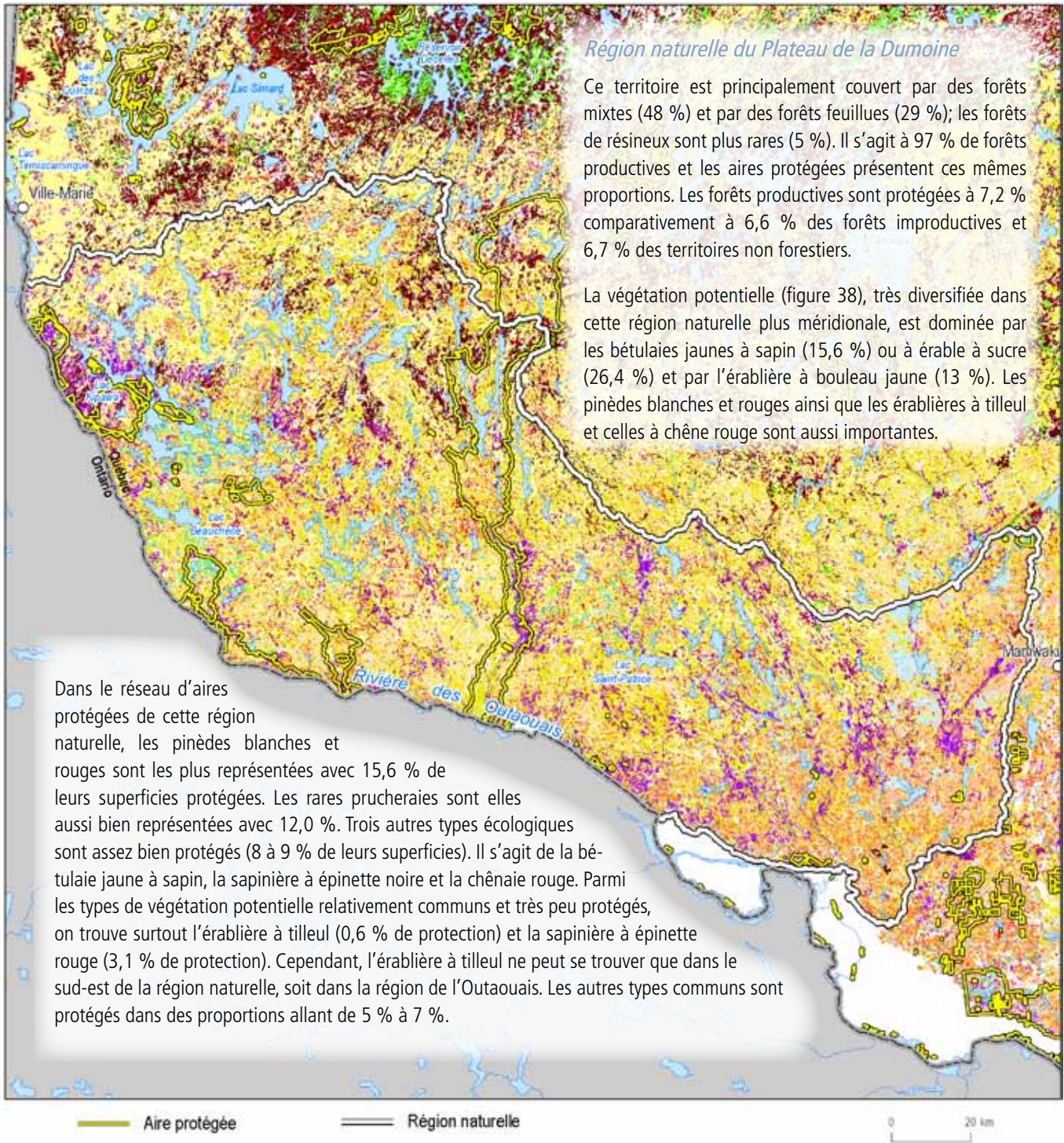


Figure 38. Représentativité en végétation potentielle du plateau de la Dumoine



Région naturelle du Plateau de la Dumoine

Ce territoire est principalement couvert par des forêts mixtes (48 %) et par des forêts feuillues (29 %); les forêts de résineux sont plus rares (5 %). Il s'agit à 97 % de forêts productives et les aires protégées présentent ces mêmes proportions. Les forêts productives sont protégées à 7,2 % comparativement à 6,6 % des forêts improductives et 6,7 % des territoires non forestiers.

La végétation potentielle (figure 38), très diversifiée dans cette région naturelle plus méridionale, est dominée par les bétulaies jaunes à sapin (15,6 %) ou à érable à sucre (26,4 %) et par l'érablière à bouleau jaune (13 %). Les pinèdes blanches et rouges ainsi que les érablières à tilleul et celles à chêne rouge sont aussi importantes.

Dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle, les pinèdes blanches et rouges sont les plus représentées avec 15,6 % de leurs superficies protégées. Les rares prucheraies sont elles aussi bien représentées avec 12,0 %. Trois autres types écologiques sont assez bien protégés (8 à 9 % de leurs superficies). Il s'agit de la bétulaie jaune à sapin, la sapinière à épinette noire et la chênaie rouge. Parmi les types de végétation potentielle relativement communs et très peu protégés, on trouve surtout l'érablière à tilleul (0,6 % de protection) et la sapinière à épinette rouge (3,1 % de protection). Cependant, l'érablière à tilleul ne peut se trouver que dans le sud-est de la région naturelle, soit dans la région de l'Outaouais. Les autres types communs sont protégés dans des proportions allant de 5 % à 7 %.

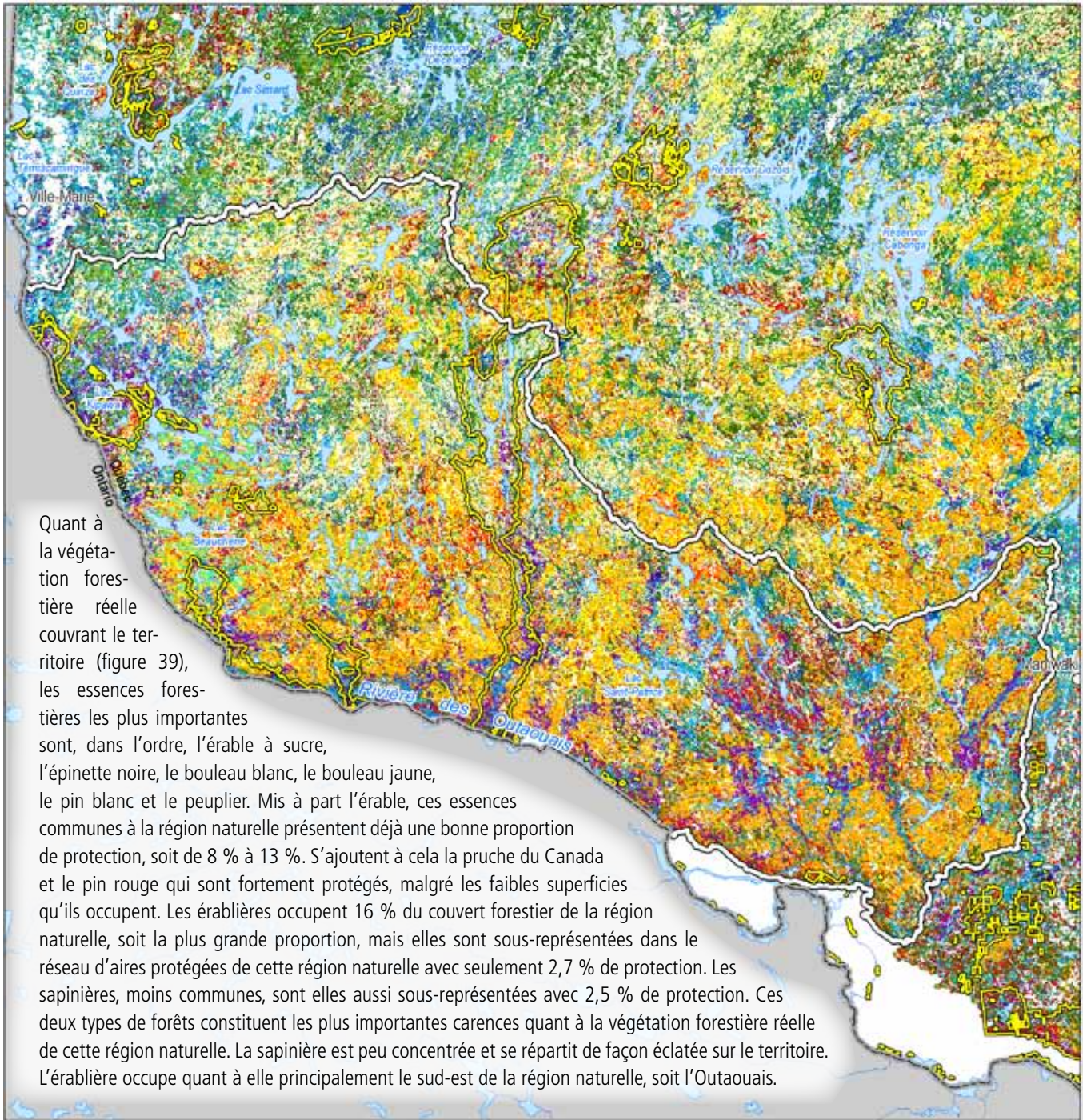
— Aire protégée — Région naturelle

0 20 km

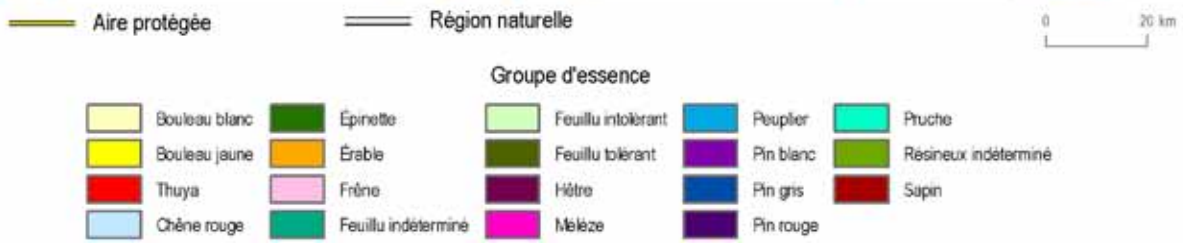
Végétation potentielle

| | | | |
|--|---|---|---------------------------|
| Bétulaie jaune à sapin | Pessière noire à lichens | Sapinière à thuya | Érablière à chêne rouge |
| Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre | Pessière noire à mousses ou à éricacées | Sapinière à épinette noire | Érablière à ostryer |
| Chênaie rouge | Pinède blanche ou pinède rouge | Sapinière à épinette noire et sphaignes | Érablière à tilleul |
| Cédrière tourbeuse à sapin | Frucheraie | Sapinière à épinette rouge | Érablière à bouleau jaune |
| Frénaie noire à sapin | Sapinière à bouleau blanc | | |

Figure 39. Groupes d'essences du plateau de la Dumoine



Quant à la végétation forestière réelle couvrant le territoire (figure 39), les essences forestières les plus importantes sont, dans l'ordre, l'érable à sucre, l'épinette noire, le bouleau blanc, le bouleau jaune, le pin blanc et le peuplier. Mis à part l'érable, ces essences communes à la région naturelle présentent déjà une bonne proportion de protection, soit de 8 % à 13 %. S'ajoutent à cela la pruche du Canada et le pin rouge qui sont fortement protégés, malgré les faibles superficies qu'ils occupent. Les érabières occupent 16 % du couvert forestier de la région naturelle, soit la plus grande proportion, mais elles sont sous-représentées dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle avec seulement 2,7 % de protection. Les sapinières, moins communes, sont elles aussi sous-représentées avec 2,5 % de protection. Ces deux types de forêts constituent les plus importantes carences quant à la végétation forestière réelle de cette région naturelle. La sapinière est peu concentrée et se répartit de façon éclatée sur le territoire. L'érabière occupe quant à elle principalement le sud-est de la région naturelle, soit l'Outaouais.

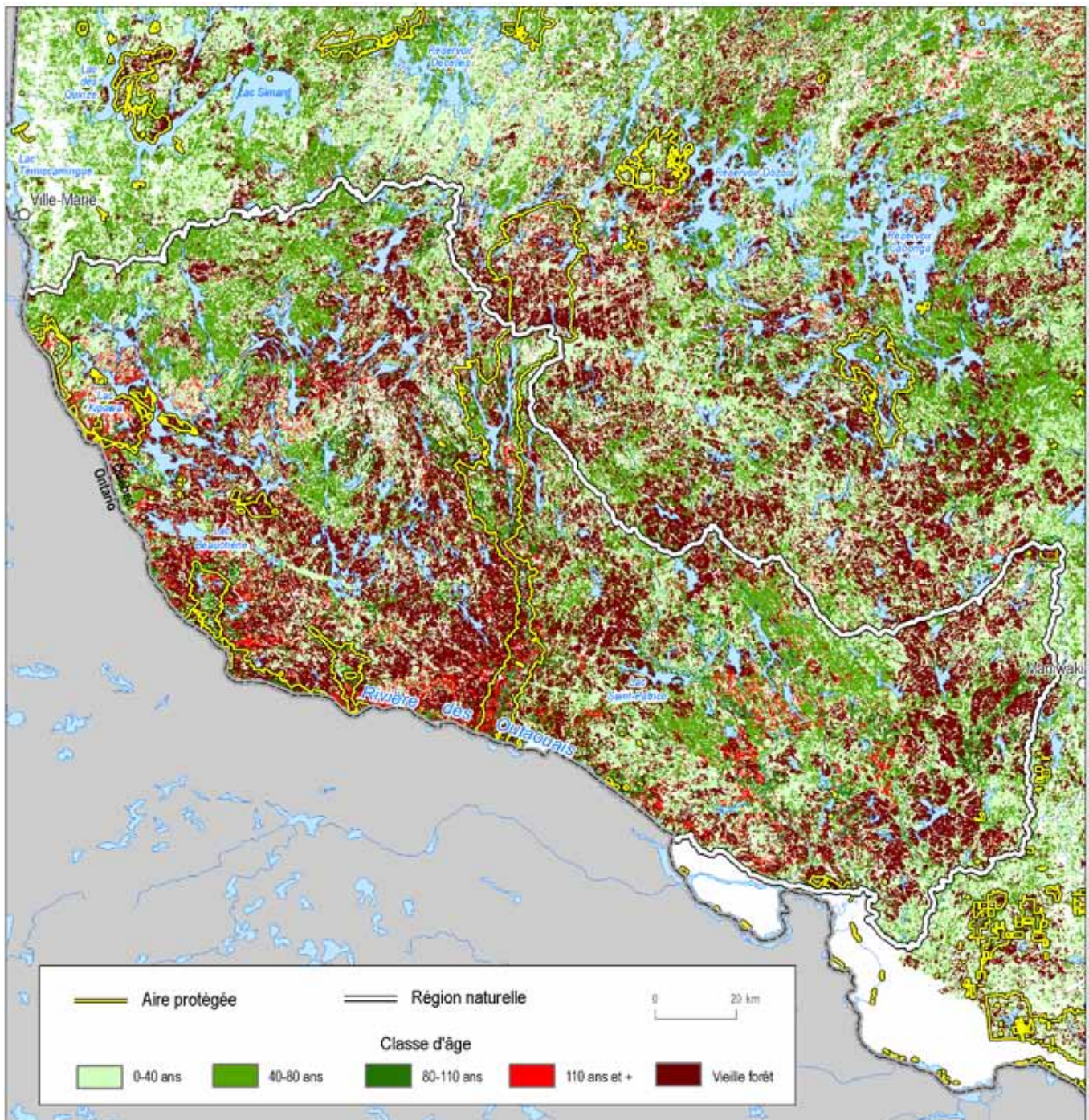


La région naturelle du plateau de la Dumoine présente une structure d'âge des peuplements particulière (figure 40). De façon générale, les peuplements feuillus sont majoritairement des vieilles forêts tandis que les peuplements de résineux sont jeunes ou d'âge moyen (moins de 80 ans). Les peuplements de 80 à 110 ans sont plutôt rares. On remarque aussi que la portion ouest de la région naturelle, soit celle située au Témiscamingue, présente plus de vieilles forêts.

Tableau 15. Répartition des peuplements par classes d'âge – Plateau de la Dumoine

| Classe d'âge | Proportion de la région naturelle (%) | Proportion protégée (%) |
|-----------------|---------------------------------------|-------------------------|
| 0-40 ans | 27,5 | 5,2 |
| 40-80 ans | 21,2 | 5,1 |
| 80-110 ans | 8,3 | 13,7 |
| 110 ans et plus | 43,0 | 8,5 |

Figure 40. Classes d'âge des peuplements du plateau de la Dumoine

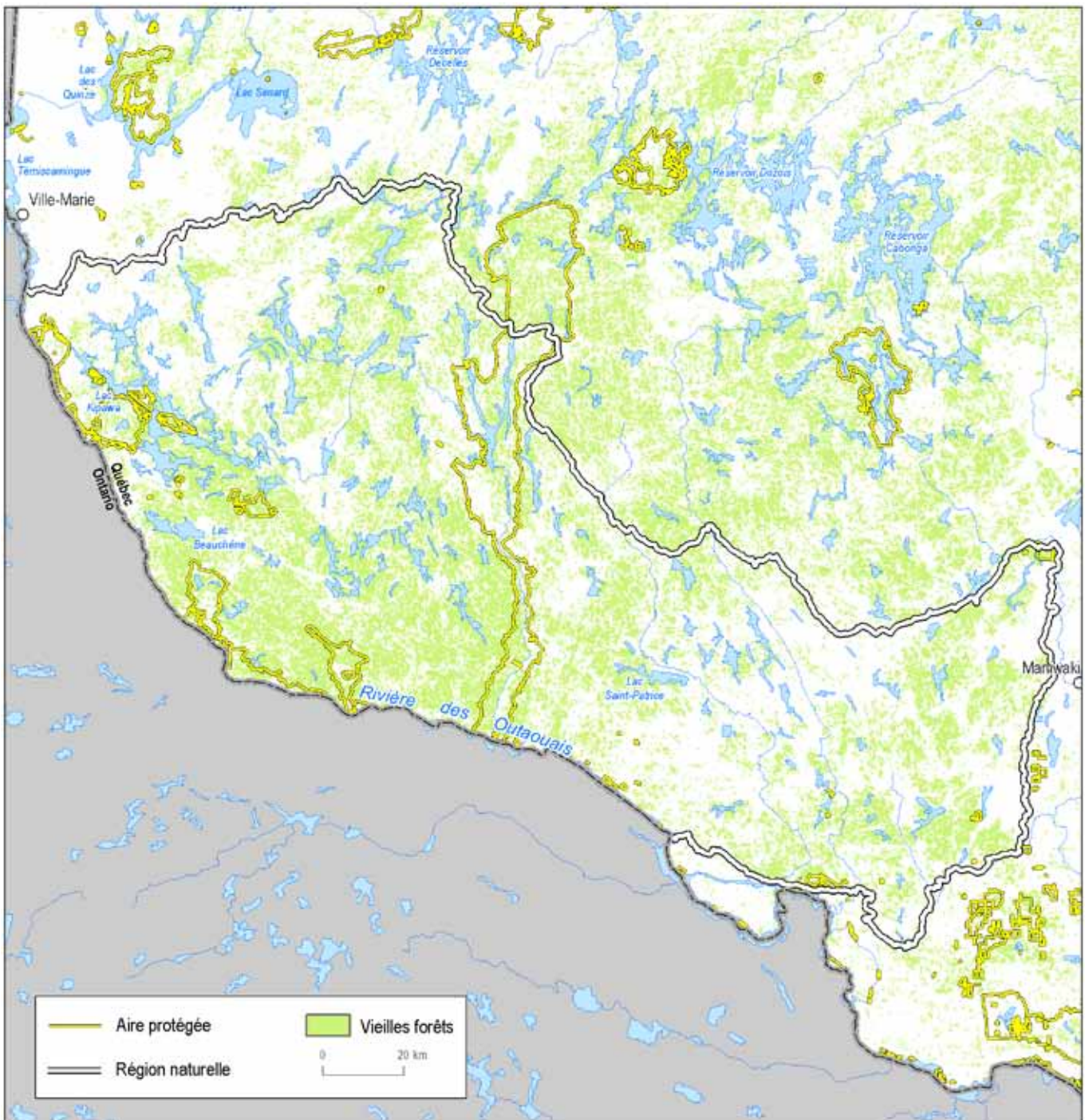


Les vieilles forêts représentent près de 44 % du couvert forestier de la région naturelle, mais elles composent 50 % du couvert forestier protégé (figure 41). La proportion de vieilles forêts protégées est de 8,4 % comparativement à 6,4 % de forêts moins âgées.

La région naturelle du plateau de la Dumoine héberge 44 espèces menacées ou vulnérables, soit 34 espèces végétales et 10 espèces animales. On relève 122 occurrences, dont 42 sont sises, au moins partiellement, dans une aire protégée. Cela procure une protection

minimale à 27 espèces : 22 plantes, un reptile, deux oiseaux et deux mammifères. Ce sont le territoire du projet de parc national d'Opémican et la forêt refuge du Rocher-à-l'Oiseau qui hébergent les plus grands nombres d'espèces menacées ou vulnérables, avec dix dans les deux cas. Conjointement, les écosystèmes forestiers exceptionnels classés de cette région naturelle hébergent 19 espèces menacées ou vulnérables.

Figure 41. Localisation des vieilles forêts du plateau de la Dumoine



3.6.4 Efficacité du réseau

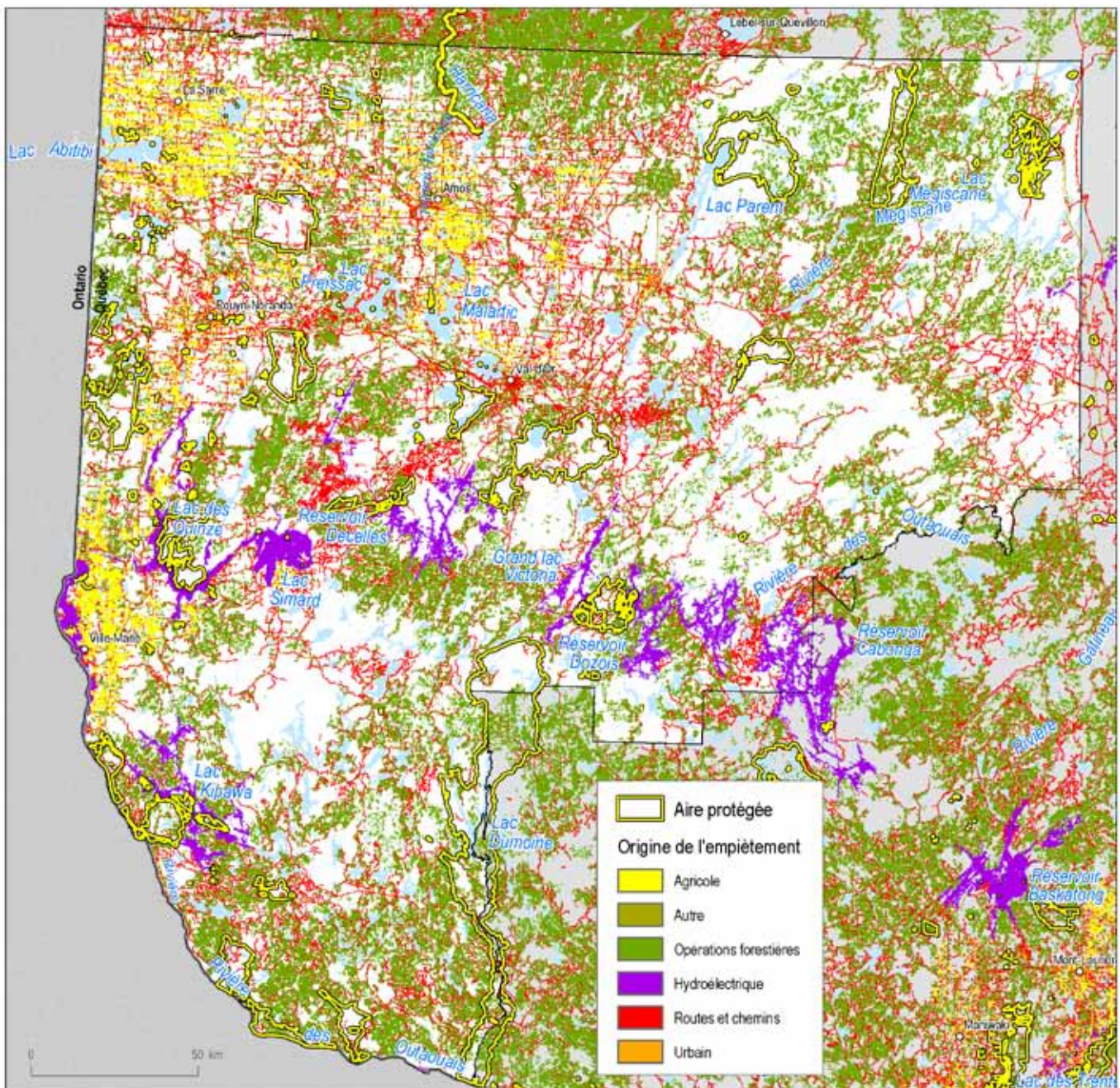
Empreinte humaine et naturalité

Le MDDEP cherche, dans la mesure du possible, à protéger des territoires dont le degré de perturbations humaines est peu élevé, donc où le degré de naturalité⁷ est élevé. Bien qu'il apparaisse difficile de trouver de vastes territoires n'ayant jamais été perturbés, notam-

⁷ Le concept de naturalité peut référer au concept de « Wilderness » issu des États-Unis. Essentiellement, la naturalité d'un territoire est élevée si l'intégrité écologique est élevée et si l'empreinte humaine y est faible. L'empreinte humaine se définit comme étant toute forme de traces laissées par les humains alors qu'un territoire écologiquement intègre devrait présenter des caractéristiques similaires à une forêt précolombienne n'ayant jamais été perturbée par les humains.

ment en Abitibi-Témiscamingue, on peut cependant comparer le degré de perturbation des territoires protégés par rapport au degré de perturbation d'un plus vaste territoire de référence, par exemple une région naturelle. Dans le cas présent, nous avons évalué le degré d'empreinte humaine des aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue et l'avons comparé à la moyenne de l'empreinte humaine pour toutes les régions naturelles concernées par la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les perturbations humaines peuvent être regroupées en six catégories, soit agriculture, opération forestière, hydroélectricité, routes et chemins, milieu urbain et autres perturbations. Ainsi, le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue

Figure 42. Empreinte humaine en Abitibi-Témiscamingue



est « sans empreinte humaine » sur 70 % de sa superficie, alors que ce pourcentage est de 56 % pour les cinq régions naturelles de référence (figure 42).

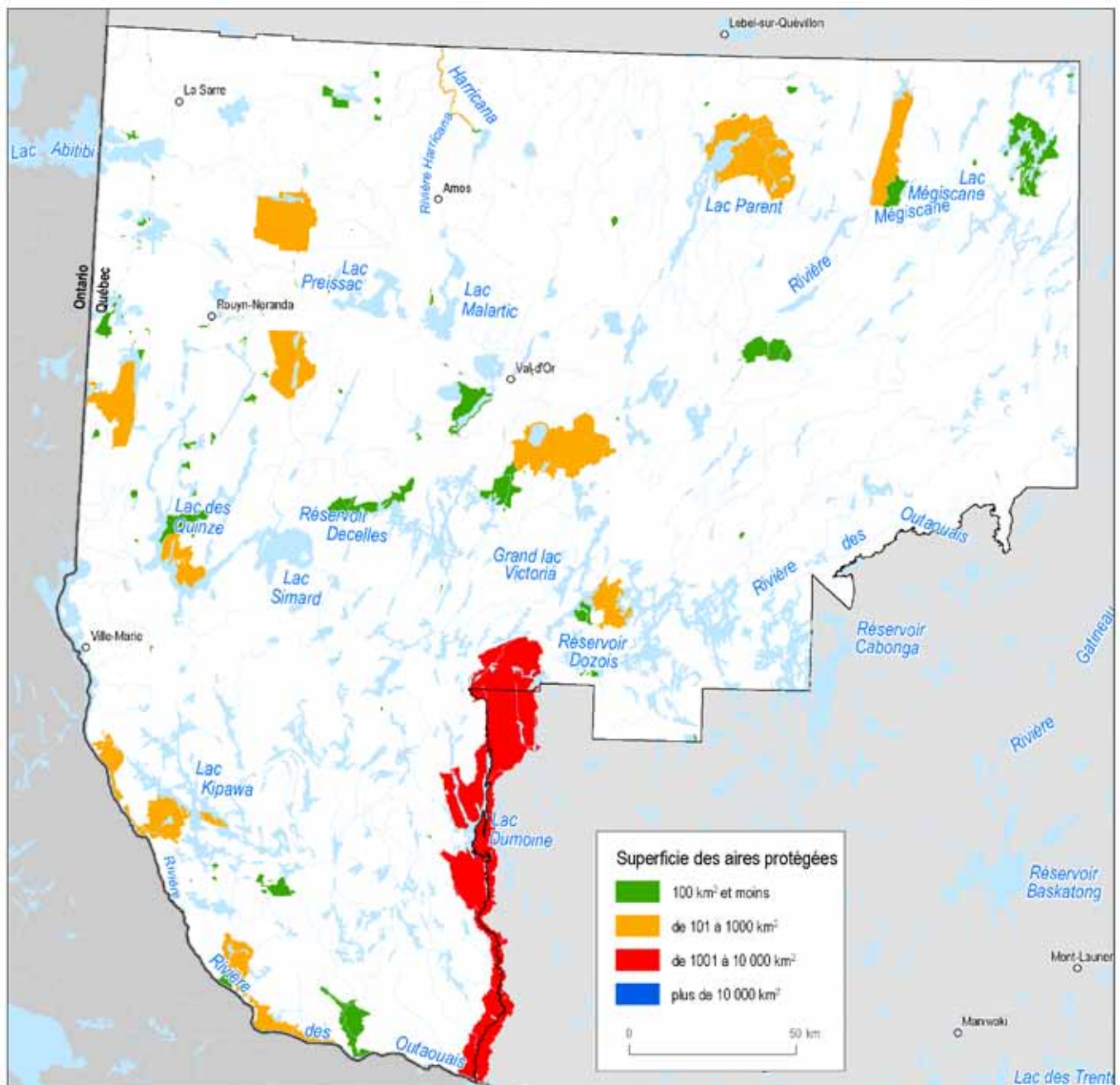
Notons toutefois que certaines aires protégées de la région présentent les traces de nombreuses coupes forestières antérieures. C'est le cas des réserves de biodiversité projetées de l'Esquer-Mistaouac, des marais du lac Parent (partie est) et du lac Wetetnagami ainsi que de certains secteurs de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine. Les huit aires protégées en consultation présentent un

taux de naturalité similaire à celui du réseau d'aires protégées, à savoir 69 % de superficie sans empreinte humaine.

Superficie

Sur le plan de la taille des aires protégées, la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte une seule aire protégée de plus de 1 000 km², soit la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine. Douze aires protégées font entre 100 km² et 500 km², huit font entre 20 km² et 100 km², cinquante-six ont une superficie se situant entre 1 km² et 10 km², et les autres, soit environ la moitié des aires

Figure 43. Taille des noyaux de conservation en Abitibi-Témiscamingue



protégées, font moins de 1 km² (figure 43). Pour un tel territoire présentant de nombreuses contraintes dues aux activités humaines, cette répartition est relativement bien équilibrée.

Dans le sud de la région, soit principalement au Témiscamingue, les aires protégées sont de plus grande taille que la superficie moyenne des feux les plus récurrents, tandis que plus au nord, les aires protégées sont plus petites que la superficie moyenne des feux les plus récurrents, parfois même beaucoup plus petites (figure 44). Il faut considérer cependant qu'au sud les feux ont une superficie moyenne d'environ 1 km² et qu'au nord de la région, ils peuvent régulièrement dépasser les 500 km².

Configuration

Sur le plan de la configuration, l'aire protégée idéale doit tendre vers une forme ronde de façon à conserver le ratio périmètre/superficie au plus bas et donc limiter l'effet-bordure⁸. Cette règle est importante pour assurer la protection d'habitats adéquats pour les espèces (comportement, déplacement, migration). Le graphique qui suit illustre la courbe du ratio périmètre/superficie d'un cercle selon la superficie de référence du cercle. Nous avons aussi indiqué le

⁸ Effet-bordure : Impacts négatifs des lisières artificielles créées dans les milieux naturels. On dira, par exemple, que l'effet de bordure, donc les impacts négatifs des activités humaines en périphérie d'une aire protégée, pourraient être ressentis jusqu'à 3 km à l'intérieur des limites de l'aire protégée.

Figure 44. Aires protégées et taille moyenne des feux de forêts les plus fréquents

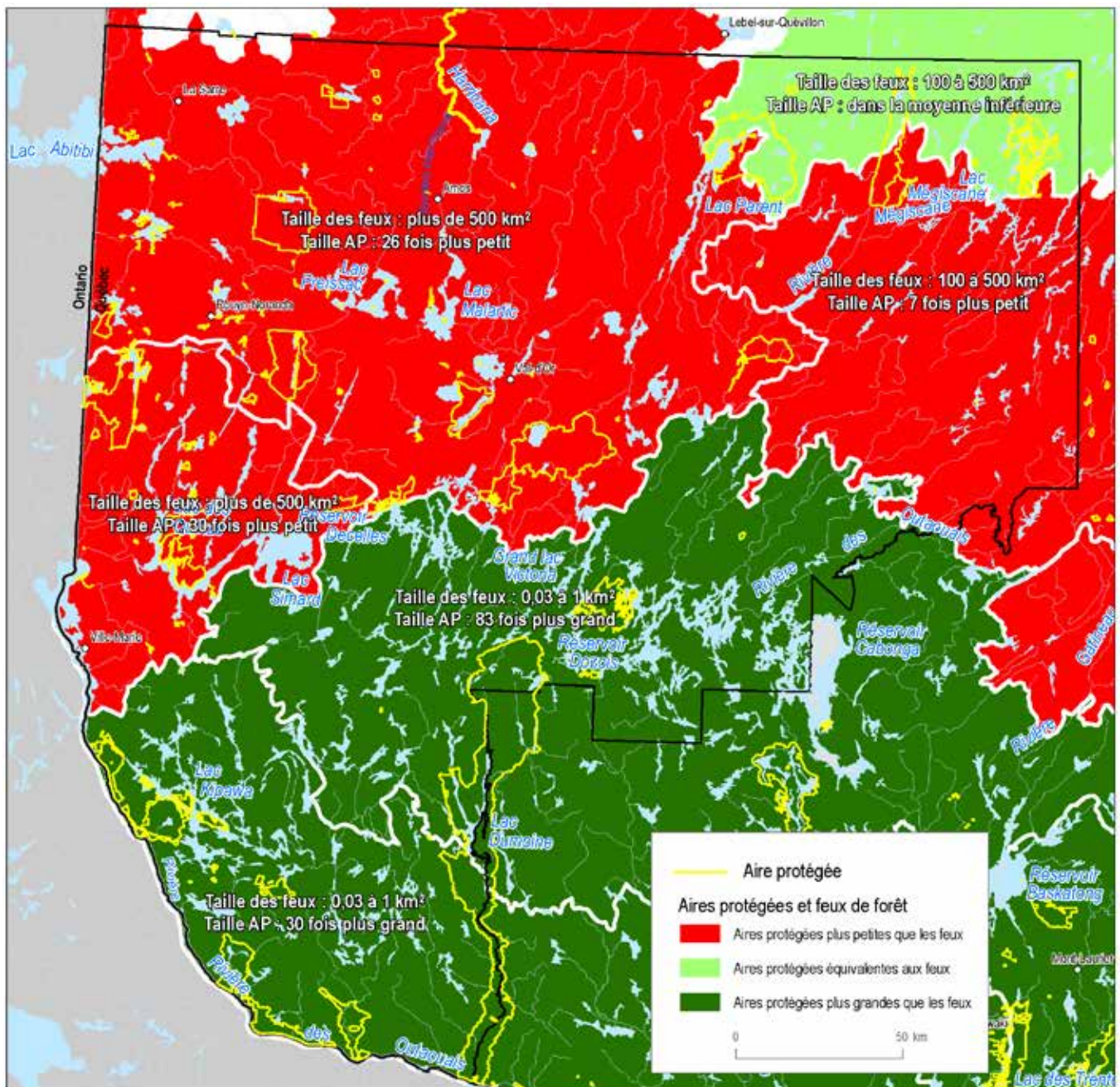
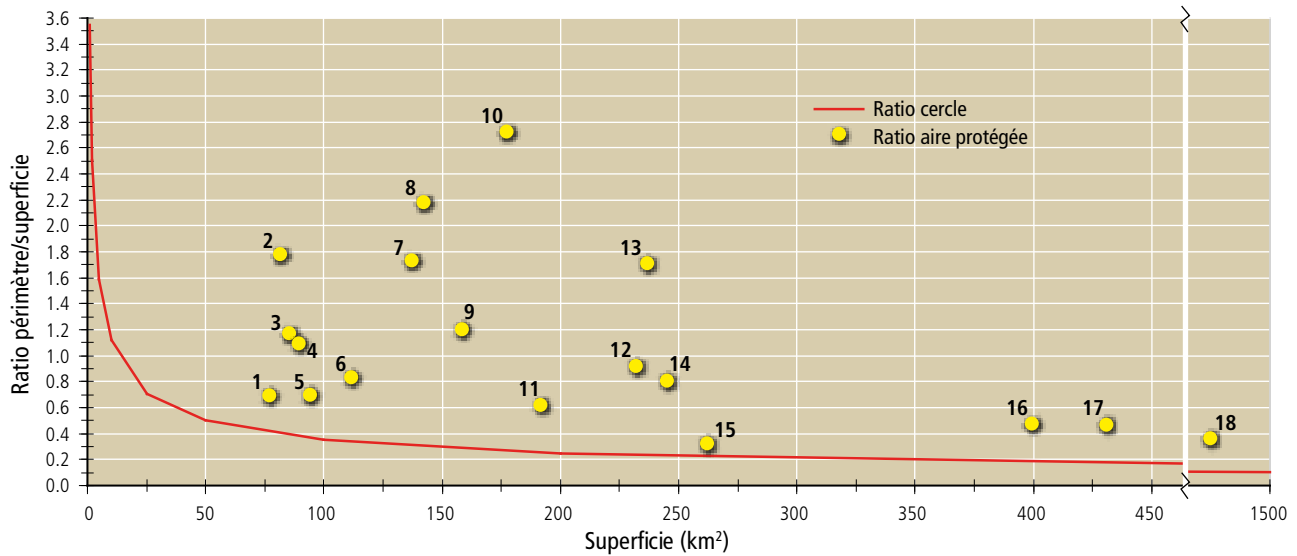


Figure 45. Ratio périmètre/superficie des plus grandes aires protégées d'Abitibi-Témiscamingue



ratio périmètre/superficie des plus grandes aires protégées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue sur ce même graphique dont la liste est présentée au tableau 16.

Tableau 16. Ratio périmètre/superficie des plus grandes aires protégées d'Abitibi-Témiscamingue

| No | Aire protégée | Ratio |
|----|---|-------|
| 1 | Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic | 0,7 |
| 2 | Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles | 1,8 |
| 3 | Aire de confinement du cerf de Virginie Mattawa | 1,2 |
| 4 | Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi | 1,1 |
| 5 | Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine | 0,7 |
| 6 | Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent | 0,8 |
| 7 | Réserve de biodiversité projetée Wanaki | 1,7 |
| 8 | Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr | 2,2 |
| 9 | Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze | 1,2 |
| 10 | Réserve aquatique projetée de la haute Harricana | 2,7 |
| 11 | Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès | 0,6 |
| 12 | Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami | 0,9 |
| 13 | Réserve de biodiversité projetée Opémican | 1,7 |
| 14 | Réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica | 0,8 |
| 15 | Parc national d'Aiguebelle | 0,3 |
| 16 | Réserve de biodiversité projetée du marais du lac Parent | 0,5 |
| 17 | Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or | 0,5 |
| 18 | Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine | 0,4 |

* En gras, les aires protégées soumises à la présente consultation publique.

On remarque que plusieurs aires protégées se situent relativement près de la courbe idéale, notamment les réserves de la Rivière-Dumoine, du marais du lac Parent, des Caribous-de-Val-d'Or, des Lacs-Vaudray-et-Joannès, de la forêt Piché-Lemoine et des Dunes-de-la-Rivière-Attic ainsi que le parc national d'Aiguebelle. L'aire protégée la plus éloignée de la courbe idéale est la réserve aquatique projetée de la haute Harricana. Ceci s'explique du fait que cette aire protégée visait la protection du lit et des rives d'une très longue rivière. Elle a donc un profil longiligne. À cet effet, notons que l'objectif de protection particulier d'un territoire fait en sorte que la forme ronde n'est pas toujours la meilleure. Elle l'est pour les habitats d'espèces terrestres, mais ce n'est pas le cas pour les milieux aquatiques. De plus, si l'on souhaite protéger un habitat floristique ou faunique particulier, il peut être préférable de s'assurer d'inclure la totalité de l'habitat en question même si cet habitat a une forme éloignée du cercle.

Par ailleurs, sur le plan des types de milieux physiques, plus une aire protégée correspond aux limites naturelles des écosystèmes qu'elle protège, plus elle sera performante à maintenir son intégrité écologique. Ainsi, à une échelle donnée concordante à une aire protégée donnée, la cartographie écologique telle que développée pour le cadre écologique de référence s'avère un outil approprié pour délimiter les divers écosystèmes visés par une aire protégée et pour déterminer quelles sont les limites idéales pour l'aire protégée en fonction des limites réelles des écosystèmes. Dans ce cas cependant, il n'est pas possible de produire des données comparatives comme cela est fait avec un cercle. Une analyse sommaire de la performance des limites des huit aires protégées visées par la présente consultation sera réalisée aux sections relatives à chacune des aires protégées du présent document. La détermination des limites naturelles des écosystèmes a été utilisée pour évaluer des agrandissements potentiels aux aires protégées dont l'objet visait

principalement la protection d'écosystèmes terrestres basée sur la représentativité des caractéristiques physiques.

Écosystème aquatique et bassin versant

L'efficacité d'une aire protégée peut aussi se mesurer par la protection de son bassin versant. Certaines aires protégées visent, entre autres, la protection de rivières, de lacs et de plans d'eau d'importance. Afin d'assurer la protection de ces milieux lotiques et lentiques, il est essentiel de protéger le bassin versant qui recueille les eaux de ruissellement qui alimentent ces milieux, principalement le bassin versant minimal⁹ (figure 46). Les limites de certaines aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue s'appuient sur la ligne des hautes eaux naturelles d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau. Lorsque le cours d'eau ou le plan d'eau est l'une des composantes de protection visées par l'aire protégée, de telles limites ne sont pas appropriées sur le plan écologique. Toutefois, lorsque des éléments du milieu terrestre sont visés, des limites appuyées sur la ligne des hautes eaux naturelles peuvent s'avérer moins problématiques en matière d'intégrité écologique.

Comme les bassins versants sont souvent de très grande superficie et qu'il est rarement possible de les inclure intégralement au sein d'une aire protégée, la détermination des bassins versants minimaux a été utilisée pour évaluer les agrandissements potentiels aux aires protégées dont l'objet visait principalement la protection d'écosystèmes aquatiques. Un bassin versant minimal correspond l'unité de drainage qui s'écoule vers un plan d'eau situé en aval et est limité en amont au point le plus haut du bassin ou à la décharge d'un lac qui remplirait le rôle de bassin de sédimentation.

Figure 46. Concept de bassin versant minimal



Paysage visuel

La protection des paysages constitue aussi un enjeu d'efficacité du réseau dans le cas où le territoire d'une aire protégée est utilisé de façon récréative pour ses paysages naturels. Ainsi, sur le plan social,

culturel et récréatif, la protection des paysages visuels d'un territoire, notamment au regard des activités qui y sont pratiquées, aura une importance particulière qu'il faudra prendre en considération. Les réserves aquatiques et de biodiversité de l'Abitibi-Témiscamingue ont généralement été créées et configurées en fonction de critères écologiques, en tenant compte des volontés sociales et des contraintes économiques. La protection du paysage visuel n'a pas été précisément prise en considération. Pour la détermination des limites finales aux réserves projetées visées par la présente consultation, un souci sera accordé à la protection des paysages visuels pour les territoires où cette considération est applicable. C'est le cas notamment des réserves du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr, de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et de la Rivière-Dumoine qui font l'objet de mise en valeur faunique et, particulièrement pour la rivière Dumoine, de mise en valeur récréative.

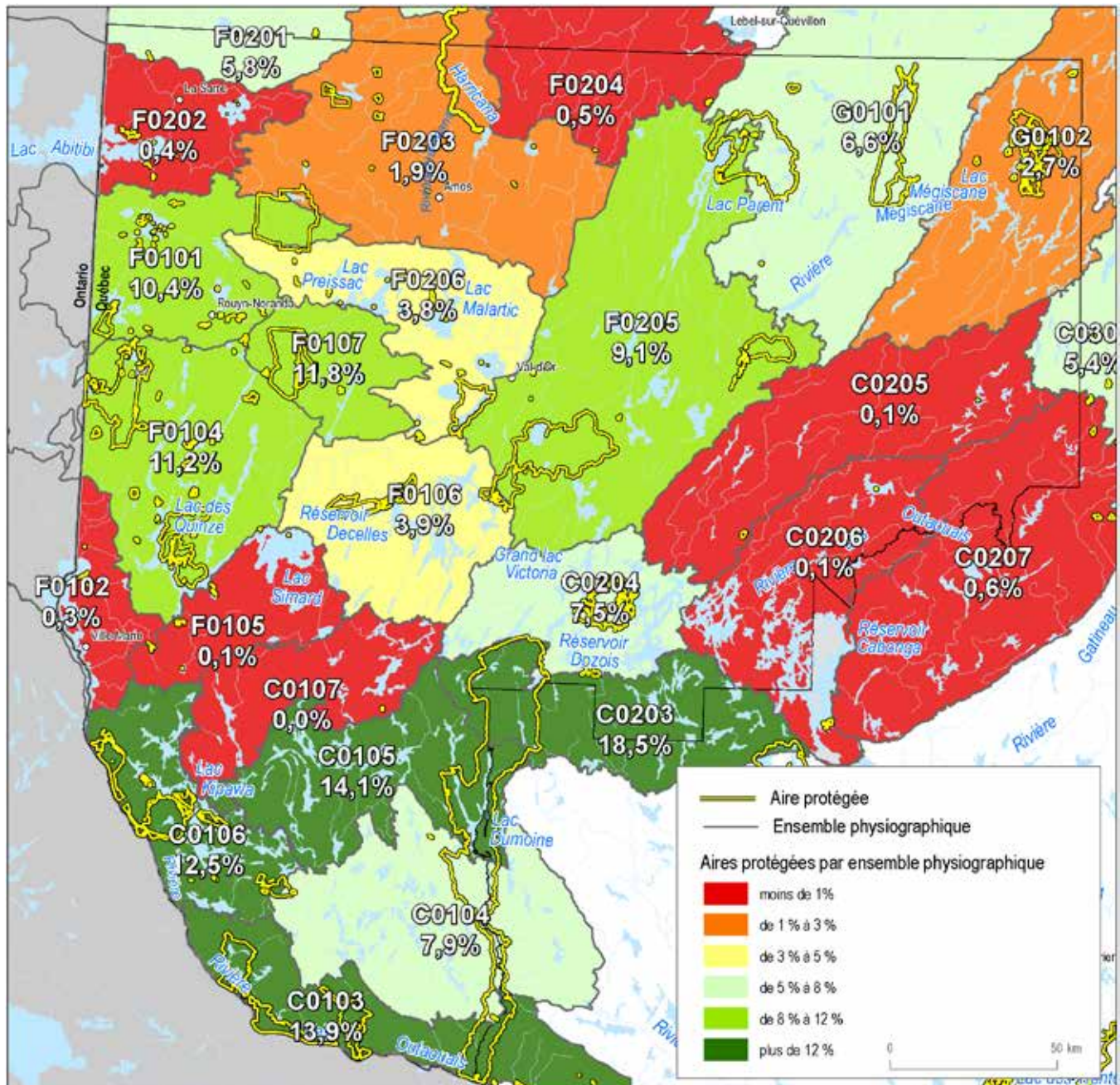
Connectivité

La connectivité entre les aires protégées est également importante pour assurer l'efficacité du réseau à conserver la biodiversité. Lorsqu'un territoire situé entre deux habitats, par exemple deux aires protégées, présente une connectivité élevée, cela signifie que ce territoire offre des caractéristiques favorisant un déplacement fluide et efficace des espèces fauniques ou floristiques entre ces deux aires protégées. Des corridors peuvent permettre le déplacement des communautés végétales et animales entre deux habitats (ex. : deux meutes de loups, deux colonies d'oiseaux, deux communautés floristiques). La connectivité évite de placer une aire protégée dans une situation d'isolement, et donc en situation de vulnérabilité. Elle permet à long terme un meilleur maintien des propriétés des aires protégées notamment en favorisant les sources de recolonisation après perturbation. Une bonne connectivité permettra les migrations et favorisera l'adaptation aux changements climatiques et aux perturbations naturelles. L'analyse de la connectivité se base sur la présence d'éléments pouvant nuire aux déplacements des organismes, tels les routes, chemins, sentiers, habitations, etc. Selon les espèces étudiées quant à leur capacité de se déplacer, les parterres de coupe forestière et les milieux agricoles, mais aussi, dans certains cas, les lacs et cours d'eau constitueront une barrière au déplacement. La distance entre les aires protégées constitue aussi une variable influençant le degré de connectivité.

La figure 47 montre qu'en Abitibi-Témiscamingue, la connectivité des aires protégées est généralement élevée. Comme il s'agit d'un enjeu important en conservation, une attention particulière devrait être portée au maintien de cette connectivité. Certains statuts d'aires protégées moins stricts pourraient être éventuellement utilisés afin de maintenir ou renforcer la connectivité des aires protégées existantes. Le maintien de la connectivité entre aires protégées résulte aussi d'une planification d'aménagement du territoire et d'aménagement forestier du territoire public non protégé qui prend en considération les besoins en matière de déplacement des différentes espèces. En somme, la connectivité ne dépend pas uniquement des aires protégées.

⁹ Ce terme définit les unités de drainage directement liées au cours d'eau ou au plan d'eau, comparativement au bassin versant complet. Par exemple, le bassin versant minimal de la rivière Dumoine a une superficie de 1 693 km² alors que son bassin versant complet a une superficie de 4 309 km². Il est à noter qu'il n'y a pas de terme reconnu et admis pour définir le concept d'unité de drainage directement liée à un cours d'eau ou un plan d'eau. Pour le présent document, l'auteur a choisi le terme « bassin versant minimal ».

Figure 48. Proportion d'aires protégées par ensemble physiographique



des travaux sur le développement du réseau d'aires protégées.

- Quasi-absence d'aires protégées dans les ensembles physiographiques F0202, F0203 et F0204 situés dans l'axe La Sarre – Amos – Lebel-sur-Quévillon. Le premier ensemble physiographique est presque entièrement couvert de terres privées, dont la vocation est principalement agricole. Les trois ensembles physiographiques comptent aussi de nombreux titres miniers actifs.
- Quasi-absence d'aires protégées dans les ensembles physiographiques C0205, C0206 et C0207 situés à l'est de la réserve faunique de La Vérendrye. Ces territoires ne présentent aucune terre privée et peu de titres miniers actifs.

Les renseignements plus détaillés relativement aux carences pour chacune des régions naturelles concernées par la région de l'Abitibi-Témiscamingue figurent au document « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Analyse de carence écorégionale – Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue ».

Sur le plan de la représentativité biologique (voir les figures 12 et 13), on note des carences :

- pour les érablières potentielles au sud du Témiscamingue;
- pour les bétulaies jaunes, les sapinières et les pessières potentielles ainsi que les vieilles forêts et les milieux forestiers productifs situés dans le grand secteur au sud de la réserve des Dunes-de-la-Rivière-Attic;
- pour les bétulaies jaunes, les sapinières et les pessières potentielles dans le triangle Ville-Marie – Rouyn-Noranda – Val-d'Or;
- pour les sapinières et les pessières potentielles ainsi que les milieux forestiers productifs dans la région environnant La Sarre, Amos, Lebel-sur-Quévillon, Senneterre et Val-d'Or;
- pour les sapinières et les pessières potentielles ainsi que les vieilles forêts et les milieux forestiers productifs à l'est de Senneterre.

Sur le plan de l'efficacité du réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue, une attention particulière devrait être portée aux aspects suivants :

- la taille des aires protégées, surtout dans la portion nordique de l'Abitibi-Témiscamingue où le régime des feux correspond à des feux de forêt de grande superficie;
- la forme de certaines aires protégées de façon à minimiser l'effet de bordure ou, selon le cas, à tendre vers les limites naturelles des écosystèmes tel que cartographié par le cadre écologique de référence;
- la protection des bassins versants minimaux des principaux lacs inclus dans une aire protégée;
- la protection des paysages récréatifs ou touristiques de certaines aires protégées;
- la connectivité entre les aires protégées;
- le maintien ou l'amélioration des proportions de territoire sans empreinte humaine dans le réseau d'aires protégées.

La section qui suit présente une description et une analyse particulière relative à chacune des huit aires protégées concernées par la présente consultation publique.

Réserves de biodiversité projetées :

- des marais du lac Parent
- du lac Wetetnagami
- du lac Saint-Cyr
- des Dunes-de-la-Rivière-Attic
- Wanaki
- des Basses-Collines du Ruisseau-Serpent
- de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

Réserve aquatique projetée :

- de la Rivière-Dumoine



